

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	i
Avant-propos.....	iii
INTRODUCTION.....	1
L'ENSEIGNEMENT DES JÉSUITES : LA RHÉTORIQUE DE LA FRANCE AU QUÉBEC.....	11
i L'humanisme jésuite.....	11
ii Évolution de la <i>Ratio studiorum</i>	13
iii La <i>Ratio discendi et docendi</i> de Jouvancy.....	25
iv Évolution de l'enseignement de la rhétorique au XVIII ^e siècle au collège Louis-le Grand.....	31
LA RHETORICA IN SEMINARIO QUEBECENSI (1774).....	43
I Parallèle entre la <i>Rhetorica</i> de Bailly et celle de Porée.....	43
i Le <i>tractatus</i> et la place de l' <i>elocutio</i>	43
ii La période et les figures au profit d'une théorie de la persuasion.....	49
iii L'atténuation de l' <i>inventio</i> : les lieux subordonnés aux figures.....	58
iv La <i>dispositio</i> et l' <i>actio</i> : de l'ordre des matières au « corps parlant » de l'orateur.....	63
v Un second parallèle français : le père de la Sante.....	69
II Analyse de la <i>Rhetorica in Seminario Quebecensi</i>	75
i L'importance de l' <i>elocutio</i> : une raison ingénieuse qui assaisonne le discours.....	75
ii La nouvelle rhétorique : éloquence et figures de l'esprit.....	78
D'UNE RHÉTORIQUE DE L'ESPRIT À L'EXERCICE DE LA PAROLE CHEZ BAILLY DE MESSEIN.....	85
I Le théâtre jésuite : un art d'« assaisonner » le discours.....	85
i Le théâtre jésuite en France : de Joseph de Jouvancy à Charle Porée.....	85
ii Le théâtre en Nouvelle-France : Entre la scène scolaire et profane.....	93
iii Bailly de Messein et la comédie en français : innovation dans le modèle pédagogique.....	105
II Une parole en plein essor : Bailly de Messein et la polémique dans l'espace public.....	110
La sphère publique en mutation : l'émergence du sujet national.....	110
CONCLUSION.....	129
I Lettres françaises et culture néo-latine à l'époque moderne.....	129
II Le latin : langue savante, langue mondaine.....	136
BIBLIOGRAPHIE.....	145

AVANT-PROPOS

À mon grand-père, Clément Trottier

Je voudrais avant tout remercier M. Marc André Bernier, mon directeur de recherche, sans qui tout ce cheminement intellectuel et académique n'aurait été possible. C'est grâce à sa patience, à sa fine et élégante intelligence, à sa profonde connaissance du cœur de l'homme et sa vive et brillante érudition que j'ai achevé ce parcours. Aussi, j'aimerais également témoigner ma gratitude à M. Nicholas Dion, mon co-directeur, pour ses conseils précieux, ses commentaires judicieux et ses sincères encouragements.

Cette étude aurait difficilement pu être achevée sans l'aide d'Alexandre Landry, de Nathalie Gingras et d'André Trottier, qui ont pris la peine de relire le manuscrit et qui m'ont généreusement prêté leur concours et leur soutien. Enfin, ce travail n'aurait pas vu le jour sans le soutien sans faille de ma famille, de mes frères, mes sœurs et de mes amis, ceux-ci se reconnaîtront sans peine. Je leur dois beaucoup, car ils ont su me motiver et m'encourager durant toute cette odyssee pour mener à bien ce projet.

Pour sa joie de vivre et sa présence inestimable, je tiens à remercier tout particulièrement Evelyne, qui m'a soutenu dans cette rédaction et cette aventure.

INTRODUCTION

*Ars est celare artem*¹

Humaniste français du XVI^e siècle, Joachim du Bellay recommande d'éviter de recourir, dans la conversation, à des tournures dont le caractère artificieux est manifeste, car, dit-il, « l'artifice caché c'est le vrai artifice² ». Cette reprise de l'adage « *ars est celare artem* » renvoie à une longue tradition dont cet autre vers, tiré de l'*Art d'aimer* d'Ovide, témoigne à son tour : « *si latet, ars prodest, adfert deprensa pudorem*³ ». Autrement dit, « l'art est utile s'il se cache, mais s'il est découvert, il apporte le déshonneur⁴ ». Comme le poème invite à le faire, la *dissimulatio artis*, c'est-à-dire la dissimulation de l'art, favorise la capacité du discours à persuader. De fait, puisque l'art consiste à cacher l'art, « c'est bien l'éloquence qui devra veiller à son propre effacement car sinon le destinataire de l'action rhétorique est susceptible de la prendre pour de la tromperie⁵ ». Ainsi, la

1 Sur l'histoire de ce topos, voir Paolo D'Angelo, « Celare l'arte. Per una storia del precetto *Ars est celare artem* », *Intersezioni*, vol. VI, 1986, p. 321-341. Voir aussi Frederick Ahl, « Ars Est Celare Artem (Art in Puns and Anagrams Engraved) » dans Jonathan Culler (éd.), *On Puns. The Foundation of Letters*, Oxford, Basil Blackwell, 1988, p. 17-43.

2 Joachim du Bellay, « Les Regrets », 142, v. 12, *Les regrets et autres oeuvres poétiques*, texte éd. par J. Jolliffe, Genève, Droz, 1966, p. 217.

3 Ovide, *Ars amatoria*, II, 313, (*L'art d'aimer*, Paris, Belles Lettres, 1967, éd. de Henri Bornecque, p. 43), « *Si latet ars, prodest ; adfert deprensa pudorem.* » Sauf mention contraire, toutes les traductions sont les nôtres.

4 *Idem*.

5 Wolf-Dieter Stempel, « Ceci n'est pas un conte, la rhétorique du conversationnel », *Littérature*, 1994, n° 93, p. 69.

conception de l'ornement s'inscrit dans une tradition millénaire, et combien complexe, où l'artifice, rendu perceptible, pourrait « éveiller la suspicion du public sur la sincérité de l'auteur et compromettre ainsi l'efficacité persuasive du discours⁶ ». C'est dans ce même esprit que l'auteur jésuite Baltasar Gracián propose cette allégorie :

La Vérité était l'épouse légitime de l'Entendement, mais Tromperie, sa grande rivale, entreprit de lui arracher sa place dans ce lit et de la chasser de son trône. Dans ce but, quels mensonges n'inventa-t-elle pas, quelles ne furent pas ses supercheries ! [...] et bien que laide par nature, elle tâcha de camoufler ses fautes par ses fards. Elle intéressa à son entreprise le Plaisir⁷.

Afin de regagner sa place, la Vérité demande alors conseil à son ami l'Ingéniosité qui rappelle que rien n'est plus amer qu'une pilule sans dorure, dans la mesure où la vérité nue ne plaît jamais, et même rebute. Il lui faut donc apprendre l'art d'adoucir ses leçons, si bien que la Vérité se doit d'être politique, c'est-à-dire qu'elle doit se vêtir à la mode, à la façon de l'erreur, de sorte qu'elle dissimule et maquille sa nature. À l'aide de ces conseils, la Vérité doit tenir la victoire pour assurée, affirme l'Ingéniosité :

la Vérité ouvrit alors les yeux, détermina de n'aller plus sans artifice et, depuis lors, use d'invention, s'insinue par des détours, triomphe par des stratagèmes [...] et, par d'ingénieuses circonlocutions, en vient toujours au point précis de son intention⁸.

À la faveur de cette allégorie, Gracián met en évidence qu'en s'habillant à la mode, qu'en adoucissant la parole par l'utilisation d'artifices, en recourant au plaisir, la vérité atteindra le « point précis de son intention⁹ » : convaincre. Pour ce Jésuite, la vérité ne peut agir sur les volontés que si, justement, elle se déguise en erreur et intéresse à son entreprise le plaisir. Ainsi, une « même vérité se peut habiller de différentes façons¹⁰ » grâce aux effets de séduction que procurent les fards et les détours de l'ingéniosité. En ce sens, c'est surtout

6 Christian Angelet et Jan Herman, *Recueil de préfaces de romans du XVIII^e siècle. Volume II : (1751-1800)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2003, p. 42.

7 Baltasar Gracián, *Art et figures de l'esprit*, trad. par Benito Pelegrín, Paris, Éditions du Seuil, 1983, p. 279.

8 *Idem.*

9 *Idem.*

10 *Idem.*

grâce à la pratique de la rhétorique qu'il est possible de doré la pilule et d'habiller la vérité avec les vêtements de l'erreur, afin de persuader efficacement.

Cette tradition de la *dissimulatio artis*, dont l'évocation remonte à Aristote¹¹ et qui s'est transmise depuis l'Antiquité, acquiert une importance notable à l'époque moderne. La mise en œuvre du *placere* (plaire) est essentielle dans une société de cour où la conversation joue un grand rôle, notamment à partir du XVII^e siècle. D'ailleurs, l'apprentissage de la rhétorique et de l'éloquence est alors vu comme un tremplin social et un outil efficace dans la formation de l'honnête homme. Par conséquent, l'héritage rhétorique transmis par Platon et Aristote, Isocrate et Démosthène, Cicéron et Quintilien, Augustin et Jérôme¹², est revisité par les Modernes afin de le mettre au service d'un nouveau parcours pédagogique qui favorise plutôt l'adoucissement de la vérité et le plaisir que la dialectique et la logique liées à la scolastique médiévale. C'est dans ce contexte qu'une fois modernisé et civilisé, c'est-à-dire adouci par la politesse nécessaire au succès mondain, l'art oratoire appuyé sur une conception de l'éloquence favorisant les agréments du langage pourra servir de fondement pédagogique.

C'est une des raisons qui expliquent pourquoi la rhétorique s'est enseignée durant toute la période moderne. Ce sont notamment les pédagogues de la Compagnie de Jésus qui s'en emparent pour en faire ce qu'on pourrait nommer « un parcours régulier d'études linguistiques : trois ans de grammaire latine, une année pour les "humanités" ou études

11 Aristote, *Τέχνης ῥητορικής*, lib. III, 2, 1404b, (*La rhétorique*, Paris, Belles Lettres, 1973, trad. de Mérédic Dufour et André Wartelle. p. 42), « Aussi le travail du style doit-il rester caché : le langage ne doit pas avoir l'air recherché, mais naturel (c'est là ce qui est persuasif : l'autre style produit un effet contraire, car, pensant à un piège, les auditeurs sont prévenus). »

12 Charles Trinkaus, « The Question of Truth in Renaissance Rhetoric and Anthropology », dans James Jerome Murphy, *Renaissance Eloquence. Studies in the Theory and Practice of Renaissance Rhetoric*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press, 1983, p. 209.

pré-rhétoriques et, finalement, une année de rhétorique proprement dite¹³ ». Dans cet esprit, la rhétorique jésuite, fille de la rhétorique antique, « demeure le principe générateur et unifiant de l'éloquence et de la littérature¹⁴ » et est promue « par l'humanisme au sommet de l'*arbor scientiarum*¹⁵ ». En effet, cette Société fait de l'enseignement de la rhétorique un élément central de sa *paideia*, parce qu'elle considère que sa maîtrise est le meilleur moyen de regagner le cœur des fidèles et de les ramener dans le giron de l'Église, dans le contexte de la réforme post-tridentine. C'est ainsi que la Renaissance devait inventer une Antiquité scolaire dont l'éducation jésuite constitue le meilleur exemple, puisqu'elle est centrée sur un art de parler et de persuader. Aussi, par l'importance accordée aux lettres néo-latines, le grec ancien et le latin, dans la culture moderne et par conséquent dans son *cursus*, la Société développe une pensée originale en s'emparant des disciplines de l'Antiquité païenne et en les christianisant.

Au cours du XVIII^e siècle, l'enseignement de la rhétorique au collège Louis-le-Grand à Paris offre l'exemple le plus intéressant de la manière dont se transforme cette tradition. Cette nouvelle rhétorique met l'accent sur un ordre original de la disposition des parties oratoires, en faisant une place importante à l'*elocutio* et à l'utilisation des figures du discours, en plus de favoriser une éloquence française plus près du style de la conversation et des salons¹⁶. Or, un témoin privilégié de cette mutation qui survient en France existe en Amérique du Nord, dans la Province de Québec. Il s'agit de Charles-François Bailly de

13 Peter France, *Rhetoric and Truth in France. Descartes to Diderot*, Oxford, Clarendon Press, 1972, p. 4, « a regular pattern of linguistic studies : three years of Latin grammar, one year of "humanities" or pre-rhetorical studies, and a final year or rhetoric proper. »

14 Marc Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence. Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 1980, p. 3.

15 *Ibid.*, p. 1.

16 Voir sur cette question Jacqueline Hellegouarc'h, *L'esprit de société : cercles et « salons » parisiens au XVIII^e siècle*, Paris, Garnier, 2000 et Benedetta Craveri, *L'âge de la conversation*, Paris, Gallimard, 2002.

Messein, qui professa un cours de rhétorique en 1774, après avoir fait des études au prestigieux collège jésuite Louis-le-Grand. C'est grâce à un cahier d'élève conservé dans les archives du Séminaire de Québec¹⁷ qu'il est possible de procéder à ce parallèle original entre la France et le Québec du XVIII^e siècle.

Né en 1740 à Varennes, près de Montréal, Charles-François Bailly de Messein¹⁸ est le fils d'un riche commerçant¹⁹ et le filleul de Josué Dubois Berthelot de Beaucours, le gouverneur de Montréal, et de Marie-Charlotte Denys de La Ronde, veuve de l'ancien gouverneur Claude de Ramezay. Décrit comme étant « de haute stature et fort bel homme²⁰ », il lui est possible, grâce à l'aisance financière de son père, d'aller étudier au collège Louis-le-Grand à Paris, de 1755 à 1762, une expérience qui lui a « assuré distinction et aisance aussi bien dans les manières que dans l'élocution²¹ ». Ordonné prêtre en 1767, il effectue alors une mission en Acadie qui lui gagne la confiance des autorités britanniques : recommandé à Guy Carleton, futur Lord Dorchester, il est nommé professeur en 1772 au Séminaire de Québec, il y est ensuite directeur pour un mandat de deux ans, et, en 1774, il y enseigne la rhétorique. Par la suite, Lord Dorchester impose Bailly de Messein, précepteur de ses enfants, comme coadjuteur de l'évêque de Québec, M^{gr} Jean-François Hubert ; il est de ce fait élevé à la dignité d'évêque de Capsa *in partibus*

17 Charles-François Bailly de Messein, *Rhetorica in Seminario Quebecensi data anno 1774*, Québec, Musée de la civilisation, Fonds d'archives du Séminaire de Québec, M-228, 191 pages.

18 Pour une biographie complète ainsi que les document et archives centrales, voir l'étude de Claude Galameau, « Charles-François Bailly de Messein ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. IV, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1980, p. 45-48 ; voir aussi Maurice Lemire (dir.), *La vie littéraire au Québec. 1764-1805*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1991, p. 156-157 et Noël Baillargeon, *Le Séminaire de Québec : de 1760 à 1800*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1981.

19 Voir les travaux concernant le père de Bailly de Messein et sur ses échanges commerciaux, ses gains et ses capitaux immobiliers, par Louis Michel, « Un marchand rural en Nouvelle-France : François-Augustin Bailly de Messein, 1709-1771 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 33, n° 2, 1979, p. 215-262.

20 *Idem*.

21 Claude Galameau, « Charles-François Bailly de Messein », *op. cit.*, p. 45.

*infidelium*²². Enfin, entre 1787 et 1791, Charles-François est au centre d'une polémique dans le cadre d'un projet de fondation d'une université neutre sur le plan religieux – projet dont il sera question au troisième chapitre du présent mémoire. Il prit alors à partie son supérieur hiérarchique et l'attaqua publiquement. Or, désavoué par ses pairs, et ce, malgré une carrière brillante, il est finalement écarté autant du palais épiscopal à Québec que du Château Saint-Louis, et, retiré dans sa paroisse de Neuville, il meurt en 1794. Depuis, son nom et ses actions sont surtout liés à un discrédit et à un silence historiographique dans les milieux ecclésiastiques²³.

Depuis une vingtaine d'années, la recherche s'est, par ailleurs, beaucoup intéressée à la question de l'enseignement de la rhétorique au Québec, principalement au cours des années qui suivent la Conquête britannique (1760-1791)²⁴, dans un contexte où cet enseignement peut être compris à la lumière d'une *translatio studii* entre l'Europe et l'Amérique. De manière plus précise, il s'agit ici d'observer le parcours qu'emprunte une rhétorique néo-latine à partir de l'exemple privilégié qu'offre la *Rhetorica in Seminario*

22 « Le titre d'évêque *in partibus infidelium* (« dans les régions des infidèles ») est octroyé à un prélat dont l'évêché correspond à d'anciens diocèses, souvent situés dans des provinces de l'Empire romain qui, au cours de l'histoire, sont ensuite passées à l'islam. C'est ainsi que Capsa est aujourd'hui connue sous le nom de Gafsa, ville de l'actuelle Tunisie. Suivant l'usage du XVIII^e siècle, Bailly de Messein francise ce nom et signe Charles-François de Capse », dans Marc André Bernier, Johanne Biron et Claude La Charité (dir.), « Le patrimoine lettré et les imprimés anciens au Québec et au Canada. Travaux pour une histoire du livre, des collections et de la lecture », *Mémoires du livre/Studies in Book Culture*, vol. 5, n^o 1, automne 2013, p. 1, n. 2.

23 *Ibid.*, p. 45-48.

24 Sur l'enseignement de la rhétorique au Québec du XVIII^e siècle et l'influence notable de Bailly de Messein, voir Marc André Bernier, « La conquête de l'éloquence au Québec. La *Rhetorica in Seminario Quebecensi* (1774) de Charles-François Bailly de Messein », *Voix et Images*, printemps 1997, vol. 22, n^o 3 (66), p. 582-598 ; « Persuader et séduire : les figures de pensées dans les *rhetoricae* québécoises du XVIII^e siècle », *The Canadian Journal of Rhetorical Studies/La revue canadienne d'études rhétoriques*, n^o 10, septembre 1999, p. 1-10 ; « Enseignement de la rhétorique au Québec au XVIII^e siècle : présentation bibliographique et critique », *The Canadian Journal of Rhetorical Studies/La revue canadienne d'études rhétoriques*, n^o 9, septembre 1998, p. 11-14 ; « Dossier. La conquête de l'éloquence au Québec. La rhétorique et son enseignement (1712-1800) », *The Canadian Journal of Rhetorical Studies/La revue canadienne d'études rhétoriques*, n^o 9, septembre 1998, p. 97-153.

Quebecensi (1774), cahier de notes manuscrit de la classe de rhétorique rédigé par un étudiant, Antoine Lapommeray. Notre parcours sera centré sur l'évolution de l'enseignement de la rhétorique, de manière à montrer comment s'est constitué l'héritage qu'a reçu Bailly de Messein et comment ce témoignage est en relation avec l'évolution de l'éducation jésuite de la rhétorique, entre le XVI^e et le XVIII^e siècle français. En aval de son cours, nous chercherons aussi à dégager l'originalité de sa pensée et de sa pratique de la rhétorique en Amérique du Nord, plus précisément dans le Québec de l'après Conquête.

En prenant pour objet un corpus formé d'un cahier manuscrit composé par l'élève de Bailly de Messein, nous chercherons d'abord à montrer en quoi celui-ci s'inscrit dans le sillage de la *Rhetorica* de Charles Porée²⁵, ainsi que de celle du père de La Sante²⁶. Précisons que le témoignage des cahiers d'élèves est « d'autant plus précieux que ces derniers échappent “aux censures préalables auxquelles étaient soumis les ouvrages imprimés”, livrant ainsi “avec plus de franchise les opinions des maîtres et [...] l'enseignement effectivement donné”²⁷ ». Bref, l'étude de deux *rhetoricae* françaises permettra de mettre en contexte la *Rhetorica in Seminario Quebecensi* dont l'examen sera, au surplus, éclairé par les études rhétoriques.

En amont de cette étude, il sera d'abord question de la Compagnie de Jésus et de l'influence de l'humanisme dans sa pédagogie. Les Jésuites, de plus en plus sollicités à travers l'Europe et le monde pour leur enseignement, souhaitent l'uniformiser et le

25 Charles Porée, *Rhetorica data a Carolo Poreo societ. Jesu anno Domini millesimo septingentesimo decimo quinto*, Paris, Vallet, 1713, 167 pages, suivies de 119 pages d'exercices scolaires ou blanches.

26 Gilles-Anne-Xavier de La Sante, *Rhetorica a Patre Dicta de la Sante anno millesimo septingentesimo vigesimo septime in collegio Ludovici Magni*, Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, MS-3497.

27 Marc André Bernier, « Patriotes et orateurs : de la classe de rhétorique à l'invention d'une parole rebelle », *Voix et Images*, vol. 26, n° 3, (78) 2001, p. 503. Il cite ici François de Dainville, « L'évolution de l'enseignement de la rhétorique au XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, n° 80-81, Paris, 1968, p. 25.

protéger de l'hétérodoxie. Ouvrage fondateur pour l'histoire de l'éducation à partir du XVII^e siècle, la *Ratio studiorum* (1599) est utilisée dans tous les collèges et structure l'enseignement des humanités et de la rhétorique. Constatant un relâchement dans l'étude du latin et du grec à la fin du XVII^e siècle, Joseph de Jouvancy rectifie ensuite ce plan des études et réitère les thèses traditionnelles sur l'importance des humanités gréco-romaines, le latin et la rhétorique, tout en faisant une place à de nouvelles sciences et de nouveaux savoirs. En partie sous l'influence de ces idées de Jouvancy, mais encore et surtout grâce à l'enseignement original de Charles Porée, le collège Louis-le-Grand sera le témoin et le foyer d'importantes transformations dans l'enseignement de la rhétorique au cours du XVIII^e siècle. Or, c'est dans ce même collège que Charles-François Bailly de Messein étudie quelques années plus tard, sous la direction de professeurs contemporains de Porée. Il transmet ensuite ce savoir rhétorique dans le cours qu'il professe à Québec.

C'est la *Rhetorica in Seminario Quebecensi* qui est le témoignage le plus fidèle de la pensée de Bailly de Messein. En la comparant à la *Rhetorica* de Charles Porée, nous tenterons de procéder à un parallèle fondé sur plusieurs éléments : d'abord, le *tractatus* préliminaire qui insiste sur le rôle essentiel de l'*elocutio* et le fait que cette matière soit la première enseignée, contrairement à l'ordre traditionnel des matières²⁸. De plus, on constate chez les deux auteurs l'utilisation des figures au profit d'une théorie de la persuasion et au détriment de l'emploi des lieux communs, cette matière étant réduite à quelques pages. Cependant, on peut remarquer la présence chez Bailly, et l'absence chez Porée, d'une section sur le corps parlant de l'orateur. Enfin, un second parallèle avec le père de la Sante viendra enrichir notre réflexion en venant souligner d'autres

²⁸ L'ordre canonique est composé d'abord par l'*inventio*, puis est suivi par la *dispositio*, l'*elocutio*, la *memoria* et enfin par l'*actio*.

ressemblances et d'autres différences entre l'enseignement de Bailly de Messein et celui professé à Louis-le-Grand. Aussi, c'est grâce à ces observations qu'il sera possible de faire état d'une éloquence nouvelle qui, comme on le verra, favorise une rhétorique du bel esprit. Le recours à l'ingéniosité est indéniablement lié aux figures et à leur utilisation originale. C'est de cette manière qu'on pourra dresser un portrait fidèle de la rhétorique enseignée par Bailly de Messein à Québec.

Cette rhétorique, en favorisant les figures de pensées et le langage corporel de l'orateur, trouve une application directe dans le théâtre scolaire. Les institutions jésuites le favorisent par la représentation de tragédies et de comédies, mais aussi par de somptueux ballets, de telle sorte que certains pères, dont Jouvancy, tentent d'encadrer le théâtre scolaire en prescrivant l'absence de rôle féminin, en réitérant la place essentielle du latin par rapport aux langues vernaculaires, et en recommandant de jouer principalement des drames religieux ou hagiographiques. Malgré ses détracteurs, plusieurs théoriciens voient ainsi dans le théâtre un moyen efficace de former la jeunesse et de lui permettre d'exercer une parole publique que plusieurs charges civiles nécessitent.

En Nouvelle-France puis au Québec, plusieurs querelles sur la question de l'influence morale du théâtre, dont l'« affaire Tartuffe », réduisent grandement l'influence du théâtre, bien que quelques initiatives privées tentent de présenter des pièces malgré les interdictions épiscopales, dont celles de M^{gr} de Saint-Vallier. Le théâtre scolaire subira les conséquences de la position intransigeante de l'Église en ce qui concerne la représentation théâtrale. En ce sens, Bailly de Messein crée un précédent lorsqu'il fait représenter deux comédies en français à la fin de l'année scolaire 1775. Cette innovation introduite dans le modèle pédagogique est une manifestation incontestable de l'originalité de l'enseignement

qu'il professe et une application concrète de son cours. Au surplus, quelques années plus tard, Bailly de Messein est l'instigateur d'une polémique publique où sa verve et sa plume combattent, selon ses dires, l'ignorance et le préjugé de son évêque, dans une querelle où il prend parti en faveur d'un projet d'université neutre sur le plan religieux. On assiste alors à une mise en scène de l'orateur dans les journaux et à l'émergence d'un écrivain pour qui l'intérêt des Lumières prime sur celui de l'Église.

L'ENSEIGNEMENT DES JÉSUITES :

LA RHÉTORIQUE DE LA FRANCE AU QUÉBEC

*Non satis est pulchra esse poemata ; dulcia sunt
Et, quocumque volent, animum auditoris agunt.*
Horace¹

L'enseignement des Jésuites en France

i L'humanisme jésuite

Née au sein de l'humanisme et à l'époque de la Contre-Réforme, la *Societas Iesu*, ou Compagnie de Jésus, a comme mission de combattre les ennemis de l'Église et de propager la foi catholique. À la suite des recommandations d'Érasme, qui écrivait « Tu aimes les lettres ? C'est bien, si c'est pour le Christ. Si tu ne les aimes que pour être plus savant, tu cesses là où il fallait continuer d'avancer² », la spiritualité jésuite s'inspirera des humanités et de la littérature classique : pour Ignace de Loyola³, celles-ci représentent autant la civilisation antique qu'un idéal culturel susceptible d'inspirer les Modernes, et qui sera celui du parfait courtisan. C'est pourquoi l'humanisme des Jésuites renvoie moins à un

1 Horace, *Art poétique*, v. 99-100, (*Traduction des œuvres d'Horace par le Père Tarteron*, t. 2, Paris, Jean Mariette, 1723, p. 438-439), « Ce n'est pas assez pour les poèmes d'être seulement beaux : il faut encore qu'ils touchent le cœur, qu'ils émeuvent, qu'ils entraînent l'auditeur. »

2 Érasme de Rotterdam, « *Enchiridion militis christiani, Canon quartus* », *Opera omnia*, t. 5, Leyde, Pierre van der Aa, 1704, p. 25 « *Litteras amas ; recte, si propter Christum. Sin ideo tantum amas, ut scias, ibi consistis, unde gradum facere oportebat.* »

3 Georges Leroux, « La raison des études. Sens et histoire du *Ratio Studiorum* », *Études françaises*, 1995, vol. 31, n° 2, p. 33.

objet d'érudition qu'à un modèle culturel appelé à se réaliser dans la vertu chrétienne, pour mieux s'illustrer ensuite dans la transformation du monde. « Héritiers des humanistes de la Renaissance, les Jésuites se font les hérauts de l'humanisme chrétien⁴ » en christianisant à la fois l'Antiquité grecque d'Aristote et de Platon et l'Antiquité romaine de Cicéron et de Sénèque. Enfin, cette culture nourrie de références antiques leur permet de tenter de réconcilier l'Évangile avec la vie mondaine. À la suite du Jésuite espagnol Luis de Molina (1535-1600), auteur d'une litigieuse *Concordia liberi arbitrii cum gratiae donis* (1588), cette entreprise de réconciliation suppose notamment de minimiser les conséquences du péché originel à la faveur d'une théologie de la grâce suffisante (*gratia sufficiens*) qui,

généralement conférée aux hommes une fois prévus leurs mérites (*post merita proeuisa*) et dont la suffisance, ou congruité, aboutissant à une pleine efficacité en vertu du consentement du libre arbitre, était évaluée par Dieu grâce à l'exercice d'une science moyenne (*scientia media*) qui lui donnait connaissance des futurs contingents⁵.

Comme l'affirmait d'ailleurs le philosophe et homme politique romain Sénèque, dont le propos a été repris depuis en un lieu commun récurrent : « La nature nous a créés disposés à nous instruire, elle nous a donné une raison imparfaite, mais susceptible d'une plus grande perfection⁶ ». C'est en ce sens que la réalisation de l'idéal jésuite d'épanouissement de la nature humaine passera par l'éducation.

Cette confiance en la nature perfectible de l'homme, jointe à la grâce efficace⁷ dont il

4 François Lebrun, Marc Venard, Jean Quéniart, *Histoire générale de l'enseignement et l'éducation en France : de Gutenberg aux Lumières (1480-1789)*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981, p. 32.

5 Sylvio Hermann De Franceschi, « Le molinisme congruiste face au thomisme jansénisant. La correspondance entre le prince de Conti et le P. Agard de Champs (août-septembre 1664) », *XVII^e siècle*, 2013, vol. 2, n° 259, p. 231-232.

6 Sénèque, *Epistulae morales ad Lucilium*, lib. V, XLIX, 11 (*Lettres à Lucilius*, t. 2, livre 5-7, trad. de Henri Noblot, Paris, Belles Lettres, 1947, p. 32), « *Dociles natura nos edidit, et rationem dedit imperfectam, sed quae perfici possit.* ».

7 « Pour les jésuites, tous les hommes, ayant été rachetés par le Christ, ont une grâce suffisante pour faire leur salut. Il ne dépend alors que de leur volonté de rendre ou de ne pas rendre cette grâce efficace — “sans nouveau secours de Dieu”. Pour les jansénistes, au contraire, il est inadmissible que le salut de l'homme puisse, à un moment quelconque, dépendre de lui seul : le salut dépend toujours de la grâce divine, et cette grâce, comme l'exprime le symbole du Christ aux bras rapprochés, n'a pas été donnée à tous », tiré

dispose, laisse croire aux Jésuites qu'il est possible d'élever la société profane à un christianisme universel. C'est en ce sens que le père Juan Bonifacio⁸ affirmait que « l'éducation est la rénovation du monde⁹ ». Or, si la finalité de l'enseignement réside dans le salut de l'âme, quelle est l'utilité morale des disciplines profanes et pourquoi leur accorder une telle importance ? Car c'est un curieux paradoxe de voir les Jésuites, ordre créé pour rénover la chrétienté, « se faire maître d'école et prendre comme textes dans leurs écoles les auteurs païens¹⁰ » et, conséquemment, éveiller par leur amour du « beau style » des scrupules associés à cette souple hétérodoxie. Or, l'étude des principales sources pédagogiques de la Compagnie, comme la *Ratio studiorum*, permet de dégager une portée plus vaste de l'enseignement des Jésuites : une dynamique oscillant entre lettres profanes et sacrées, entre Antiquité païenne et Antiquité chrétienne.

ii Évolution de la *Ratio studiorum*

L'influence de l'humanisme chrétien dans l'enseignement concourt à former un projet éducatif global : d'abord par l'autorité du fondateur, Ignace de Loyola (1491-1556), qui, sous le nom d'humanités, préconise l'apprentissage de la rhétorique et de la grammaire¹¹. L'importance donnée à ces deux disciplines est intimement liée à leur

de Oswald Ducrot, « À propos de la seconde "Provinciale" », *Langue française*, 1971, n° 12, p. 90.

8 Le père Juan Bonifacio (1538-1606), un « jésuite de Salamanque, excellent maître de rhétorique — et subtil écrivain », Jean-Robert Armoghate, « Plaire, instruire et édifier : les traits spécifiques de la rhétorique de la chaire », *Littérature*, 2008, vol. 1, n° 149, p. 45.

9 François Charmot, *La pédagogie des Jésuites. Ses principes, son actualité*, Paris, Spes, 1951, p. 39 : « *puerilis institutio est renovatio mundi* ».

10 François de Dainville, *L'éducation des jésuites (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions de Minuit, 1978, p. 179.

11 *Ibid.*, p. 170.

caractère propre à former les écrivains et penseurs antiques. En effet, l'apprentissage de ce bagage de connaissances s'organisait selon deux principes internes :

d'une part, il embrassait la formation de l'homme dans son entier, visant à son instruction aussi bien qu'à son éducation. D'autre part, en se fondant sur un dialogue avec des maîtres reconnus comme les archétypes de l'humanité, il postulait d'emblée une valeur universelle¹².

Ses disciples poursuivirent alors ce dessein universel et ils instituèrent de fait une véritable entreprise d'éducation de la jeunesse¹³.

Du reste, les Jésuites¹⁴ comprirent rapidement la nécessité de systématiser leur enseignement en un code pédagogique qui en édictait les directives générales : les activités de la Compagnie les amenaient de fait à évoluer dans un espace paneuropéen où il était essentiel de s'adapter aux spécificités culturelles et sociales propres à chaque nation. Rappelons qu'à partir de la mort d'Ignace, le nombre des membres de la Compagnie quadruple, passant d'environ 1 000 à 4 000¹⁵ dans la vingtaine d'années entre 1556 et 1574. Il en va de même de la multiplication des collèges et des lieux d'enseignement jésuites en Europe, qui passent pendant les mêmes années d'une cinquantaine à 163. Dès 1600, ce sont 8 272 membres et plus de 200 collèges d'externes qui illustrent cette rapide augmentation¹⁶, si bien qu'en 1616, quelque 13 112 membres de la Compagnie ont la

12 Françoise Waquet, *Le latin ou l'empire d'un signe (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 214, passage inspiré de Eugenio Garin, *L'educazione in Europa, 1400/1600. Problemi e programmi*, Bari, Laterza, 1976, p. 3-29 et 87-145, tiré de la trad. de *L'éducation de l'homme moderne. La pédagogie de la Renaissance (1400-1600)*, Paris, Hachette/Pluriel, 1995, p. 83, 95-98.

13 François Charmot, *La pédagogie des Jésuites*, op. cit., p. 37.

14 On trouve au quatrième livre des *Constitutions*, le testament d'Ignace, les travaux touchant principalement les novices, les *scholastici nostri*. Le quatrième livre des *Constitutions* règle les études des religieux, suggérant qu'après « deux années de noviciat, consacrées aux exercices spirituels, deux autres années sont données à la littérature et à la rhétorique, puis trois autres années à la philosophie et aux sciences », voir Gabriel Compayré, *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le seizième siècle. Tome 1*, Genève, Slatkine Reprints, 1970, p. 168.

15 Adrien Demoustier et Dominique Julia (prés.) ; Leone Albriex et Dolorès Pralon-Julia (trad.) ; Marie-Madeleine Compère (éd.), *Ratio studiorum : plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus : édition bilingue latin-français*, Paris, Belin, 1997, p. 44.

16 *Ibid.*, p. 12. En 1579, l'Ordre compte 1 679 membres, en 1608, c'est 10 581 et, en 1710, il est constitué de 19 988 membres.

charge de 372 collèges¹⁷.

Au sein des différents collèges, la *Ratio studiorum* joue le rôle d'un véritable programme scolaire. Destinée aux différents établissements où la Société enseigne¹⁸, cette charte organisatrice étendue aux centaines de collèges européens et ultramarins¹⁹ ne constitue toutefois pas un cycle des études statique, mais propose en plus des principes et des règles, une riche somme d'expériences, de méthodes et d'exemples issue du vécu des professeurs de la Société²⁰. Or, si ce « code pédagogique a contribué, plus que tout autre, à structurer la culture européenne²¹ », c'est dans la mesure où il répondait à la demande et à la nécessité croissantes d'un enseignement urbain, s'adressant autant à l'aristocratie qu'au Tiers-État²². La Compagnie répond alors à un besoin général de scolarisation que les instances civiles étaient incapables d'offrir à la société. Ainsi, bien que la mission évangélique soit la finalité de la Compagnie de Jésus, il n'en demeure pas moins que cette immense tâche de revitalisation et de valorisation de la scolarisation séculière est aussi un « service de la société civile²³ » et un moyen d'évangélisation de la collectivité par la prise en charge de la jeunesse, puisqu'il « s'agit d'un *cursus* d'études entièrement orienté par une progression vers l'engagement religieux²⁴ », lui-même adossé à un art de persuader : la rhétorique qu'avait redécouverte la Renaissance humaniste.

17 *Ibid.*, p. 44.

18 Gabriel Compayré, *Histoire critique*, *op. cit.*, p. 168.

19 Marie-Madeleine Compère (éd.) et Leone Albrioux et Dolorès Pralon-Julia (trad.), *Ratio studiorum*, *op. cit.*,

20 Georges Leroux, « La raison des études », *op. cit.*, p. 29.

21 *Ibid.*, p. 30.

22 André Schimberg, *L'éducation morale dans les collèges de la Compagnie de Jésus sous l'Ancien Régime (XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles)*, Paris, Honoré Champion, 1913, p. 432 : « La classe sociale qui profita le mieux des leçons de la Compagnie fut celle pour laquelle elle ne se sentait pas le plus d'attrait : le Tiers-État. »

23 Marie-Madeleine Compère (éd.) et Leone Albrioux et Dolorès Pralon-Julia (trad.), *Ratio studiorum*, *op. cit.*, p. 17.

24 Georges Leroux, « La raison des études », *op. cit.*, p. 32.

Né du désir de favoriser un cheminement scolaire uniforme à travers le monde et de guider dans leur enseignement les professeurs et les recteurs, la *Ratio studiorum* parvient aux provinces dans sa forme définitive en 1599. Auparavant, il aura fallu quatorze années²⁵ pour élaborer et terminer cette « *universa studiorum nostrorum ratio*²⁶ ». Cette genèse met en évidence un trait fondamental de la Société de Jésus : la croissance de la Compagnie et

la multiplication de ses collèges [...] démontrèrent la nécessité qu'il y avait à donner des règles qui puissent garantir la compétence du personnel et le bon gouvernement des établissements ; d'où le détail des dispositions que le texte de 1599 entérine²⁷.

Cette règle, méticuleuse, minutieuse jusque dans les détails, « reprend le grand souci de progression qui caractérise la pédagogie humaniste de la Renaissance. Il se manifeste dans le choix des auteurs en fonction de leur valeur formatrice, mais aussi des matières qu'ils permettent d'aborder²⁸ ».

Afin de donner une idée générale de cet ambitieux instrument de la Contre-Réforme, nous évoquerons successivement la discipline des établissements scolaires, les matières étudiées et les méthodes utilisées, en insistant particulièrement sur la classe de rhétorique et le dessein patent de la *Ratio*. Ce qui frappe d'abord à la lecture du texte, c'est l'accent mis sur la place primordiale de la douceur. Autant l'Ordre impose l'obéissance à

25 L'historique du document commence à Messine en 1548, lorsque la Société accepte de prendre la charge des établissements scolaires. Puis, c'est en 1558 qu'une première congrégation générale décrète une révision des règles des offices. Ensuite, petit à petit, un code se forme, et l'on propose en 1586, sous l'autorité du père Claudio Acquaviva, une première ébauche d'un *Ratio studiorum*, composé en 1583-1584 par une commission de six Pères. Pour l'ensemble des textes pédagogiques qui ont circulé au sein de la Compagnie, voir les *Monumenta Paedagogica Societatis Iesu*, publiés à Rome [1965-1992] par le père Ladislav Luckács.

26 Marie-Madeleine Compère (éd.) et Leone Albrieux et Dolorès Pralon-Julia (trad.), *Ratio studiorum*, *op. cit.*, p. 72 [1].

27 Françoise Waquet, « Compte-rendu de Adrien Demoustier et Dominique Julia (Prés.) ; Leone Albrieux et Dolorès Pralon-Julia (Trad.) ; Marie-Madeleine Compère (éd.), *Ratio studiorum* : plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus : édition bilingue latin-français, Paris, Belin, 1997 », *Histoire de l'éducation*, n° 81, 1999, p. 138.

28 Marie-Madeleine Compère (éd.) et Leone Albrieux et Dolorès Pralon-Julia (trad.), *Ratio studiorum*, *op. cit.*, p. 24.

une règle, autant il conseille au maître de ne pas être trop enclin à punir, recommandant une certaine souplesse dans la correction et d'enquêter avant de châtier. Ainsi, le professeur

fermera plutôt les yeux, quand il peut le faire sans causer de tort à personne; non seulement il ne frappera jamais aucun élève lui-même (car c'est l'office du correcteur), mais il s'abstiendra totalement d'infliger une insulte, en parole ou en acte²⁹.

Pourtant, sans condamner totalement les corrections corporelles, les Pères s'en détachent néanmoins, car ce que le maître ne peut se résoudre à faire sans avilir sa dignité ne saurait pas plus être conforme à l'élève³⁰. De cette façon, en établissant un climat agréable à l'apprentissage³¹, les Pères stimulent l'émulation non par les châtiments, mais plutôt par les récompenses³². Celles-ci sont soit des présents, soit des prix remis publiquement afin de cultiver la renommée des différents collèges³³. On donne une attention particulière à la beauté des discours produits, aussi est-ce « avec la plus grande solennité possible³⁴ » que l'on nomme les élèves les plus talentueux. Plus particulièrement, un certain nombre de prix est fixé selon la discipline. En rhétorique, on donne en tout huit prix : deux pour la prose et deux pour les vers en langue latine, de même qu'en grec ancien, on distribue deux prix pour la prose et deux autres pour les vers. La *Ratio* précise d'ailleurs que la préférence quant à la langue sera toujours à la prose latine, mais qu'on

29 *Ibid.*, p. 162 [364] : « [...] *dissimulet potius cum potest sine cuiusquam damno ; neque solum nullum ipse plectat (id enim per correctorem praestandum) sed omnino a contumelia dicto, factoue inferenda abstineat* ».

30 Gabriel Compayré, *Histoire critique*, *op. cit.*, p. 175.

31 Par exemple, le censeur public nommé par le préfet pourra avoir le « droit, avec l'approbation du maître de lever de légères punitions infligées à ses condisciples », dans Marie-Madeleine Compère (éd.) et Leone Albrieux et Dolorès Pralon-Julia (trad.), *Ratio studiorum*, *op. cit.*, p. 144 [287].

32 Celles-ci sont de deux types, soit des *praemia publica*, soit *privata* ; en ce sens, le préfet doit rappeler aux maîtres qu'outre les récompenses publiques, il faut exciter l'ardeur des élèves par de petites récompenses privées, comme des croix, des rubans, des *signa victoriae*, des insignes, remportées quelques fois par mérite ou bien par la victoire sur un adversaire ; ces *signa* seront fournis par le recteur du collège.

33 Ces distinctions sont défrayées par des hommes connus, que l'on mentionne afin de les honorer.

34 C'est-à-dire que chaque vainqueur sera nommé personnellement par un héraut devant tous (ce moyen incitait les condisciples à se comparer, principe essentiel du *Ratio*).

« pourra cependant donner un plus ou moins grand nombre de prix là où le nombre des élèves est élevé ou réduit³⁵ ». Puis, en ordre décroissant, il y a en six pour la classe des humanités (on n'entend dans ce contexte que la langue latine), enfin on compte quatre prix pour les classes inférieures de grammaire³⁶. Quant aux divertissements, aux pièces de théâtre et aux récréations, ils doivent être le plus variés possible, rendant ainsi la solitude et l'éloignement avec la famille³⁷ moins difficiles, et le séjour au collège non seulement tolérable, mais même agréable.

L'émulation est nécessaire au respect de ces règles de discipline. Ce principe de dépassement de soi facilite et guide le travail des professeurs dans leur enseignement, soit en éveillant et en entretenant l'amour-propre de l'élève, soit par des démonstrations publiques destinées à souligner son mérite³⁸, comme les récompenses distribuées lors de joutes oratoires. Ces dernières représentent un puissant moteur de motivation et invitent autant le professeur à interroger la classe que les condisciples à se questionner eux-mêmes. De plus, il est recommandé d'y recourir « toutes les fois que les circonstances le permettent, pour éveiller l'honnête émulation qui est un puissant encouragement aux études³⁹ ». Pourtant, cette attitude de valorisation des études n'aurait pu s'accomplir sans la lecture des auteurs de langues anciennes, garants d'un dense tissu culturel, intellectuel et littéraire enrichi par la Renaissance humaniste, celle-ci ayant redécouvert la culture gréco-latine grâce à la transmission des manuscrits classiques.

35 Marie-Madeleine Compère (éd.) et Leone Albriex et Dolorès Pralon-Julia (trad.), *Ratio studiorum*, *op. cit.*, p. 149 [312].

36 *Ibid.*, p. 93 [88], p. 143-144 [285-286], p. 149-151 [312-324], p. 213 [518-519].

37 Toutefois, il peut être nécessaire de s'entretenir parfois avec les parents des élèves. Pour cela, le professeur « demandera au recteur s'il faut les faire convoquer par le préfet ou par quelqu'un d'autre ou s'il faut aller les trouver, si la dignité des personnes l'exige », *ibid.*, p. 163 [370].

38 Puisque c'est au mérite que le professeur jugera ses élèves, jamais il n'en méprisera un et « il veillera autant aux études des pauvres qu'à celles des riches », *ibid.*, p. 164 [374].

39 *Ibid.*, p. 159 [355] : « *ut honesta aemulatio, quae magnum ad studia incitamentum est, foveatur* ».

Venons-en donc aux langues et aux œuvres que l'on y professait. Bien qu'on y enseignât autant le grec ancien que le latin, cette seconde était néanmoins la langue d'échange désirée, favorisée et valorisée, alors que toute conversation en langue nationale était proscrite. Le grec ne trouve écho que dans l'apprentissage théorique, qui manifestera toujours un retard, léger ou marqué. Quant à la division des classes, il y a d'une part les classes inférieures, au nombre de cinq, dont les trois classes de grammaire (*infima, media et suprema*), les humanités puis la rhétorique, et, d'autre part, les classes supérieures, constituées par la philosophie, les sciences et la théologie. La philosophie dominait le cheminement durant trois années, et même davantage si nécessaire⁴⁰. Pourtant, dans la mesure où il s'agit de la dernière classe suivie pour la majeure partie des élèves avant la carrière ecclésiastique, le véritable couronnement des cours est la rhétorique⁴¹.

Le rôle prééminent que joue la rhétorique est d'ailleurs illustré par l'excellente figure de l'*orator* qui est centrale autant au *Collegio Romano* qu'à celui de Louis-le-Grand, à Paris. Sur ce point, Guez de Balzac, en voyage à Rome, rapporte ce souvenir :

Je m'estois trouvé, écrira-t-il vingt ans plus tard dans sa Relation à Ménandre, à la harangue funèbre du Cardinal Bellarmin, et j'avois considéré ce grand et admirable jésuite⁴² qui, avec la dignité de ses gestes, les grâces de sa prononciation, et l'éloquence de tout son corps qui accompagnait celle de sa bouche, me transporta en esprit dans l'ancienne République⁴³

Cette mémoire de l'ancienne République était favorisée dès les premières classes de grammaire par l'étude des *Epistolae* les plus faciles de Cicéron et des poèmes les plus simples d'Ovide, puis durant la dernière année, des *Ciceronis dialogi : de Amicitia et*

40 *Ibid.*, p. 124-130 [207-234].

41 François de Dainville, *L'éducation des jésuites*, *op. cit.*, p. 388.

42 Il s'agit du père Tarquinio Galluzzi (1573-1649), *maestro di rettorica* du Collège romain.

43 Guez de Balzac, Jean-Louis, *Les œuvres diverses du sieur de Balzac*, Amsterdam, Elzevier, 1664, « Relation à Ménandre, discours seizième », p. 264-265, cité par Marc Fumaroli, « *Cicero pontifex romanus* : la tradition rhétorique du Collège romain et les principes inspireurs du mécénat des Barberini », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, 1978, t. 90, n° 2, p. 802.

Senectute, des élégies et des lettres d'Ovide, des *excerpta* de Catulle, de Tibulle et de Propertius et, enfin, des *Bucolica*, du premier et du quatrième livre des *Georgica* ainsi que du cinquième et septième livre de l'*Aeneidos* de Virgile. Pour le grec, Jean Chrysostome, Ésope, Agapet et le Tableau de Cébès constituaient le *corpus*. En ce qui a trait à la grammaire, il y avait une préférence pour la *Grammaire* d'Emmanuel Alvarez⁴⁴. Grâce à ces auteurs, le maître formait les adolescents confiés à la Compagnie aux lettres antiques dans l'esprit de l'humanisme chrétien⁴⁵.

Lors des classes d'humanités, on aborde la rhétorique à partir des règles tirées du manuel⁴⁶ de Cyprien Soarez⁴⁷ et de ses contemporains⁴⁸. Ce précis est remplacé en 1659 par l'ouvrage plus compendieux du père Pomey⁴⁹. Or, qu'il s'agisse de Soarez ou Pomey, l'œuvre de Cicéron occupe une place privilégiée. C'est ainsi que parmi les orateurs, on explique principalement Cicéron par ses ouvrages contenant sa philosophie morale, et aussi par certains de ses discours les plus faciles, comme le *Pro lege Manilia*, le *Pro Archia* et le *Pro Marcello*. Quant aux historiens, on se concentre sur César, Salluste, Tite-Live et Quinte-Curce ; pour les poètes, c'est surtout Virgile et les *Odes* d'Horace. D'ailleurs,

44 Emmanuel Alvarez (1526-1582), jésuite, dont la grammaire (*De Institutione grammatica libri tres*) fut publiée à Lisbonne en 1572, voir Marie-Madeleine Compère (éd.) et Leone Albriex et Dolorès Pralon-Julia (trad.), « Règles du professeur de philosophie », *Ratio studiorum, op. cit.*, p. 83 [46].

45 *Ibid.*, p. 152 [325].

46 Voir Thomas M. Conley, *Rhetoric in the European Tradition*, Chicago, The University of Chicago Press, 1990, p. 152-162. Aux pages 155-157, on y discute du père Nicolas Caussin et de l'influence et du nombre considérable de rééditions de son *Eloquentia sacra et humana*. Sur le père Caussin et les théoriciens de la sophistique sacrée, voir aussi Marc Fumaroli, *L'âge de l'éloquence ; Rhétorique et « Res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 2002, p. 279-298.

47 Cyprien Soarez (1521-1593), dont les *Rationarium rhetoricae* connurent de nombreuses rééditions et réimpressions.

48 Voir en ce sens l'analyse qu'en fait François de Dainville, *L'éducation des jésuites, op. cit.*, p. 190 et suivantes. Dans son *Palatium reginae eloquentiae*, le père Le Pelletier décrit l'ordre rhétorique : « une introduction sur l'orateur, la rhétorique et la théorie de l'imitation ; puis les quatre parties traditionnelles dans leur ordre habituel : l'invention, la disposition, l'élocution et la prononciation (voix, geste, mémoire) », cité par François de Dainville, *ibid.*, p. 191.

49 *Ibid.*, p. 194-195.

pourvu qu'ils soient expurgés de toute obscénité, on permet aussi d'autres poèmes illustres de l'Antiquité. Quant à la langue grecque, on étudie d'abord les noms simples, le verbe être et la morphologie des verbes réguliers. Puis, instruit par les verbes contractes, les verbes en *-mi* et les formations les plus faciles, on atteint la partie attribuée aux humanités, c'est-à-dire toute la syntaxe et un approfondissement du vocabulaire et des dialectes⁵⁰. Les auteurs lus et imités sont alors Basile de Césarée, Jean Chrysostome, Isocrate, Platon et Plutarque ; cette classe préparait en effet l'art oratoire propre à la classe de rhétorique par l'imitation des meilleurs et des plus grands.

Ainsi, grâce aux humanités, toute cette formation posait de solides bases de grammaire et de littérature. L'élève faisait ensuite l'apprentissage des textes à imiter que requiert l'étude de la rhétorique. De plus, cette classe⁵¹ s'attache principalement à l'étude des ouvrages rhétoriques de Cicéron et de Quintilien⁵², puis, selon les collègues et les rhéteurs, Claudien, Horace, Juvénal, Perse, Pline, Salluste, Suétone, Tacite, Tite-Live, Valère Maxime et Virgile sont étudiés. Quant aux Espagnols, on recommande Martial et Sénèque le Tragique. Pour le grec, on lit les pères cappadociens et Jean Chrysostome, puis Démosthène, Hésiode, Homère, Lucien, Pindare, Platon, Thucydide, la *Rhétorique* d'Aristote de même que sa *Poétique*, si on le juge nécessaire. Cette classe permet *ad eloquentiam perfectam pervenire*, c'est-à-dire de parvenir à l'éloquence parfaite, qui se réduit essentiellement à trois éléments : les règles de l'expression orale, le style et l'érudition.

50 Marie-Madeleine Compère (éd.) et Leone Albriex et Dolorès Pralon-Julia (trad.), *Ratio studiorum*, op. cit., p. 154 [337].

51 *Ibid.*, p. 165-173 [375-394].

52 Sur l'importance de Quintilien, voir l'excellent article de Basil Munteano, « Humanisme et rhétorique, la survie littéraire des rhéteurs anciens », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1958, vol. 58, n° 2, p. 145-156.

Au cours de la classe de rhétorique, outre l'explication des auteurs, la grammaire, l'apprentissage en prose et en vers, les préceptes de rhétorique, de métrique, de poétique, les thèmes grecs, les compositions, on compte aussi au nombre des techniques didactiques utilisées : la *praelectio* [380-383], la *concertatio* [355, 383-384], les exercices de la mémoire comme les déclamations publiques [390], les exercices écrits et enfin l'imitation. La *praelectio*⁵³ est, depuis le *De ratione studii ac legendi interpretandique auctores* (1512) d'Érasme, une explication des textes qui se déploie sur deux dimensions : soit en élaborant l'art du texte étudié – c'est la partie qui se rapporte aux règles –, ou soit en suivant le style – cette section explique plutôt la forme des discours⁵⁴. Il s'agit finalement « d'acquérir une connaissance grammaticale dans les premières prélections, et dans les suivantes une aisance stylistique, une compréhension des ornements et des figures, destinés à être réinvestis dans la pratique rhétorique du discours en latin⁵⁵ ». La *praelectio* jésuite, quant à elle, commence par une lecture complète du texte, suivie d'un bref exposé « en français dans la classe inférieure de grammaire, en latin dans les autres⁵⁶ », puis, reconstruisant le texte phrase par phrase, la prélection passe de l'explication littérale des choses à l'arrangement stylistique des mots, que ce soit grammatical ou rhétorique, indépendamment des classes. Finalement, l'*eruditio* expose les connaissances essentielles à l'intelligence des textes. La *Ratio* de Joseph de Jouvancy énumère d'ailleurs les auteurs principaux que l'élève doit apprendre et comprendre :

Dans la classe des humanités, on lit au choix des poètes, Isocrates, certains passages du *Dialogue des*

53 Marie-Madeleine Compère (éd.) et Leone Albriex et Dolorès Pralon-Julia (trad.), *Ratio studiorum*, op. cit., p. 154 [337].

54 *Ibid.*, p. 168 [380].

55 Michèle Rossellini, « Les mots sans guère de choses : la *praelectio* », *Langue française*, 1999, n° 121, p. 31.

56 *Idem.*

morts de Lucien, le *Jugement des voyelles*, etc. Ce sont les *Caractères* de Théophraste, les hymnes homériques, dont la *Bataille des grenouilles et des rats* [*Batrachomyomachia*]. De Cicéron : la *Nature des Dieux*, les *Tusculanes*, les *Paradoxes* et les plus brefs discours et les plus faciles comme le *Pour Marcellus*, le *Pour Archias*, les *Catilinaires* et le *Sur son retour*. Pour les historiens, César, Salluste, Florus sont privilégiés, pour les poètes, c'est Virgile, Horace, les *Odes* et l'*Art poétique* et des lettres choisies d'Ovide⁵⁷.

De même, il continue :

Dans la classe de rhétorique, on lit des discours choisis de Cicéron, Le *Panegyrique* de Pline le Jeune ou bien celui de Pacatus. On lit aussi Tite-Live, Tacite, Velleius Paterculus, Valère Maxime, Suétone, Virgile, Horace, Sénèque le Tragique, Claudien, Juvénal, Perse et Martial⁵⁸.

Ainsi, le maître tente avec éloquence de faire apprécier la latinité des expressions, tirant celles-ci des textes, lors de compositions par exemple⁵⁹, de façon à constituer des matériaux linguistiques et stylistiques exploitables par la suite par l'élève⁶⁰.

C'est ainsi que le système pédagogique conclut par la rhétorique l'apprentissage des élèves, en insistant non seulement sur l'utilité de l'éloquence mais aussi sur son élégance. La rhétorique dans la France de l'Ancien Régime a bel et bien été, comme dans « l'Antiquité grecque et romaine, un système de valeurs formelles qui, inculqué à beaucoup par l'éducation des collèges, a constitué une commune mesure, un dénominateur commun entre les esprits⁶¹ ». Certes, le but avoué de ce cycle et plan raisonné des études était bien de transmettre des enseignements favorisant l'esprit chrétien envers le *conditor*

57 Joseph de Jouvancy, *Ratio discendi et docendi*, Paris, Frères Barbou, 1725, seconde partie, chapitre II, article VII, p. 167, « *In scholâ Humanitatis, five Poëseos, Isocrates, Luciani Dialogi Mortuorum selecti, Judicium vocalium, &c. Theophrasti Characteres. Homeri Hymni, Batrachomyomachia. Cicero de Naturâ Deorum, Quaestiones Tusculanae, Paradoxa, ejusdem breviores Orationes, & faciliores, exempli causâ, pro M. Marcello, pro Archiâ Poëtâ, in Catilinam, post reditum. De Historicis Caesar, Sallustius, Florus. De poëtis, Virgilius, Horatii Odae, & Ars Poëtica, Ovidii Epistolae selectae* ».

58 *Ibid.*, p. 165 : « *In Rhetorica legentur selectae Ciceronis Orationes, Plinii Panegyricus aut Pacati: Titus Livius, Cornelius Tacitus, Velleius Paterculus. Valerius Maximus, Suetonius, Virgilius, Horatius, Seneca Tragoedus, Claudianus, Juvenalis, Persius, & Martialis* ».

59 Gabriel Compayré, *Histoire critique*, *op. cit.*, p. 186.

60 Michèle Rossellini, « Les mots sans guère de chose », *op. cit.*, p. 31-32. Voir aussi Jean-Claude Chevalier, « La pédagogie des collèges jésuites », *Littérature*, octobre 1972, n° 7, p. 120-128.

61 François de Dainville, *L'éducation des jésuites*, *op. cit.*, p. 186. Voir aussi sur cette question l'ouvrage de Henri-Irénée Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris, Seuil, 1981.

*ac redemptor nostrum*⁶², si bien que les « disciplines intellectuelles sont enchâssées selon un modèle qui montre leur subordination progressive à leur finalité spirituelle⁶³ ». En même temps, cette démarche s'ouvre aussi sur un humanisme chrétien. Le témoignage insigne de François Rabelais illustre à merveille cette alliance entre lettres profanes et textes sacrés, notamment dans la lettre qu'adresse Gargantua à son fils Pantagruel, proposant par là un véritable *cursus* humaniste :

J'entends et veux que tu apprennes les langues parfaitement. Premièrement la Grecque, comme le veut Quintilien. Secondement la latine. Et puis l'Hébraïque pour les saintes Lettres, et la Chaldaïque et Arabique pareillement. Et que tu formes ton style quant à la Grecque, à l'imitation de Platon ; quant à la latine, à Cicéron. [...] Et quant à la connaissance des faits de nature, je veux que tu te y adonnes curieusement ; qu'il n'y ait mer, rivière, ni fontaine dont tu ne connaisses les poissons ; tous les oiseaux de l'air, tous les arbres, arbustes et fructices des forêts, toutes les herbes de la terre, tous les métaux cachés en ventre des abîmes, les pierreries de tout Orient et midi, rien ne te soit inconnu. Puis soigneusement revisite les livres des médecins, Grecs, Arabes, et Latins, sans contemner les Talmudiques et Cabalistes ; et par fréquentes anatomies acquiers-toi parfaite connaissance de l'autre monde, qui est l'homme⁶⁴.

Cette importance des *studia humanitatis* pour acquérir une parfaite connaissance de cet autre monde qu'est l'homme est une part essentielle du projet d'éducation humaniste. Les thèmes centraux de l'humanisme comprennent notamment la « rupture avec le passé, [le] sentiment d'une harmonieuse synthèse humaine faite de l'esprit et du corps, [l']importance reconnue des classiques [et la] valeur éducative de l'étude des langues⁶⁵ ». Par conséquent, ce texte peut en quelque sorte être considéré comme un exemple de ce courant de pensée : « d'une part il souligne très efficacement le sens de libération de l'humanité propre à la nouvelle école, d'autre part, il met en évidence ses exigences les

62 Marie-Madeleine Compère (éd.) et Leone Albriex et Dolorès Pralon-Julia (trad.), *Ratio studiorum*, *op. cit.*, p. 74 [7].

63 Georges Leroux, « La raison des études », *op. cit.*, p. 32.

64 François Rabelais, « Comment Pantagruel, estant à Paris receut des lettres de son père Gargantua, et la copie d'icelles », *Pantagruel*, Gérard Defaux (éd.), dans *Les cinq livres*, Paris, Le Livre de Poche/Classiques modernes, 1994, p. 347-349, ligne 88-108.

65 Eugenio Garin, *L'éducation de l'homme moderne*, *op. cit.*, p. 76.

plus vraies et les traduit, voire même très paradoxalement, en programmes⁶⁶ ». De plus, attendu que la culture des langues et des sciences est nécessaire pour faire l'homme, elle est d'autant plus indispensable pour l'humaniste. Or, la vertu chrétienne doit être elle aussi favorisée, puisque « science sans conscience n'est que ruine de l'âme⁶⁷ ». Ainsi, dans le même esprit, l'humaniste et ecclésiastique italien Jacopo Sadoletto (1477-1547) croyait que les hommes pouvaient être touchés et élevés par les humanités. Il était surtout convaincu que pour en faire des chrétiens, il fallait avant tout en faire des hommes⁶⁸. C'est en ce sens que l'humanisme chrétien, tel que le concevait la Société de Jésus, s'explique dans l'entreprise de Jouvancy par le rétablissement des lettres classiques et l'élaboration d'un guide pédagogique.

iii La *Ratio discendi et docendi* de Jouvancy

Près de cent ans après la publication de la *Ratio studiorum*, alors que les collèges se multiplient et que le prestige des *Milites Iesu* s'affermi à travers la société et les cours de l'Europe, le père Joseph de Jouvancy⁶⁹ propose à ses pairs un ouvrage de circonstance. Composé sur l'ordre de la quatorzième Congrégation générale, réunie en novembre 1696⁷⁰,

66 *Idem*.

67 François Rabelais, *Pantagruel*, *op. cit.*, p. 349, ligne 120.

68 Léontine Zanta, *La Renaissance du stoïcisme au XVI^e siècle*, Genève, Slatkine Reprints, 2007 [Paris, Honoré Champion, 1914], p. 8.

69 Joseph Jouvancy [sic], *De la manière d'apprendre et d'enseigner (De ratione discendi et docendi)*, trad. par Henri Ferté, Paris, Hachette, 1892, p. XIII : Joseph de Jouvancy publia des « éditions expurgées et annotées de *Perse*, *Juvénal*, *Térence*, *Martial* et *Ovide*. Il a de plus publié un *Apparatus Greco latinus* fort estimé et un *Appendix de Diis et heroibus poeticis* ».

70 François de Dainville, *L'éducation des jésuites*, *op. cit.*, p. 236.

le *De Ratione discendi et docendi* (1703)⁷¹ voit le jour dans un contexte de fléchissement des études littéraires : l'apprentissage du latin et spécialement du grec s'amenuisait. En effet, dès 1690, à Paris, il semble désormais nécessaire de « chercher à renouveler le goût des mortifications et des autres vertus ainsi qu'à susciter l'amour des lettres qui, chez de nombreuses personnes, surtout chez les jeunes, semblent s'être arrêté de bouillonner⁷² ». En effet, les élèves autant que les maîtres étaient trop souvent séduits par l'attrait des lettres françaises et des lectures prohibées, étant ainsi privés de direction intellectuelle et pédagogique.

Ce livre ne se présente donc pas comme un commentaire de la *Ratio studiorum*, ni même comme un bilan des études dans les diverses provinces, mais plutôt comme une réaction qui s'inscrit dans le contexte de l'année 1700, marquée par les rivalités entre les jansénistes et les oratoriens et par la valorisation du français dans l'enseignement. De fait, on y relève

de nouvelles options pédagogiques. Ainsi, si la rhétorique et la poétique sont toujours mises au premier plan, Jouvancy élève l'histoire au rang de troisième « science qu'il faut connaître » et lui associe étroitement la chronologie et la géographie ; il recommande qu'un temps régulier, voire quotidien, soit consacré à cet apprentissage⁷³.

Cette *humanitas*, ou polymathie, constituée à la fois de la rhétorique, de la poésie, de l'histoire et de ses sciences auxiliaires, de la géographie, de la chronologie et de la philologie inspirait le maître, afin qu'il puisse lui-même former ensuite ses élèves suivant

71 *Ibid.*, p. 209-266. Une première édition avait été publiée à Paris en 1692, sous le titre *Christianis litterarum magistris de ratione discendi et docendi*. Les recherches de Dainville permettent de comparer les différences entre les deux éditions, ainsi qu'une compréhension plus vaste quant à la genèse de l'œuvre et de son héritage.

72 Arch. rom. S. J., *Congr.* 84, f° 228, 1690, cité par François de Dainville, *op. cit.*, p. 213, « *requiritur ad renovandum mortificationis aliarumque virtutum studium excitandumque litterarum amorem, qui in multis praesertim inter juniores videtur deferbuisse.* ».

73 Édith Flamarion, « Les cahiers d'élèves des jésuites en France au XVIII^e siècle : projet de groupe de travail », *Histoire de l'éducation*, mai 1997, n° 74, dans Marie-Madeleine Compère et d'André Chervel (dir.), *Les humanités classiques*, Paris, 1997, p. 235.

l'esprit de l'humanisme chrétien. Ainsi tente-t-il d'ancrer plus solidement dans le siècle présent ce culte de l'« Antiquité scolaire inventée par la Renaissance chez Quintilien⁷⁴ », par la lecture et l'application quotidienne d'un guide éclairé, rédigé par un professeur émérite⁷⁵. Jouvancy propose donc une réponse à l'actualité pédagogique en embrassant deux grandes dimensions pratiques : comment se former à l'étude des humanités et comment les enseigner⁷⁶.

Le but de ce nouvel ouvrage est de rappeler au futur professeur quelques consignes générales et de lui fournir une solide connaissance des textes afin de le guider dans son enseignement. En effet, on retrouve chez Jouvancy « un gigantesque effort pour penser l'articulation des humanités et de la culture. Pourquoi enseigner Virgile ? Pourquoi préférer le débat à la dictée de l'enseignement⁷⁷ ? » C'est la raison pour laquelle Jouvancy recommande au futur maître de débiter non par le latin, mais par l'apprentissage du grec. Pour plusieurs motifs, malgré les prescriptions de la *Ratio*, son apprentissage est trop souvent retardé. Il s'agit de facteurs tirés entre autres choses du domaine linguistique et sur lesquels nous n'insisterons pas outre mesure. Néanmoins, il reste qu'en raison de la nature plus difficile de la langue grecque (la morphologie, la richesse du vocabulaire, les divers dialectes, etc.), Jouvancy préconise de s'y livrer dès les premières années⁷⁸. Puis, après le grec⁷⁹, c'est le latin⁸⁰, dont l'usage reculait au profit des langues maternelles et nationales. Jouvancy propose ainsi l'exercice quotidien de cette langue, de traduire en français

74 François de Dainville, *L'éducation des jésuites*, *op. cit.*, p. 231

75 Jean-Claude Chevalier, « La pédagogie des collèges jésuites », *op. cit.*, p. 122.

76 François de Dainville, *L'éducation des jésuites*, *op. cit.*, p. 213.

77 Georges Leroux, « La raison des études », *op. cit.*, p. 30.

78 François de Dainville, *L'éducation des jésuites*, *op. cit.*, p. 214-215.

79 s.n. [Joseph de Jouvancy], *Christianis litterarum magistris de ratione discendi et docendi*, s.l., s.d., p. 5-13.

80 *Ibid.*, p. 22-32.

Cicéron, de le retraduire en latin, de s'adonner à la beauté de la prose, ou bien de ne composer qu'à partir des idées principales.

Comme le montrent les travaux de Madeleine Compère et Dolorès Pralon-Julia sur les exercices scolaires des élèves, on peut constater ce travail assidu par la liste des auteurs qui forment leur corpus littéraire :

leur programme est constitué des *Tristes* et des *Pontiques* d'Ovide, bientôt suivis de Martial, Tibulle et Propertius. Jouvancy ajoute les livres V, VII et IX de l'*Énéide* et une édition expurgée des *Métamorphoses* d'Ovide. En humanités, ils lisent les *Fastes* d'Ovide, Virgile, Horace (*Odes* et *Arts poétiques* selon Jouvancy), les tragédies de Sénèque, les *Silves* de Stace et Claudien ; Jouvancy y joint les « lettres choisies » d'Ovide (c'est-à-dire les *Héroïdes*)⁸¹.

En rhétorique, néanmoins, la *Ratio* ne prescrit point de programme d'auteurs précis, mais Jouvancy propose néanmoins comme terreau d'érudition Virgile, les discours de Cicéron, Horace, Juvénal et Phèdre⁸² ; dans tous les cas, « *Nulla dies sine linea* », comme le rappelait Pline l'Ancien grâce aux paroles du peintre Apelle de Cos⁸³.

Pour arriver à composer avec les idées essentielles des grands auteurs, les exercices recommandés par Jouvancy sont la prélection, les *progymnasmata* et la concertation⁸⁴. Grâce aux armes que ceux-ci procurent et fortifié par une riche sélection des meilleurs auteurs représentatifs de l'esprit de l'Antiquité revisitée par la Renaissance humaniste⁸⁵, « l'élève est actif, mille fois actif, la classe est un instrument de combat ; par des

81 Madeleine Compère et Dolorès Pralon-Julia, *Performances scolaires de collégiens sous l'Ancien Régime : étude d'exercices latins rédigés au Collège Louis-le-Grand vers 1720*, Paris, Institut national de recherche pédagogique/Publications de la Sorbonne, 1992, p. 50.

82 Joseph de Jouvancy, *Ratio discendi et docendi*, Paris, Frères Barbou, 1725, seconde partie, chap. II, « *De discipulorum eruditione* », p. 121-126.

83 Pline l'ancien, *Naturalis Historia*, lib. XXXV, 36, § 84 (*Histoire naturelle*, t. 35, Paris, Belles Lettres, 1985, trad. de Jean-Michel Croisille, p. 72), c'est-à-dire : Pas un jour sans une ligne, le texte latin dit « *numquam tam occupatum diem agendi. ut non lineam ducendo exerceat artem* », de ne jamais laisser une journée [...] sans pratiquer son art en traçant quelque trait.

84 Jean-Claude Chevalier, « La pédagogie des collèges jésuites », *op. cit.*, p. 123.

85 Sur cette question, voir par exemple Pierre-François Moreau (dir.), *Le stoïcisme au XVI^e et au XVII^e siècle : le retour des philosophies antiques à l'Âge classique*, t. 1, Paris, Albin Michel, 1999.

entraînements multipliés, de compositions et de questions, elle forge ses discours⁸⁶ ». Cette gymnastique intellectuelle devait se pratiquer quotidiennement afin d'atteindre non seulement la persuasion, mais encore une capacité à « exciter les âmes, émouvoir les esprits⁸⁷ », ce qui « est digne d'une louange plus grande et d'une victoire plus complète que la seule persuasion, même accompagnée du plaisir⁸⁸ ». Persuader l'auditeur, c'est en effet « le toucher en parlant de telle manière qu'il veuille faire ce que désire l'orateur, non pas tant parce qu'il le croit vrai que parce qu'il estime que cela lui est profitable⁸⁹ ». Cette habitude de la pratique dialectique permet ainsi d'enseigner aux étudiants « la propriété et l'élégance du style latin en même temps que l'exactitude du vocabulaire français⁹⁰ ». La traduction se transforme alors en un exercice oral obligatoire dans les classes inférieures⁹¹, au même titre que la prélection. Cette attitude d'ouverture aux innovations permet à la Compagnie, puisque celle-ci s'adapte tout comme les autres ordres enseignants, de conserver le but premier qu'elle s'était donné : maintenir et développer une culture humaniste indispensable à la vision jésuite. C'est donc en faisant une concession aux courants modernes qu'elle conserve son autorité et sa légitimité, en consentant notamment une place officielle aux langues vernaculaires⁹².

En effet, la *Ratio discendi et docendi* répond à la question éminemment

86 Jean-Claude Chevalier, « La pédagogie des collèges jésuites », *op. cit.*, p. 122.

87 Jean-Robert Armoghate, « Plaire, instruire et édifier », *op. cit.*, p. 45.

88 *Idem.*

89 Jean-Claude Chevalier, « La pédagogie des collèges jésuites », *op. cit.*, p. 122.

90 Madeleine Compère et Dolorès Pralon-Julia, *Performances scolaires, op. cit.*, p. 56.

91 Voir Joseph de Jouvancy, *Ratio discendi et docendi, op. cit.* [1725], partie I, art. 3, p. 28 : « *quamobrem haec interpretatio sic a magistro elaboretur [...] sic enim quid utriusque linguae proprium sit, quae cujusque dos et venus facillime cognoscet* » « c'est pourquoi cette interprétation est perfectionnée par le maître [...], de telle manière que, en faisant ressortir les particularités des deux langues, la qualité et l'élégance de chacune soient plus facilement comprises » et aussi : « *ita nihilominus auctori explicando serviatur, ut ne totae scholae tribuantur huic interpretationi* » « ainsi, on se dévoue tout de même en expliquant un auteur, afin de pouvoir partager cette interprétation à toutes les écoles. »

92 François de Dainville, *L'éducation des jésuites, op. cit.*, p. 256.

contemporaine de la place de la langue maternelle. Puisqu'on ne peut nier l'importance et l'attrait que les langues nationales suscitaient autant chez les jeunes élèves que chez les professeurs⁹³ et que les Pères ne pouvaient demeurer « à l'écart de ce courant novateur : Jouvancy se voit contraint de faire place à la langue vernaculaire dans [sa] *Ratio*, où désormais la traduction fait partie intégrante des exercices – oraux ou écrits –⁹⁴ », le maître traduisant souvent lui-même les textes servant à l'explication en classe. Ce dernier peut ainsi se permettre de lire Vaugelas, la traduction de Jules César par Ablancourt, une bonne *translatio* de Cicéron et les *Entretiens* du père Bouhours⁹⁵, mais seulement durant ses heures de loisir, sans jamais lire de romans, livres propres à corrompre les mœurs selon les Jésuites. C'est là un point fondamental et essentiel, malgré la relative concision du passage consacré à cette question, deux petites pages⁹⁶ en tout. Le vernaculaire peut ainsi, soutenu par la littérature et l'influence de l'élégance latine, faire partie de la vie intellectuelle des maîtres⁹⁷. Le rhéteur français les enjoint aussi à veiller à l'apprentissage et au maniement de la langue maternelle et même à enrichir cette dernière grâce aux langues anciennes. Les exemples tirés des tragédies de Corneille ou même des comédies de Molière pourront désormais illustrer les préceptes enseignés dans la classe de rhétorique.

À la fin du XVII^e siècle, en somme, Jouvancy déplorait la décadence des lettres et le manque d'application à l'étude autant des élèves que des professeurs. L'un de ses collègues, le père Pierre Brumoy⁹⁸, constate lui aussi que ce siècle en est un où la poésie

93 *Ibid.*, p. 245-246.

94 Madeleine Compère et Dolorès Pralon-Julia, *Performances scolaires*, *op. cit.*, p. 56.

95 s.n., *Christianis litterarum magistris*, *op. cit.*, p. 51-53.

96 Joseph de Jouvancy, *Ratio discendi et docendi*, *op. cit.* [1725], p. 28-29.

97 Édith Flamarion, « Les cahiers d'élèves des jésuites en France », *op. cit.*, p. 236.

98 Pierre Brumoy, « Pensées sur la décadence de la poésie latine », *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux arts*, Trévoux, Frères Bruys, 1722, p. 905-917.

latine est négligée, et il s'exclame contre ce goût français en ces termes véhéments :

Voyons les siècles d'ignorance dans l'Empire françois. Quels écrits, bon Dieu ! quelle Latinité, quel françois, quel goût ! nous rougissons d'avoir de tels Auteurs. La négligence de la Poésie Latine les a couverts d'épaisses tenebres [...] & pour ne pas aller plus loin, examinons un peu pourquoi nous ne profitons presque point des riches Trésors que la Grèce nous a laissez [...] A-t-on négligé la Poésie Grecque ? L'étude de cette langue a disparu⁹⁹.

Dans le même esprit, mais sans déplorer la situation en de semblables termes¹⁰⁰, Jouvancy tenta d'endiguer ces « épaisses ténèbres » en proposant sa *Ratio discendi et docendi*. Ce que cet auteur percevait comme déliquescence menaçait l'enseignement de la rhétorique, amenant ainsi la Compagnie à une remise en question susceptible de surmonter la crise de la rhétorique traditionnelle en accordant une importance nouvelle aux lettres profanes et françaises. En ce sens, l'ouvrage représente bien la vision « officielle de la manière dont la Compagnie a conçu, au seuil du dix-huitième siècle, la formation littéraire et pédagogique de ses régents¹⁰¹ ».

iv Évolution de l'enseignement de la rhétorique au XVIII^e siècle au collège Louis-le-Grand

Le XVIII^e siècle « était une époque à la fois une et multiple où s'observent des changements institutionnels et politiques, intellectuels et spirituels, qui forment le berceau

⁹⁹ *Ibid.*, p. 911-912.

¹⁰⁰ Qu'on songe aussi au discours, en 1699, sur la décadence des lettres du Chancelier d'Aguesseau, *Œuvres*, t. 1, Yverdun, Veuve Rigaudin, 1772, p. 55 : « [Que] triste spectacle nous offrira la vérité ! Les sciences négligées, la paresse victorieuse de l'application, le travail regardé comme le partage de ceux qui n'ont point d'esprit, & dédaigné par tous ceux qui croient en avoir : l'ignorance insulte à la doctrine ; la science, timide & tremblante, est obligée d'emprunter de l'art le secret de se cacher. »

¹⁰¹ François de Dainville, *L'éducation des jésuites*, *op. cit.*, p. 241.

de notre modernité¹⁰² ». L'histoire de l'enseignement illustre particulièrement bien cette idée. De fait, entre sa fondation et la fermeture de ses collèges lors de l'édit du 6 août 1762¹⁰³ qui sonne l'interdiction de l'ordre en France, la Compagnie de Jésus avait si bien prospéré que le nombre de collèges atteignait bien plus qu'une centaine d'établissements en France¹⁰⁴. Tout au long du XVIII^e siècle, la pratique pédagogique des Jésuites devait rivaliser de plus en plus avec celles des autres institutions d'enseignement¹⁰⁵, comme en témoigne la fortune de certains manuels de pédagogie ou de traités des études¹⁰⁶. Qu'on songe à l'influence du traité de l'oratorien Bernard Lamy¹⁰⁷, au *Traité des études* de Rollin¹⁰⁸, à ceux des femmes pédagogues¹⁰⁹, ou même à l'*Essai de rhétorique à l'usage des jeunes demoiselles* (1745) de Gabriel-Henri Gaillard¹¹⁰. C'est pourquoi l'enseignement offert par la Compagnie se « modifie considérablement pendant ces soixante ans où sa

102 Bernard Beugnot, « Vu du XVII^e siècle : littérature, religion, spiritualité », *Études françaises*, 1995, vol. 31, n° 2, p. 60.

103 Monique Cottret, *Jansénisme et Lumières : pour un autre XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 117-142.

104 Édith Flamarion, « Les cahiers d'élèves des jésuites en France », *op. cit.*, p. 234.

105 Voir Jean de Viguierie, « Tableau de la théorie pédagogique pendant la première moitié du XVIII^e siècle », Donald N. Baker et Patrick J. Harrigan (dir.), *The Making of Frenchmen : Current Directions in the History of Education in France, 1679-1979*, Waterloo (Ontario), Historical Reflections Press, 1980, p. 55-60.

106 Béatrice Bomel-Rainelli, « De Rollin à Madame de Genlis : les traités et les romans d'éducation du XVIII^e siècle dans les manuels d'histoire de la littérature de 1852 à 2005 », *Lumen : Selected Proceedings from the Canadian Society for Eighteenth-Century Studies/Lumen : travaux choisis de la Société canadienne d'étude du dix-huitième siècle*, 2007, vol. 26, p. 93-108.

107 Bernard Lamy (1640-1715), *La Rhétorique ou l'art de parler*, Paris, André Pralard, 1675.

108 Charles Rollin (1661-1741), professeur de rhétorique et historien, devint en 1694 recteur de l'Université de Paris. Son *Traité des études*, publié à Paris par la Veuve Estienne en 1726-1731, connut de nombreuses rééditions.

109 Entre autres, Madame de Lambert (1647-1733), Madame Leprince de Beaumont (1711-1780), Madame d'Épinay (1726-1783) et Madame de Genlis (1746-1830).

110 Marc André Bernier, « *Ad majorem feminarum gloriam, L'Essai de rhétorique à l'usage des jeunes demoiselles* (1745) de Gabriel-Henri Gaillard et la tradition jésuite », dans Claude La Charité et Roxanne Roy (dir.), *Femmes, rhétorique et éloquence sous l'Ancien Régime*, Saint-Étienne, Publication de l'Université de Saint-Étienne, 2011 ; Jennifer St-Yves-Lambert, *L'éducation des femmes à la parole : la rhétorique française, à l'usage des jeunes demoiselles (1745) de Gabriel Henri Gaillard*, Mémoire de maîtrise, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 2009.

pédagogie fait, par ailleurs, l'objet d'attaques de plus en plus virulentes¹¹¹ », entre les années 1700 et 1762. Ces changements correspondent d'ailleurs à l'avènement d'une rhétorique nouvelle qui transforme l'enseignement de l'art oratoire dans les collèges jésuites à partir de la fin du règne de Louis XIV, durant la Régence, puis lors du règne de Louis XV¹¹².

Ces changements répondent aux critiques qui, entre 1660 et 1715, se font de plus en plus vives, alors que les pères restent à l'école de Cicéron, ce qui suppose une latinité sentie comme trop oratoire et qu'on commence à dénoncer ouvertement. La rhétorique est alors touchée par ce discrédit, que ce soit en raison de l'influence qu'exerce la philosophie cartésienne ou de l'abus d'un vocabulaire technique ressenti comme trop pédant. Au surplus, l'usage qui consiste à décortiquer l'*ars oratoria* en catégories, classes, définitions préliminaires, divisions, groupes, plans et subdivisions excessives¹¹³ est désormais considéré comme trop scolastique, c'est-à-dire comme ne laissant pas assez de place à une éloquence qui favoriserait l'expression spontanée des sentiments, ceci étant perçu comme l'éloquence naturelle cicéronienne.

L'ouvrage de Cyprien Soarez, qui était au XVI^e siècle le manuel de rhétorique utilisé dans l'enseignement, illustre déjà à l'époque cette posture traditionnelle. Suivant cet esprit, l'auteur espagnol institue un ordre d'exposition des matières qui est rapidement devenu canonique avec « une introduction sur l'orateur, la rhétorique et la théorie de l'imitation ; puis les quatre parties traditionnelles dans leur ordre habituel : l'invention, la disposition, l'élocution et la prononciation (voix, geste, mémoire)¹¹⁴ ». En remplaçant

111 Édith Flamarion, « Les cahiers d'élèves des jésuites en France », *op. cit.*, p. 235.

112 *Ibid.*, p. 236.

113 François de Dainville, *L'éducation des jésuites*, *op. cit.*, p. 195.

114 *Ibid.*, p. 191.

l'ouvrage de Soares en 1659, celui de Pomey reconduit ses décisions, tout comme le fera le *Candidatus rhetoricae* (1711) de Jouvancy qui, de même, ne modifie pas l'ordre traditionnel des matières (*partes eloquentiae*¹¹⁵), puisqu'à l'instar de ses deux prédécesseurs, il débute par l'*inventio* et poursuit par la *dispositio*, l'*elocutio*, la *memoria* et enfin la *pronunciatio*¹¹⁶. Cependant, il est à noter que dans ses notes de cours manuscrites¹¹⁷, Jouvancy ordonne les parties oratoires en commençant plutôt par l'*elocutio*, puis par l'*inventio* et la *dispositio*. Il en va de même d'un cours de Charles Porée¹¹⁸, sur lequel nous reviendrons ultérieurement, rédigé en 1715, qui lui aussi s'ouvre sur l'*elocutio*. Ainsi, les manuscrits de la classe de rhétorique remplacent l'ordre traditionnel par cette nouvelle disposition, ceux-ci témoignant d'un changement qui survient au début du XVIII^e siècle, alors que les ouvrages imprimés conservent le canon classique. En définitive, seuls les manuscrits attestent cette évolution, qui sera « désormais adopté[e] dans tous les traités dictés ou publiés¹¹⁹ », alors que les livres imprimés, eux, maintiennent la tradition comme le montrent l'édition de 1711 et les éditions subséquentes de la refonte du *Candidatus Rhetoricae* de Pomey par Jouvancy durant la majeure partie du XVIII^e siècle.

Ce changement fondamental bouleverse naturellement l'enseignement de la rhétorique. On peut le constater notamment dans les cahiers de certains élèves, par exemple ceux de « Voltaire, collégien de Louis-le-Grand de 1704 à 1709, de Diderot à

115 Joseph de Jouvancy, *Candidatus rhetoricae. olim a patre Franc. Pomey*, Paris, Jean Barbou, 1712, p. ii : « *Ac primo quidem edisserimus quae ad tres primas & praecipuas Eloquentiae partes spectant ; Inventionem, Dispositionem. & Elocutionem* » « Et d'abord, certainement, nous aborderons en premier lieu ce qui concerne les trois premières parties de l'Éloquence : invention, la disposition et l'élocution. »

116 Joseph de Jouvancy, *Candidatus rhetoricae*, Cologne, Servatium Noethen, 1715, p. 12.

117 François de Dainville, *L'éducation des jésuites*, op. cit., p. 195.

118 Charles Porée, *Rhetorica data a Carolo Poreo Societ. Jesu anno Domini millesimo septingentesimo decimo quinto*, Paris, Vallet, 1713.

119 François de Dainville, *L'éducation des jésuites*, op. cit., p. 195.

Langres, du cardinal de Bernis (Louis-le[-]Grand, 1729 à 1734), de Marmontel à Mauriac¹²⁰ ». Néanmoins, plus que le cours lui-même qui change, c'est également l'enseignement des différents professeurs. Ainsi, le père Le Jay, régent à Louis-le-Grand, connaît un succès grandissant avec ses plaidoyers, qui sont des *orationes* déclamés en français, tout en restant dans l'esprit de l'humanisme qui l'a nourri. Quant au père Charles Porée, il pratiquera ce type de discours dès le début du siècle, « comme en témoigne le *Recueil de plusieurs plaidoyers, vers et fables*, tous rédigés en français¹²¹ » pendant ses cours, probablement réalisé en 1709 « puisqu'y figurent des fables du jeune Voltaire, alors élève du régent¹²² ». Ainsi, l'esprit qui régnait à Paris au *Collegium Ludovici Magni* influençait non seulement les autres collèges par son prestige mais encore les élèves par sa méthode nouvelle et attrayante.

Examinons avec plus d'attention le cours de rhétorique que professait Charles Porée, et qui comportait deux volets : l'art oratoire et l'art poétique. Dans tous les cas, ce dernier privilégiait les exemples français aux dépens des préceptes. Sa classe s'organisait en suivant une « préface dans laquelle le professeur introduisait le sujet, les différentes sortes de périodes, les images et les effets qu'on peut tirer du style figuré, l'invention ou l'imagination créatrice, soit les différentes façons d'organiser son argument [et] les différentes sortes de discours et les effets qu'on peut en tirer¹²³ ». En mettant l'accent sur les exemples, il invite la classe à les analyser plutôt qu'à mettre l'accent sur les

120 Édith Flamarion, « Les cahiers d'élèves des jésuites en France », *op. cit.*, p. 236.

121 *Ibid.*, p. 239. De plus, « le P. Geoffroy, régent au collège parisien, fera éditer, en 1756, un recueil de discours composé par ses élèves, sous le titre *Exercices en forme de plaidoyers prononcés par les collégiens de Louis-le-Grand, le vingt septième d'août 1756* (Paris, Thiboust, 1756) et dédié à Monsieur le comte d'Argenson ».

122 Édith Flamarion, *La chair et le verbe : les jésuites de France au XVIII^e siècle et l'image*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, 2008, n° 124, p. 41.

123 Hanna Blake, « Denis Diderot : formation traditionnelle et moderne », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 1988, n° 5, p. 9.

implications théoriques. Voici un exemple de la manière dont Porée illustre la prosopopée, qui est une figure propre à émouvoir, dans le premier livre sur l'*elocutio*, alors qu'il choisit un extrait tiré de la *Consolatio ad Martiam* de Sénèque :

Putat itaque ex illa arce caelesti patrem tuum Marcia, cui tantum apud te auctoritatis erat quantum tibi apud filium tuum, non illo ingenio, quo ciuilia bella defleuit, quo proscribentis in aeternum ipse proscripsit, sed tanto elatiore, quanto est ipse sublimior, dicere : Cur te, filia, tam longa tenet aegritudo ? Cur in tanta ueri ignorance uersaris, ut inique actum cum filio tuo iudices, quod integro domus statu integer ipse se ad maiores recepit suos ? Nescis quantis fortuna procellis disturbet omnia ? Quam nullis benignam facilemque se praestiterit, nisi qui minimum cum illa contraxerant ? Regesne tibi nominem felicissimos futuros, si maturius illos mors instantibus subtraxisset malis ? an Romanos duces, quorum nihil magnitudini deerit, si aliquid aetati detraxeris ? an nobilissimos uiros clarissimosque ad ictum militaris gladi composita ceruice curuatos ? Respice patrem atque auum tuum : ille in alieni percussoris uenit arbitrium ; ego nihil in me cuiquam permisi et cibo prohibitus ostendi tam magno me quam uidebar animo scripsisse. Cur in domo nostra diutissime lugetur qui felicissime moritur ?¹²⁴

On remarquera que, dans cet exemple, Sénèque multiplie notamment les formes brèves, les courtes interrogations, les formules abruptes, les phrases juxtaposées et un tour plus personnel et plus incisif. Cette prosopopée propre à émouvoir répond alors davantage au goût mondain de la société en France que la *Tulliana eloquentia* perçue comme livrant une latinité trop oratoire et solennelle. C'est pourquoi le père Charles Porée, conscient du changement de goût dans le monde de l'éloquence française, « abandonne délibérément la

124 Charles Porée, *Rhetorica, op. cit.*, p. 63. Sénèque, *Consolatio ad Marciam*, 26, 1-3, « [26,1] Figurez-vous, ô Marcia ! entendre, du haut des célestes voûtes, la voix de ce père qui eut sur vous tout l'ascendant que vous eûtes sur votre fils. Ce n'est plus cet accent de douleur qui déplorait nos guerres civiles, et par lequel les proscriptionnaires furent à jamais proscrits dans l'histoire ; c'est un langage plus sublime encore, et digne du lieu d'où il parle : [26,2] "Pourquoi, ma fille, t'abîmer dans de si longs ennuis ? D'où vient cet aveuglement profond qui te fait croire ton fils injustement traité, parce qu'il a pris en dégoût la vie, et s'est retiré vers ses pères ? Ne sais-tu point par quels orages la fortune bouleverse le monde, qu'elle n'est indulgente et facile qu'à ceux qui ont avec elle le moins d'engagements ? Te citerai-je et ces rois dont le bonheur eût été complet, si la mort fût venue plus tôt les soustraire aux maux qui allaient suivre ? et tous ces capitaines romains, dont la gloire serait sans ombre si l'on ôtait quelque chose à leurs jours ? et ces héros, ces illustres têtes, qui n'ont été formées que pour le glaive de la soldatesque ? [26,3] Regarde ton père et ton aïeul : ton aïeul est tombé à la merci de son assassin ; je n'ai, moi, souffert qu'aucune main touchât à ma personne, et, m'abstenant de toute nourriture, j'ai fait voir combien j'étais fier du courage qui dicta mes écrits. Faut-il, que, dans notre famille, celui-là fasse couler le plus de larmes, dont la mort a été la plus heureuse ? », trad. par M. Charpentier et F. Lemaître, *Les œuvres de Sénèque le Philosophe*, t. II, Paris, Garnier, 1860, dans *Bibliotheca Classica Selecta*, Université Catholique de Louvain, Faculté de Philosophie et Lettres, <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/>, consulté le 24 octobre 2013.

grande manière de Cicéron et prend le tour et le style du siècle de Trajan¹²⁵ », car même si la « latinité en est moins pure, [...] le style, plus vif, ingénieux, [est] pour tout dire, plus proche du style “français”¹²⁶ ». Ce choix, volontaire, de faire sien le style de Sénèque influencera l’enseignement jésuite des collèges. Ce ne sera plus la lecture des classiques graves, au style nombreux, mais bien le piquant et la vivacité des post-classiques, en particulier des Espagnols romains, comme Sénèque, Lucain et Martial¹²⁷. Ce même mouvement accentue dans le cours de rhétorique la place offerte aux ouvrages de poésie et aux auteurs du premier et deuxième siècles de notre ère.

C’est en ce sens que Porée, cité par Desfontaines, évoque ses raisons pour justifier cette révolution :

« Il me seroit facile, me dit-il, de prendre, comme un autre, le stile nombreux & périodique de Cicéron. Mais dans mes discours publics j’ai à parler devant un Auditoire que ce stile ennuyeroit, si je l’employois. Je ne serois écouté & peut-être entendu que de peu de personnes. Le stile coupé me paroît le plus convenable pour les discours Académiques. Il est aussi le plus propre à aiguïser l’esprit des jeunes gens & à exercer leur imagination. Il leur apprend à construire leurs pensées avec art, & à symétriser leurs expressions. » Je lui répondis que ce goût d’éloquence ne formeroit jamais des Bossuets ni des Bourdaloties, il en convint : mais il ajouta qu’il falloit commencer par former la jeunesse à un stile pressé, vif &, un peu épigrammatique, avant de lui proposer un stile grave, périodique, soutenu ; que les jeunes gens n’en étoient pas capables, & que d’ailleurs les sujets où ce genre convenoit, leur manquoient ; qu’en tâchant d’être nombreux et véhéments, ils seroient diffus et déclamateurs, cette éloquence n’étant bien souvent qu’un pompeux verbiage¹²⁸.

Cette prise de position de Porée s’inscrit dans un débat qui anime tout le XVIII^e siècle et dont elle ne représente qu’un énième combat : la Querelle des Anciens et des Modernes¹²⁹.

Basil Munteano fait d’ailleurs l’historique de cette polémique entre ces deux auteurs

125 François de Dainville, *L’éducation des jésuites*, op. cit., p. 200.

126 *Idem*.

127 *Ibid.*, p. 200-201.

128 Pierre-François Guyot Desfontaines et François Granet, *Observations sur les écrits modernes. Tome vingt-troisième*, Paris, Chaubert, 1740, p. 208-209.

129 Voir par exemple sur l’historique de la Querelle : *La querelle des Anciens et des Modernes : XVII^e-XVIII^e siècles*, éd de Anne-Marie Lecoq ; précédée de *Les abeilles et les araignées*, essai de Marc Fumaroli ; suivi d’une posface de Jean-Robert Armogathe, Paris, Gallimard, 2001. Voir aussi Léonard Burnand et Adrien Paschoud (dir.), *Espaces de la controverse au seuil des Lumières (1680-1715)*, Paris, Honoré Champion, 2010.

anciens, Quintilien et Sénèque, qui sont les hérauts de leur camp respectif auprès des Anciens et des Modernes. Quintilien y incarne, « avec plus d'évidence encore, le principal avocat des "Anciens"¹³⁰ ». Car comme le remarque Munteano, l'immense quantité de matériel, de traductions, d'abrégés, d'éditions, de citations, de commentaires, d'interprétations et de jugements attestent, chez lui, un « véritable moment historique¹³¹ ». Or, dans cette immense œuvre critique, ce qu'on retient de Quintilien, c'est surtout le passage¹³² où celui-ci accuse Sénèque d'être la cause de la décadence littéraire et morale de Rome. Quintilien développe sa pensée en critiquant l'éloquence et le style de Sénèque, « brillant et fardé, tout en pointes, plus soucieux des mots que des choses, avec ses défauts agréables, *dulcibus vitiis*¹³³ », qui aurait réussi à séduire la jeunesse. Ce jugement porté sur le philosophe romain va diviser les Modernes : les uns le contestent (Rollin, Gibert, l'abbé Gédoyen, Geoffroy, Grosier, Royou, l'abbé Dubos, Saint-Evremond, etc.), les autres l'approuvent (Montaigne, Balzac, Fontenelle, La Motte, l'abbé Coupé, Naigeon, d'Holbach, Marmontel, Diderot, etc.). L'une des nombreuses preuves de la faveur de Sénèque peut se retrouver dans un ouvrage de Denis Diderot. À la suite d'une traduction des œuvres de Sénèque le philosophe par La Grange en décembre 1778, Diderot ajoute notamment un *Essai sur les règnes de Claude et de Néron et sur la vie et les écrits de Sénèque*¹³⁴. Quoi qu'il en soit, ce débat illustre que Sénèque peut jouer le rôle d'un « symbole capable de caractériser toute une orientation littéraire, et c'est sous la Régence

130 Basil Munteano, *Constantes dialectiques en littérature et en histoire. Problèmes. Recherches. Perspectives*, Paris, Marcel Didier, 1967, p. 180.

131 *Idem*.

132 Basil Munteano renvoie au passage de Quintilien, *Institutiones oratoriae*, lib. X, 1, § 125-131.

133 Munteano fait une référence plus précise à l'article de Quintilien, *Institutiones oratoriae*, lib. X, 1, § 129, dans *Constantes dialectiques, op. cit.*, p. 181.

134 Marc André Bernier (dir.), *Parallèles des Anciens et des Modernes : Rhétorique, histoire et esthétique au siècle des Lumières*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 128.

qu'il connut cet honneur¹³⁵ ». Finalement, alors que « la plupart des textes consacrés à la rhétorique ne manquent pas de rappeler que, dans cette “brièveté” et cette “rapide simplicité” propres à l'éloquence moderne, entre sans cesse le souvenir de Sénèque¹³⁶ », il faut constater que ce goût se formait et s'enrichissait en prenant pour guide un style vif et coupé, propre au siècle de Trajan et non plus au siècle d'Auguste.

Cette prose vive et coupée, que le père Josset, par exemple, ne manquera pas de célébrer en pointes « sénéquistes¹³⁷ », tire sa force de son dynamisme, malgré les critiques qu'on lui oppose. Ainsi, en contrepartie, le père Bouhours, dans ses *Pensées ingénieuses*, nous parle de ces esprits qui, bien que cherchant ce qui est extrême, y « trouvent quelque chose de grand et de sublime. Sénèque, Lucain, Malvezzi, Gratian, Balzac, sont de ce caractère¹³⁸ ». Toutefois, Bouhours y dénonce le brillant et le frivole chez Sénèque qui aurait tout à gagner de mieux choisir ses traits et ses pensées¹³⁹. On retrouve une autre critique chez Charles Rollin à propos de ces traits d'esprit qui « frappe[nt] par une nouveauté hardie et par un tour ingénieux, mais peu commun et peu ordinaire. Sénèque contribua beaucoup à introduire à Rome ce mauvais goût¹⁴⁰ », que Rollin condamne pour ses effets néfastes, tout en vantant néanmoins la beauté de ces sortes de pensées vives et brèves. Néanmoins, malgré les critiques qui présentent les jugements d'un « classicisme normal français¹⁴¹ » hostile au style oratoire inspiré de Sénèque, l'importance de celle-ci

135 Basil Munteano, *Constantes dialectiques*, op. cit., p. 181.

136 Marc André Bernier, « La *Lettre sur les sourds et muets* (1751) de Denis Diderot : une rhétorique du *punctum temporis* », *Lumen : Selected Proceedings from the Canadian Society for Eighteenth-Century Studies/Lumen : travaux choisis de la Société canadienne d'étude du dix-huitième siècle*, 1999, vol. 18, p. 5.

137 Marc Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence*, op. cit., p. 352.

138 Dominique Bouhours, *Pensées ingénieuses des anciens et des modernes*, Paris, Nyon, 1761, p. 354.

139 *Ibid.*, p. 278.

140 Charles Rollin, *De la manière d'enseigner et d'étudier les Belles-Lettres*, t. 2, Paris, Frères Estiennes, 1775, p. 160.

141 Baltasar Gracián, *Art et figures de l'esprit*, trad. de Benito Pelegrín, Paris, Seuil, 1983, p. 11.

reste forte et influencera l'enseignement de la rhétorique durant tout le XVIII^e siècle français dans les collèges jésuites.

Dans la *Lettre sur les sourds et muets* de 1751, Diderot rappelle ainsi le souvenir étudiantin d'une classe du père Porée qui en expliquant un texte réussissait à faire « admirer à ses élèves le style homérique qu'il mettait en regard de celui de Racine¹⁴² » :

Mais si l'on nous faisait remarquer à Louis le Grand toutes les beautés de cet endroit de la Tragédie de Racine, on ne manquoit pas de nous avertir en même-tems, qu'elles étoient déplacées dans la bouche de Thémène, & que Thésée auroit eu raison de l'arrêter & de lui dire ; eh laissez-là le Char & les Chevaux de mon fils ; & parlez-moi de lui. Ce n'est pas ainsi, nous ajoutoit le célèbre Porée, qu'Antiloche annonce à Achille la mort de Patrocle. Antiloche s'approche du Héros, les larmes aux yeux, & lui apprend en deux mots la terrible nouvelle : [...]“Patrocle n'est plus. On combat pour son cadavre. Hector a ses armes”. Il y a plus de sublime dans ces deux vers d'Homere que dans toute la pompeuse déclamation de Racine. “Achille, vous n'avez plus d'ami & vos armes sont perdues...” À ces mots qui ne sent qu'Achille doit voler au combat ? Lorsqu'un morceau pêche contre le décent & le vrai, il n'est beau ni dans la Tragédie ni dans le Poème épique. Les détails de celui de Racine ne convenaient que dans la bouche d'un poète parlant en son nom, & décrivant la mort de ses Héros. C'est ainsi que l'habile Rhéteur nous instruisoit¹⁴³

À la lumière de ce passage, on comprend que pour Diderot, la force et la grandeur du style tiennent davantage au sublime que renferment ces deux seuls vers qu'à toutes les pompeuses déclamations de Racine. Il oppose ainsi la simplicité éloquente à de longues périodes maniérées et artificielles. Comme le souligne Diderot, il faut constater que Charles Porée jouissait d'un grand respect et il fut un professeur qui connut une certaine célébrité, ce qu'illustre d'une part tout le crédit dont il jouissait auprès d'écrivains importants des Lumières, et d'autre part la postérité que connaîtront ses idées et ses préceptes. C'est ce que montre l'exemple de Voltaire qui continue une correspondance avec son ancien maître, à propos duquel il écrit :

Porée (Charles) né en Normandie en 1675, jésuite. Du petit nombre des professeurs qui ont eu de la célébrité chez les gens du monde. Éloquent dans le goût de Sénèque. Poète très bel esprit. Son plus

142 Édith Flamarion, « Les cahiers d'élèves des jésuites en France », *op. cit.*, p. 236.

143 Denis Diderot, *Lettre sur les sourds et muets*, [Paris, Jean-Baptiste-Claude Bauche], 1751, p. 197-200.

grand mérite fut de faire aimer les lettres et la vertu à ses disciples. Mort en 1741¹⁴⁴.

Ou bien encore, il accompagne d'une lettre à son ancien régent l'envoi de ses *Éléments de la philosophie de Newton*, en 1738¹⁴⁵ : « Je vous dois plus qu'une sorte d'hommage, c'est vous qui m'avez appris à penser. La sorte d'éloquence dont vous faites profession, n'étant que l'ornement de la vérité, conduit naturellement à la philosophie¹⁴⁶ ». C'est dans ce contexte que doit se comprendre l'importance de l'enseignement de Porée et de ses innovations : par les choix littéraires et stylistiques qu'il adopte, il résume l'esprit qui régnait alors au collège Louis-le-Grand et inaugure une tradition rhétorique qui perdurera durant la seconde moitié du siècle des Lumières français. Néanmoins, son héritage ne s'est pas seulement limité à Paris ou à la France, puisque l'éloquence enseignée par lui traversera la mer océane.

144 François-Marie Arouet, dit Voltaire, « Charles Porée », *Catalogue des écrivains du siècle de Louis XIV*, t. 3, Dresde, Georges Conrad Walther, 1753, p. 452.

145 Marc Fumaroli, « Un philosophe et ses théologiens. Voltaire et la Compagnie de Jésus », dans *Exercices de lectures. De Rabelais à Paul Valéry*, Paris, Gallimard, 2006, p. 464.

146 Lettre D 1660, datée de Cirey du 18 novembre 1738, Lausanne, Besterman, t. V, p. 368, cité par Marc Fumaroli, *idem*.

RHETORICA IN SEMINARIO QUEBECENSI (1774)

Nihil potest homo intelligere sine phantasmate

Thomas d'Aquin¹

I Parallèle entre la *Rhetorica* de Bailly et celle de Porée

Rapport-gratuit.com 
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

i Le *tractatus* et la place de l'*elocutio*

Témoignage de l'enseignement dispensé par Charles-François Bailly de Messein, la *Rhetorica in seminario Quebecensi*² consiste en un cahier de notes consignées par Antoine Lapommeray à l'occasion de son cours de rhétorique. Natif de *Marianopolis* (Montréal), il est l'un des douze étudiants énumérés dès les premières pages du manuscrit. Cet ouvrage s'inspire de la tradition rhétorique qui avait cours au collège Louis-le-Grand à Paris, et tout particulièrement de l'enseignement de Charles Porée³ ; elle est également révélatrice des bouleversements que l'art oratoire connaît au XVIII^e siècle. Ces deux rhétoriques, la première de 1715, la seconde de 1774, fournissent une matière propre à approfondir les transformations de l'*ars dictaminis*. Dans cet intervalle se trouvent une cinquantaine

-
- 1 Thomas d'Aquin, *Summa theologicae*, t. 1, Institut d'études médiévales, Ottawa, Commissio Piana, 1953, *Quaestio* LXXXIV, « *Quomodo anima coniuncta intelligat corporalia quae sunt infra ipsam* », art. VII, § 3, p. 521b, « Aucun homme ne peut comprendre sans image. » Il fait référence à Aristote, dans son *De Anima*, qui énonçait déjà cette idée. Voir Aristote. *Περὶ ψυχῆς*, lib. III, iii, 13, 428b-429a (*De l'âme*, livre 3, chap. 3, Paris, Belles Lettres, 1980. text. établi et trad. par Antonio Jannone et Edmond Barbotin. p. 77-79).
 - 2 Charles-François Bailly de Messein, *Rhetorica in Seminario Quebecensi data anno 1774*, Québec, Musée de la civilisation, Fonds d'archives du Séminaire de Québec, M-228, 191 pages.
 - 3 Charles Porée, *Rhetorica data a Carolo Poreo societ. Jesu anno Domini millesimo septingentesimo decimo quinto*, Paris, Vallet, 1713, 167 pages, suivies de 119 pages d'exercices scolaires ou blanches.

d'années riches en mutations, où se développe un goût jésuite, français et mondain de l'éloquence se distinguant de l'esprit classique venu de Cicéron ou de Quintilien, par le choix délibéré d'un style qui n'est plus seulement oratoire, soutenu et nombreux, mais plutôt naturel, libre, vif et « pointu ». De fait, « à sa manière, la rhétorique jésuite réfléchit et interprète [...] les contradictions et les aspirations du goût littéraire français⁴ ». La continuation dans le choix du style est manifeste lorsque l'on confronte ces deux traités.

En comparant la rhétorique de Charles Porée à celle de Charles-François Bailly de Messein, plusieurs ressemblances apparaissent. La structure générale, notamment, reprend le même ordre : l'une et l'autre débutent par le *liber de elocutione*, puis se poursuivent par le *de inventione* et se concluent finalement par le *de dispositione*. Les deux cours manuscrits procèdent de la même manière et suivent la même méthode : exposés explicatifs concernant la matière présentée qui sont suivis par plusieurs exemples pour illustrer le propos. De même, les sections générales sont découpées en articles qui, eux, sont subdivisés en paragraphes ; ces derniers suivent les *axiomata*, les propositions, soulignées par la main du copiste.

Chez Bailly, le premier livre de cet *in-quarto* manuscrit couvre les 113 premiers feuillets, puis suit le deuxième livre, l'*inventio*⁵, auquel succèdent le livre consacré à la

4 Marc Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence : Rhétorique et « Res literaria » de la renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 2002, p. 256. Ce passage définit deux genres d'éloquence jésuite, l'une érudite et l'autre sacrée, qui : « par leur caractère hybride, par leur ambition encyclopédique, [...] marquent la place centrale et unifiante que la rhétorique occupe dans la culture jésuite d'alors, lien entre les deux Antiquités, pont entre les diverses disciplines profanes et sacrées au service de la parole. C'est au prix d'une esthétique de la variété, seule à même de contenir cette gamme trop riche de possibilités expressives. Nous nous appuyons également sur les recueils d'*Epistolae et orationes*, dont le genre, illustré par l'humanisme cicéronien de la Renaissance, révèle déjà chez leurs auteurs une orientation classique et attique. À sa manière, la rhétorique jésuite réfléchit et interprète, parfois avec un temps de retard, les contradictions et les aspirations du goût littéraire français » (p. 255-256).

5 Charles-François Bailly de Messein, *Rhetorica*, *op. cit.*, p. 114-146.

*dispositio*⁶, et un *tractatus* intitulé *De actione oratoris et pronuntiatione*⁷, lequel est finalement suivi par le poème *Du geste*⁸ du père Louis de Sanlecque. Enfin, les dernières pages de la rhétorique rassemblent d'autres courts extraits, que ce soit un sonnet de Jean Hesnault⁹, un poème de Jean-Baptiste Rousseau¹⁰ ou des traductions en latin du père Charles de La Rue (*Carolus Ruæus*)¹¹ ; cet art rhétorique s'achève, au feuillet 191, par des sentences variées et ingénieuses tirées du poète romain Ovide.

Mise en regard, la rhétorique de Charles Porée professée au collège Louis-le-Grand en 1713¹² permet d'esquisser un parallèle intéressant. Elle s'ouvre sur un premier livre comptant 94 pages consacrées à l'*elocutio*, suivi d'un deuxième sur l'*inventio*, allant des pages 95 à 157, soit presque le double de celui de Bailly, puis d'un troisième traitant de la *dispositio* et occupant les pages 158 à 164. Enfin, sur trois pages, un petit *Appendix quid eloquentiam gallicam inter et latinam sit discriminis* qui clôt cette rhétorique. Les dernières 120 pages, dont plus d'une trentaine sont blanches, contiennent textes, exercices et compositions, tous en latin.

Dès l'ouverture des deux ouvrages, un *tractatus* expose brièvement les orientations intellectuelles qui président aux choix oratoires privilégiés par le maître canadien-français. Bailly de Messein évoque de cette manière les emplois possibles de la technique oratoire, en expliquant notamment l'importance de l'agrément et d'une conversation assaisonnée :

Quand on pratique un art, peu importe lequel, on a l'habitude de le considérer supérieur aux autres. Le

6 *Ibid.*, p. 146-155.

7 *Ibid.*, p. 165-179.

8 *Ibid.*, p. 180-185.

9 Charles-François Bailly de Messein, *Rhetorica*, *op. cit.*, p. 186.

10 *Ibid.*, p. 187.

11 *Ibid.*, p. 188-189.

12 Charles Porée, *Rhetorica*, *op. cit.* L'exemplaire est daté de 1715, mais la note de l'éditeur Vallet indique qu'il a publié ce dernier en 1713. Doit-on y voir une tactique commerciale, un simple délai dans l'impression, ou un ajout ultérieur d'une seconde page titre ?

philosophe ne doute pas que la philosophie se nomme la reine des sciences. De même, celui qui s'est adonné aux mathématiques, bien que les mathématiques ne soient pas plus utiles que les autres arts, ose pourtant en parler, dans un style aride et sec, plus qu'heureux, aussi éloigné que possible des plus grandes beautés. Inversement, l'art oratoire doit être plus plaisant que les autres sciences de sorte qu'il ose parler avec une élégance assaisonnée de charmes¹³.

En plaçant la rhétorique, dont il mentionnera le nom au second paragraphe, au-dessus des mathématiques dans la hiérarchie des savoirs, l'auteur ne fait que répéter un lieu commun propre à la tradition rhétorique. De plus, le vocabulaire qu'il utilise signale un choix de style dont les conséquences sont d'importance : un bavardage agréable, des charmes plus grands, une conversation badine et plaisante (*jejunam jucundiozem, longe majoribus leporibus conditam deblaterare audet*) ; toutes ces expressions supposent que l'agrément doit occuper ici une place essentielle. Ce rôle prééminent de l'agrément est un phénomène culturel majeur, qui caractérise l'enseignement jésuite et qui déborde largement du cadre scolaire, comme le montre ce trait d'esprit tiré de l'histoire romaine que rappelle Étienne-Simon de Gamaches :

C'est le tour que prit Auguste pour se moquer d'un homme sans cœur, qui avoit été blessé au visage dans un combat, & qui vouloit en tirer vanité, « He quoy », luy dit ce Prince, « aurois tu été assez inconsidéré pour regarder derriere toy quand l'ennemy te poursuivoit ? »¹⁴

Cette manière de lire l'histoire permet d'abord de comprendre le rôle que jouent les agréments du langage dans l'ensemble des savoirs et la manière dont ceux-ci peuvent être mis à profit dans une conversation ingénieuse ou un badinage agréable. De plus, les ornements agréables dans la conversation peuvent se résumer en un seul trait d'esprit qui englobe à la fois la persuasion et le plaisir, et qui joue sur l'équivoque. Cette valorisation

13 Charles-François Bailly de Messein, *Rhetorica, op. cit.*, p. 1, « *Quam quisque profitetur artem, illam caeteris artibus solet ante ponere ; qui philosophiae dat operam, philosophiam scientiarum reginam appellare non dubitat qui mathematicam fuit amplexus, non utiliozem tantum caeteris mathematicam, sed, aridam licet et jejunam jucundiozem tamen ut longe majoribus leporibus conditam deblaterare audet.* »

14 Étienne-Simon de Gamaches, *Les agréments du langage réduits à leurs principes*, Paris, Guillaume Cavalier, Guillaume Cavalier fils et Jacques Estienne, 1718, p. 183-185.

du plaisir et de l'agrément s'affirme également dans ce passage où Bailly poursuit en ces termes :

Il nous semble toutefois préférable de ne pas suivre la coutume des traités sur la langue, qui est tout à fait irréfléchie, car nous nous préparerons moins à faire l'éloge de la rhétorique qu'à parler de son abondance, puisque la rhétorique n'a jamais manqué de glorification et qu'il est même recommandé de l'orner suffisamment. Car nous entrons aussitôt dans le vif du sujet sans tous ces longs préambules qui, dans la rhétorique, ont l'habitude de préparer à l'art oratoire [...]¹⁵.

En effet, hostile aux longs préambules qui alourdissent le propos et ennuient l'auditeur ou le lecteur, le texte allie le précepte à l'exemple et entre presque aussitôt « dans le vif du sujet » :

Dans tous les discours écrits, l'orateur doit s'assurer de trois choses : trouver quoi dire, disposer ses inventions et énoncer en un discours ce qu'il a disposé. Vraiment, je ne répugne pas à ces trois distinctions communes, mais il me plaît de débiter par l'élocution¹⁶.

Aussi, en plaçant l'*elocutio* au premier rang dans l'ordre des parties exposées, Bailly s'inspire évidemment de l'enseignement reçu au collège jésuite Louis-le-Grand, puisque c'est de la même manière que Porée justifiait de commencer par l'*elocutio*, en recourant déjà à l'argument de l'agrément et du préférable. De fait, si le rhéteur parisien observe que « l'ordre canonique souhaite de commencer par traiter de l'*inventio*, puis de la *dispositio* et en dernier lieu de l'*elocutio*¹⁷ », il affirme toutefois qu'il « lui plaît de commencer par l'*elocutio*, de manière à placer au premier plan cette partie de l'éloquence, qui seule est délaissée et que [les disciples de la Compagnie de Jésus] ont étudié avec application et agrément¹⁸ ». Ainsi, il lui est possible d'inverser l'ordre hiérarchique habituel au profit des

15 Charles-François Bailly de Messein, *Rhetorica*, op. cit., p. 1, « *Nos autem consuetudini quae puerilis admodum videtur minimè parebimus Rhetoricam Laudare supervacaneum [cum ducimus] quippe quae Laudibus nostris non indigeat, et sese satis suo Nomine Commendet [ornementur]. Ominis igitur longioribus illis praesationibus quae in Rhetoricam institui solent ad rem sive Rhetoricae praecepta Deo duce et auspice dei pare Virgine Mariâ statim et veniemus.* »

16 *Ibid.*, p. 1, « *In omni scribendâ oratione tria praestare debet orator. Res invenire, inventas disponere ; dispositas eloqui: Ne vero à tritâ et vulgari abhorremus viâ, placet ab Elocutione initium sumere.* »

17 Charles Porée, *Rhetorica*, op. cit., p. 1, « *ordo id postulare videbatur ut de inventione primum, tum de dispositione, postremo loco de Elocutione [...].* »

18 *Ibid.*, p. 1-2, « *Placuit de elocutione primum agere, ut in exstenda illa parte eloquentiae, quae nunc ipsis sola relicta est, discipuli nostri facilius elaborarent.* »

figures du discours. Charles Porée poursuit ses prolégomènes en développant ensuite le rôle essentiel que joue l'agrément dans le discours :

Dans l'*elocutio*, de même que dans de nombreux autres préceptes que renferment les arts, ou bien est-ce la raison qui peut présider, ou bien la seule nécessité, ou bien l'utilité ou enfin la dignité. [...] Ainsi, [on] divise en deux l'éloquence trouvée par l'invention en un exposé : l'une est simple, rude et agencée sans art ni sans ornement, on appelle celle-ci naturelle, et elle est le propre des philosophes ; l'autre vraiment est élégante, nombreuse, faite selon l'art, pleine de charmes et de dignité : on nomme ouvertement cette seconde éloquence « figurée », et elle est le propre des orateurs. Mais comme les rythmes qui sont dans les périodes ajoutent grandement à la majesté et à la brillance de ce style, nous examinerons les lumières qui transfigurent dans les tropes et les figures, selon ces deux procédés¹⁹.

En alliant la clarté et l'élégance des ornements, le style figuré est une qualité intrinsèque de l'orateur, dont la *vis oratoria* suppose un style nombreux et une élocution brillante. Cet art nécessite une forme et un style que le rhéteur cultive par l'apprentissage et la pratique de l'élocution, en prêtant attention à l'abondance, au rythme et au rôle essentiel des figures. C'est dans ce même esprit que Bailly place en exergue de la partie qu'il consacre aux figures, ces vers tirés de l'*Art poétique* de Boileau :

De figures sans nombre egaillez votre ouvrage
Que tout y fasse aux yeux une riante image
On peut être à la foy et pompeux et plaisant
Et je hai un sublime ennuyeux et pesant²⁰.

Aussi Bailly de Messein contribue-t-il à approfondir cet *ars bene dicendi* qui, selon les enseignements de Porée, doit avant tout être plaisant.

19 *Ibid.*, p. 2, « *In elocutione quemadmodum in aliis plerisque rebus, quae artes continentur, haberi ratio potest vel [solius] necessitatis, vel utilitatis etiam atque dignitatis. [Sic. exempli causa: in incessu vel attenditur tantum quod sufficit, ut quis progrediatur, viamque conficiat, vel quod requiritur praeterea, ut decore procedat et cum dignitate] ita rerum inventarum enuntiatio duplex est : altera simplex, rudis, et incomposita sine arte sine cultu ; eaque naturalis dicitur ; et est propria philosophorum: altera vero est elegans, numerosa, artificiosa, venustatis plena atque dignitatis: eaque vulgo figurata dicitur, et oratorum propria est. Cum autem ad majestatem illius et nitorem conferant maxime numeri qui sunt in periodis, lumina quae fulgent in tropis figurisque de utrisque seorsum disputabimus.* »

20 Charles-François Bailly de Messein, *Rhetorica, op. cit.*, p. 16. Tiré du chant III de l'*Art poétique* de Nicolas Boileau, *Œuvres 2. Épîtres, art poétiques, œuvres diverses*, Paris, Garnier-Flammarion, 1969, p. 105, v. 287-290.

ii La période et les figures au profit d'une théorie de la persuasion

Suivant cette conception moderne de l'éloquence, où l'*elocutio* joue un rôle prépondérant dans la production du discours, Porée et Bailly étudient la période au premier chapitre de leur *rhetorica*, les mêmes distinctions se retrouvant chez ces deux auteurs dans la *natura periodi*, c'est-à-dire la nature de la période, ses divisions et un *ars conficiendae periodi* (un art d'agencer la période). Ce dernier article est suivi, chez Bailly, d'un quatrième paragraphe, absent chez Porée, exposant les règles devant présider au *delectum verborum* (le choix des mots), puis le texte se poursuit ensuite avec un second *tractatus* consacré aux figures²¹. Porée, au contraire, insiste d'abord au quatrième paragraphe sur les *vitia periodi* (les défauts de la période), puis au cinquième, sur les *virtutes periodi* (les qualités de la période). Dans tous les cas, il est aisé de souligner les ressemblances, qui sont plus fréquentes que les différences, puisque l'une et l'autre similitudes expriment certains choix dans la méthode et dans la manière de présenter les matières constitutives de la rhétorique qui affectent autant la suite de l'exposé oratoire que le contenu même des matières.

21 Voici les pages et la liste correspondant aux figures chez Bailly : *Sectio prima de figuris sententiarum* (p. 17-104) : Chapitre 1 : *Figurae ad docendum idoneae* (p. 17-49) ; *anteoccupatio* (p. 18) ; *communicatio* (p. 21) ; *compensatio* (p. 25) ; *concessio* (p. 28) ; *correctio* (p. 31) ; *gradatio* (p. 33) ; *interpretatio* (p. 36) ; *interrogatio* (p. 37) ; *licentia* (p. 39) ; *praetermissio* (p. 40) ; *subjectio* (p. 43) ; *sustentatio* (p. 46). Chapitre 2 : *Figurae ad movendum idoneae* (p. 49-67) : *apostrophe* (p. 49) ; *comminatio* (p. 51) ; *deprecatio* (p. 53) ; *dubitatio* (p. 55) ; *exclamatio* (59) ; *prosopopeia* (p. 62). Chapitre 3 : *Figurae ad delectandum idoneae* (p. 67-94) : *allegoria* (p. 67) ; *antithesis* (p. 72) ; *comparatio* (p. 75) ; *hyperbole* (p. 77) ; *hypothiposis* (p. 79) ; *ironia* (p. 87) ; *repetitio* (p. 90) ; *sermocinatio* (p. 92). Chapitre 4 : *De figuris verborum* (p. 94-101) : *complectio, conduplicatio* (p. 94) ; *conversio, gradatio* (p. 95) ; *polyploton, polysinheton, repetitio* (p. 96) ; *synonymia, traductio* (p. 97) ; *adjunctio, disjunctio, dissolutio, synecdoche* (p. 98) ; *synæciosis, antitheton, commutatio* (p. 99) ; *correctio, isocolon, similiter cadens, similiter desinens* (p. 100). Chapitre 5 : *De tropis* (p. 101-104) : *antonomasia, catachresis, metalepsis, metaphora* (p. 102) ; *metonymia, onomatopœia, synecdoche* (p. 103) ; *hyperbaton, periphrasis* (p. 104).

Ainsi, même lorsqu'on cherche à relever les différences entre les deux auteurs, ce sont surtout les ressemblances et les emprunts de Bailly de Messein à son prédécesseur qui se dégagent avec le plus d'évidence. Un excellent exemple de la manière dont cette proximité se manifeste ressort fortement de l'analyse de la seconde partie du premier livre sur l'*elocutio* qui traite des figures. Les deux auteurs divisent celles-ci en trois catégories, lesquelles correspondent aux divisions communément associées à la taxinomie jésuite qui distingue entre les *figurae ad docendum idoneae*, c'est-à-dire les figures propres à enseigner (*docere*), les *figurae ad movendum idoneae*, soit les figures propres à émouvoir (*movere*), et finalement, les *figurae ad delectandum idoneae*, celles propres à plaire (*delectare*). Bien que ces trois catégories correspondent à la triade des devoirs (*officia*) de Cicéron, c'est Augustin d'Hippone qui avait ensuite christianisé les « finalités cicéroniennes de l'éloquence : *docere necessitatis, delectare suavitatis et movere (flectere) victoriae*²² ». Puis, à la Renaissance, le père Juan Bonifacio, dans son ouvrage *De sapiente fructuoso* (1589)²³, avait « hiérarchisé ces trois fins : exciter les âmes, émouvoir les esprits est digne d'une louange plus grande et d'une victoire plus complète que la seule persuasion, même accompagnée du plaisir²⁴ ». Toutefois, ces distinctions ne président en aucun cas un principe taxinomique chez Cicéron et chez Augustin, comme ce sera le cas dans l'enseignement jésuite.

C'est ainsi que, chez Bailly comme chez Porée, on retrouve dans la première catégorie, celle des *figurae ad docendum idoneae*, les mêmes figures, traitées dans le même ordre : *anteoccupatio, communicatio, compensatio, concessio, correctio, gradatio*,

22 Jean-Robert Armoghate, « Plaire, instruire et édifier : les traits spécifiques de la rhétorique de la chaire », *Littérature*, 2008/1, n° 149, p. 45.

23 Juan Bonifacio, *De sapiente fructuoso*, Burgis, Philippum Juntam, 1589, p. 148.

24 Jean-Robert Armoghate, « Plaire, instruire et édifier », *op. cit.*, p. 45.

interpretatio, interrogatio, licencia, praetermissio, subjectio, sustentatio. Il en va de même des figures propres à émouvoir (*apostrophe, comminatio, deprecatio, dubitatio, exclamatio, prosopopeia*), tout comme des figures propres à plaire (*allegoria, antithesis, comparatio, hyperbole, hypotiposis, ironia, repetitio*). À la suite de Cicéron, Porée conçoit généralement la figure telle « une disposition » que l'on « décrit communément comme la lumière et l'éclat du discours. À bon droit, on peut la définir comme une altération du discours qui concerne soit les mots, soit la pensée²⁵ ». Cette formule de *lumen orationis* est sentie chez Cicéron comme « *translatum lumen adferet orationi*²⁶ », c'est-à-dire une expression figée, grâce à une comparaison, qui répand sur le discours de la lumière et de l'éclat. Chez Bailly, de même, les figures du discours sont comme l'éclat essentiel à la persuasion, mais il enseigne aussi qu'« on dit avec justesse que les figures oratoires sont brillantes, afin que nulle magnificence ou dignité ne soit supérieure sans celles-ci²⁷ ». Dans ce cas, et dans les exemples subséquents portant sur les figures, Bailly prolonge la pensée sur le « brillant » nécessaire à l'orateur par l'usage des figures, alors que Porée se contente de nommer sobrement deux *auctoritates* antiques, les rhéteurs grecs et Cicéron, puis à expliquer les distinctions entre les différents genres de figures (figures de mots et figures de pensées) et, enfin, à justifier son choix de ne parler que des figures de pensées²⁸.

25 Charles Porée, *Rhetorica, op. cit.*, p. 15, « *Figura quae graecis schema id est habitus Ciceroni vulgo lumen orationis dicitur. Recte definiri potest mutatio orationis in inclus Ratione verborum vel sententiae.* »

26 Cicéron, *De Oratore, lib. III*, 60, 161 (*De l'orateur*, t. 3, Paris, Belles Lettres, 1956, trad. de Edmond Courbaud et Henri Bornecque, p. 64), « *indidem uerbum unum, quod similitudinem continet, tralatum lumen adferet orationi* » « un mot qui, résumant la comparaison et pris métaphoriquement, jette de l'éclat sur le style. » Je souligne.

27 Charles-François Bailly de Messein, *Rhetorica, op. cit.*, p. 16, « *Figurae orationis merito dicuntur lumina ut iis sublati nullus orationis splendor nulla sit dignitas.* »

28 Charles Porée, *Rhetorica, op. cit.*, p. 16, « *tamen, quoniam verbis res sunt priores naturae ; tempore, cognitione, et usu ; de sententiarum figuris priore loco agemus* » « cependant, puisque les mouvements de la nature précèdent aux mots, par le temps, par la compréhension et par l'usage, nous parlerons principalement des figures de pensées. »

Ainsi, bien qu'une importance égale soit accordée au brillant des formules oratoires, le traitement des figures est différent chez les deux auteurs. Par ailleurs, dans le cas des figures propres à plaire par exemple, une huitième figure, absente chez Porée, se trouve chez Bailly de Messein : c'est la *sermocinatio*, une tournure d'esprit dont parle déjà Quintilien²⁹. Ce dernier la décrit comme une façon dont l'orateur restreint le sens de la prosopopée par l'emploi de dialogues où les personnages et les mots sont imaginaires. C'est la raison pour laquelle Bailly propose d'abord l'exemple classique d'un passage du *Pro Roscio*³⁰ de Cicéron, puis un sermon français du père Charles de La Rue³¹ :

Comment donc vous convertirez-vous, comment votre raison sera-t-elle disposée quand tous les embarras joints ensemble vous accableront à la mort. Quand chaque partie de votre corps vous dira par l'épuisement de ses forces : Pensez à vous. Quand des domestiques vous diront par leurs services : Pensez à vous, quand des affaires vous diront par le désordre où vous les aurez laissés : Pensez à vous. Quand des créanciers que vous avez oubliés vous diront par la vue de leurs biens confondus avec le votre : Pensez à nous. Quand ces personnes vous diront par leurs soupirs : Hélas ! pour la dernière

29 Quintilien, *De institutione oratoria*, lib. IX, 2, § 31 (*Institution oratoire*. t. 5, livre 8-9, Paris, Belles Lettres, 1978, trad. de Jean Cousin, p. 178), « *Ac sunt quidam qui has demum prosopopoiias dicant in quibus et corpora et uerba fingimus ; sermones hominum adsimulatos dicere dialóγovς malunt, quod Latinorum quidam dixerunt sermocinationem* » « Et il y a quelques rhéteurs qui restreignent le terme de prosopopée aux cas où, à la fois, les personnes et les mots sont fictifs ; ils préfèrent appeler les conversations imaginaires des « dialogues », terme que certains ont traduit en latin par *sermocinatio* ».

30 Cicéron, *Pro Sexto Roscio Amerino*, XVIII, 52 (*Discours*, t. 1, Paris, Belles Lettres, 1921, trad. de Henri de La Ville de Mirmont, p. 80-81), « *Odiūm igitur acerrimūm patris in filium ex hoc, opinor, ostenditur, Eruci, quod hunc ruri esse patiebatur. Numquid est aliud ? "Immo uero", inquit, "est ; nam istum exheredare in animo habebat". Audio ; nunc dicis aliquid quod ad rem pertineat ; nam illa, opinor, tu quoque concedis leuia esse atque inepta* » « Ainsi donc, cette haine si violente du père contre le fils, on en donne la preuve, je pense, Erucius, par ce fait que le père laissait le fils vivre à la campagne. Y a-t-il quelque autre preuve ? "Mais assurément, dit-il, il y en a ; car il avait dans l'esprit l'intention de le déshériter" – J'écoute avec plaisir ; ce que tu dis maintenant a quelque rapport avec la cause ; car, dans tout le reste, tu l'accordes, je pense, il n'y a qu'affirmations maladroites et sans importance ».

31 Voici la citation complète, légèrement différente, de Charles de La Rue, *Sermons pour le Caresme*, Tome second, Lyon, Anisson et Posuel, 1719, p. 569-570 : « Comment donc vous convertirez-vous, mon cher Frere ? Comment votre raison y sera-t-elle disposée : quand tous ces embarras joints ensemble, vous accableront à la mort ? Quand chaque partie de votre corps vous dira par l'épuisement de ses forces : Pensez à nous. Quand les domestiques vous diront par leurs services mal reconnus & mal payez : Pensez à nous. Quand les affaires vous diront par le désordre où vous les aurez mises : Pensez à nous. Quand les créanciers vous diront par la vuë de leurs biens confondus avec le votre : Pensez à nous. Quand les personnes qui vous sont chères vous diront par leurs soupirs : Hélas ! pour la dernière fois, pensez à nous. Déchiré de tous costez, estourdi de tant de cris différens, quand votre raison aux abois s'écrira du fond de votre conscience : Pense à toy, malheureux ; pense à toy, laisse tout le reste, & pense à toy ! Mon cher Frere ! mon cher ami ! Votre foible raison pourra-t-elle se faire entendre ? ». Il serait évidemment très intéressant d'effectuer ce travail de transmission des textes et des savoirs, par exemple en comparant les ouvrages de la bibliothèque de Bailly et les citations de sa rhétorique.

fois, pensez à nous. Déchiré de tout côté, étourdi de tant de cris différents, quand votre raison aux abois s'écrira du fond de votre conscience : « Pense à toi, malheureux. Laisse tout le reste et pense à toi ! Ah ! mon cher frère ! votre faible raison pourra-t-elle se faire entendre ? »³²

S'il utilise cet exemple de dialogisme, où l'âme converse au sein même du monologue de l'orateur, c'est pour susciter l'émotion, grâce à un retour centré sur l'intériorité du personnage et sur l'appel à la raison que requiert l'âme dans cet extrait. En effet, autant la « scène du dialogue devenue spectacle fait voir l'espace social et linguistique où elle prend place³³ », autant « le langage fait effet grâce au plaisir provoqué par une sorte de mise en scène de la pensée et des relations entre les interlocuteurs³⁴ », c'est par une élocution brillante que « l'agrément est un art d'agréer en se rendant agréable³⁵ », en un « facteur d'harmonie et de civilité³⁶ » et en un témoignage de la force et des vertus du langage. Pour mieux encore illustrer son propos, Bailly propose ensuite un second exemple français : une conversation tirée des *Pensées ingénieuses* de Bouhours³⁷, où ce dernier introduit son image en avançant que « c'est un grand art que de louer en badinant et sans faire semblant

32 Charles-François Bailly de Messein, *Rhetorica*, op. cit., p. 92-93.

33 Jean-Paul Sermain, « Le sens de la repartie », dans Étienne-Simon de Gamaches, *Les agréments du langage réduits à leurs principes : Du brillant*, Paris, Cendres, 1992, p. 15.

34 *Idem*.

35 *Idem*.

36 *Idem*.

37 Dominique Bouhours, *Pensées ingénieuses des Anciens et des Modernes, nouvelle édition augmentée*, Paris, Cavalier, 1742, p. 343-345, « C'est un grand art que de louer en badinant & sans faire semblant de rien, comme fit un bel Esprit de la cour, dans le temps des Conquêtes de notre invincible monarque, par une petite fiction ingénieuse qui a pour tour : *Dialogue d'Acanthe & de Pégase*. Ce qui donne lieu à la fiction, c'est que le bel Esprit, qui étoit de tous les Voyages, manqua un jour de cheval. Voici le Dialogue :
"Acanthe : A mon secours, Pégase, en ce besoin extrême : / Il me manque un cheval, il faut suivre le Roi / Pégase : Le suivre ? & quel moyen ! je ne le puis moi-même, / Non plus que ton bidet ou ton grand palefroi / A : Tu suivis autrefois le diligent Achille / Dans le cours glorieux de ses hardis exploits / P : D'accord : mais en dix ans il prenoit une ville. / En prit-il jamais quatre en la moitié d'un mois ? / A : Et le fameux César, qui presque sans combattre, / Venoit, voyoit, vainquoit, ne le suivois-tu pas ? P : Jamais il n'eût quitté la belle Cleopatre, / Pour venir prendre Dole un jour de Mardi gras. / A : Mais Alexandre enfin vite comme un tonnerre, / Toûjours à ses côtes te voyoit galoper. / P : je le perdois souvent ; il alloit tant que terre : / Mais quand il s'enyvroit, on pouvait l'attraper, / A : Je t'entends. Rien ne suit un Roi que rien n'arrête ; / Ni plaisirs, ni douleurs, ni brouillards, ni beaux jours : / Ni calme décevant, ni terrible tempête : / Ni le froid des hivers, ni le feu des amours. / Comme toi je l'admire & ne m'en sçauroit taire, / Sur un si grand sujet on ne peut achever. Mais, adieu, pour ce coup tu n'es pas mon affaire : / Je cherche un vrai cheval que je puisse crever". Ce jeu d'esprit vaut un panégyrique dans les formes. »

de rien³⁸ », ceci en utilisant « une petite fiction ingénieuse qui a pour tour *Dialogue d'Acanthe & de Pégase*³⁹ ». Mettant en scène deux personnages fictifs, ce dialogue a recours une fois de plus à la *sermocinatio*, en plus de mobiliser des figures à la faveur d'une pensée ingénieuse et plaisante : celles-ci sont pour le rhéteur autant d'outils oratoires à sa disposition pour charmer le lecteur et servir l'efficacité de son discours.

En poursuivant ainsi la comparaison entre les différentes figures chez Porée et Bailly, on note par exemple que la *gradatio*, dans les figures *ad docendum*, est expliquée de la même manière, et en des termes presque textuellement identiques. Par exemple, Porée dit que, grâce à cette figure, « *ad summum progreditur oratio*⁴⁰ » (le discours progresse vers le sommet), alors que Bailly affirme lui-aussi que la « gradation est une figure qui augmente par degré de sentiment, et dont le discours conduit vers un sommet oratoire (*ad summam procedit oratio*)⁴¹ » ; à quelques détails près, le sens est identique. Ainsi, ces explications comportent la même signification et recourent au même vocabulaire qui, très souvent, varie peu, de sorte que l'on observe seulement de légers écarts, avec par exemple un verbe déponent utilisé à la place d'un verbe régulier. Qu'on en juge également par la suite du texte :

*Usus praesertim in genere demonstrativo, adhibetur etiam in genere judiciali praesertim in perorationibus. Ars in eo versatur ut ab imis ad summa sensim rendat orator neque verbis solum sed etiam sententiis crescat oratio illa tamen figura haec non frequentius adhibeatur cum enim artificii plurimum habeat facile parit fastidium nisi para et suo tantum loco exponatur*⁴².

38 *Ibid.*, p. 343.

39 *Idem.*

40 Charles Porée, *Rhetorica*, *op. cit.*, p. 30.

41 Charles-François Bailly de Messein, *Rhetorica*, *op. cit.*, p. 33-34, « *gradatio est figura qua velluti per gradua sensu crescit, et ad summam procedit oratio* ».

42 *Ibid.*, p. 33-34, « L'usage est surtout présent dans le genre démonstratif, et, notamment, s'emploie aussi dans le genre judiciaire lors des péroraisons. La figure, dans ce cas, modifie le sens afin que l'orateur se rende graduellement du commencement au sommet de la phrase, mais aussi, il fait en sorte que le discours puisse s'élever par cette figure qu'il ne faut pas employer trop souvent, puisqu'elle nécessite en effet plusieurs artifices accommodés d'un goût plus difficile que facile, tant et si bien que c'est avec parcimonie qu'on la place dans la phrase. »

Porée, de même, expliquait la *gradatio* sensiblement dans les mêmes termes :

Usus praesertim in genere demonstrativo. Ars in eo versatur ut sensim ab imis ad summa gradu faciat orator, neque verbis tantum, sed multo magis sentiis crescat oratio : ne sit illa frequentior figura : cum enim artificii habeat plurimum facile parit fastidium, nisi ars dissimuletur. Formula magnum est ; magus ; maximum. Acerbum est ; acerbius ; acerbissimum⁴³.

Dans l'un et l'autre passage, certaines formulations sont presque conservées textuellement : par exemple, Porée professe que « *artificii habeat plurimum facile parit fastidium⁴⁴* », tandis que Bailly s'exprime en ces termes : « *artifici plurimum habeat facile parit fastidium⁴⁵* ». Toutefois, malgré une ressemblance par la forme, et bien que l'esprit dans lequel la *gradatio* est commentée soit quasiment identique chez les deux rhéteurs, les exemples diffèrent du tout au tout, et plus précisément le nombre des exemples. Ainsi, si les deux paragraphes explicatifs sont d'abord suivis l'un comme l'autre des mêmes exemples tirés du *Pro Quintio⁴⁶* et du *In Verrem⁴⁷*, Bailly, en revanche, ajoute plusieurs

43 Charles Porée, *op. cit.*, p. 30, « L'usage est surtout présent dans le genre démonstratif. L'ornement, dans ce cas, modifie le sens afin que l'orateur fasse en sorte que, graduellement, du commencement de la phrase, il se retrouve au sommet par degrés, de telle sorte que le discours ne s'élève pas nécessairement par des mots, mais plutôt par de nombreuses phrases : ce n'est pourtant pas une figure fréquente, puisque l'artifice est difficilement dissimulé. La règle est : grand, plus grand que, le plus grand. C'est : pénible, plus acerbe que, le plus dur. »

44 *Idem*, « [la gradation] nécessite plusieurs artifices accommodés d'un goût plus difficile que facile. »

45 Charles-François Bailly de Messein, *Rhetorica, op. cit.*, p. 33-34, « [la gradation] nécessite plusieurs artifices accommodés d'un goût plus difficile que facile. »

46 Cicéron, *Pro P. Quintio*, XXXI, 95 (*Discours*, t. 1, Paris, Belles Lettres, 1921, trad. de Henri de La Ville de Mirmont, p. 49), « *Miserum est exturbari fortunis omnibus, miserius est iniuria ; acerbum est aliquo circumueniri, acerbius a proquinquo ; calamitosum est bonis euerti, calamitosius cum dedecore ; funestum est a forti atque honesto uiro iujulari, funestius ab eo, cuius uox in praeconio quaestu prostitit ; indignum est a pari uinci aut superiore, indignius ab inferiore atque humiliore ; luctuosum est tradi alteri cum bonis, luctuosius inimico ; horribile est causam capitis dicere, horribilius priore loco dicere* » « Il est malheureux d'être dépossédé de sa situation tout entière : il est plus malheureux d'en être dépossédé par le fait de l'injustice ; il est plus pénible d'être trompé par un proche parent ; c'est une calamité d'être chassé de ses biens : c'est une plus grande calamité d'en être chassé avec déshonneur ; il est funeste d'être égorgé par un homme dont la voix s'est prostituée dans le trafic de crieur public ; c'est une indignité d'être vaincu par un égal ou un supérieur : c'est une plus grande indignité d'être vaincu par un inférieur, par quelqu'un qui est bien au-dessous de vous ; il est déplorable d'être livré avec ses biens à autrui : il est déplorable d'être livré à un ennemi ; il est horrible d'avoir à plaider dans une cause où votre existence civile est en jeu : il est plus horrible d'avoir à plaider en premier lieu dans une pareille cause ».

47 Cicéron, *In Verrem actio secunda : de Suppliciis*, LXVI, 170 (*Discours*, t. 6, Paris, Belles Lettres, 1929, trad. de Gaston Rabaud, p. 90), « *facinus est vincere civem Romanum, scelus uerberare, prope parricidium necare ; quid dicam in crucem tollere ? Verbo satis digno tam nefaria res appellari nullo modo potest* » « C'est un attentat que d'enchaîner un citoyen romain, c'est un crime de le frapper, c'est

exemples en français, tirés notamment de Bourdaloue, de Mabillon, du père Charles La Rue, d'Henri François d'Aguesseau et de Boileau. En effet, tout au long de sa rhétorique, lorsque Bailly de Messein « commente chacune des différentes figures du discours, son étude ne se borne pas à fournir une brève définition, suivie d'un court exemple ; au contraire, toute sa démarche excède ce cadre étroitement formaliste, si bien que chaque commentaire se déploie sur plusieurs pages de manière à intégrer à l'usage de chaque figure une sorte d'encyclopédie du savoir⁴⁸ ». Bailly met donc plutôt l'accent sur les exemples, variés, en latin et en français, que sur les préceptes, souvent brefs et concis, alors que chez Porée, les exemples sont essentiellement en latin et, de ce fait, moins tourné vers l'invention verbale en français. En somme, dans un siècle encyclopédique⁴⁹ où la connaissance du monde tend à être empirique, les *exempla* sont tout désignés pour servir l'élaboration d'un savoir rhétorique propre à soutenir l'invention du discours.

Au surplus, dans la catégorie concernant les figures de mots (*de figuris verborum*), qui est absente chez Porée, Bailly parle de la gradation en la comparant à la figure du même nom qu'il avait décrite précédemment dans les figures de pensées, dans l'article premier consacré aux *figuris quae fiunt par aliquam verborum adjectionem* (les figures qui se produisent par l'ajout d'un mot dans la phrase). Il l'explique en ces termes :

Cette gradation des mots ne diffère en rien de la gradation qui est une figure de pensée. On l'appelle aussi *climax*, c'est-à-dire une figure qui avance en de nombreux degrés. Cependant, ajouter un

presque un parricide que le faire périr de mort violente ; et le mettre en croix, comment qualifier cet excès ? Pas de terme assez fort pour nommer un tel sacrilège ».

48 Marc André Bernier, « La conquête de l'éloquence au Québec. La *Rhetorica in Seminario Quebecensi* (1774) de Charles-François Bailly de Messein », *Voix et Images*, printemps 1997, vol. 22, n° 3 (66), p. 591.

49 Voir Daniel Mornet, « Les enseignements des bibliothèques privées (1750-1780) », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1910, vol. XVII, p. 455. Il ajoute notamment qu'après « les Belles-Lettres qui dans leur ensemble, de la grammaire aux épistolaires, occupent presque toujours et naturellement la place prépondérante, il faut marquer l'extrême importance de l'histoire » (p. 456).

exemple un peu différent de ceux que nous avons déjà donnés aidera à mieux comprendre⁵⁰.

Cette description est ainsi suivie d'un exemple supplémentaire, tiré de Cicéron. Cet extrait confirme que la *gradatio*, lorsqu'elle est envisagée comme une *figura verborum*, ne diffère en rien d'une *figura sententiae*, mais en précise plutôt la portée. C'est en ce sens que la classification semble dominée par la catégorie des figures de pensées. En effet, la *gradatio* est un sorite complexe qui « est fait d'une chaîne de propositions données pour équivalentes ou bien dont chacune est le premier terme de la suivante⁵¹ », et cela, indépendamment de la place qu'elle occupe dans la taxinomie rhétorique transmise par Bailly : qu'elle soit considérée comme une figure de mots ou qu'elle soit propre à instruire.

En somme, malgré l'absence chez Porée d'une catégorie portant sur les figures de mots (*figurae verborum*), il faut plutôt souligner les ressemblances que les dissemblances entre les deux auteurs quant à l'utilisation et la classification des figures. C'est en ce sens que, si Bailly introduit une distinction entre figures de pensées et figures de mots, il le fait, encore et toujours, au sein d'une « tradition scolaire centrée sur l'ornementation et la virtuosité du raisonnement⁵² » et qui met à profit « une conception nouvelle de l'éloquence, elle-même fondée sur la sensibilité et appelée à s'épanouir au cours de la seconde moitié du siècle⁵³ » des Lumières. C'est pourquoi son enseignement valorise les figures de pensées, qui sont des tours dont la valeur pragmatique fait en sorte que celles-ci intéressent l'usage de la parole, non seulement dans les académies, les collèges et les universités, mais

50 Charles-François Bailly de Messein, *Rhetorica*, op. cit., p. 95, « *Gradatio illa verborum nihil differt a gradatione ut est in figura sententiae. Vocatur etiam climax id est quaedam per multos gradus processio. Juverit tamen subijcere exemplum paulo diversum ab iis quae jam attulimus.* »

51 Joëlle Gardes-Tamine, *La rhétorique*, Paris, Armand Colin/Masson, 1996, p. 68.

52 Marc André Bernier, « *Ad majorem feminarum gloriam. L'Essai de rhétorique à l'usage des jeunes demoiselles (1745) de Gabriel-Henri Gaillard et la tradition jésuite* » dans Claude La Charité et Roxanne Roy (dir.), *Femmes, rhétorique et éloquence sous l'Ancien Régime*, Saint-Étienne, Publication de l'Université de Saint-Etienne, 2012, p. 5.

53 *Idem*.

encore à la cour, en chaire, au parlement et dans les salons.

iii L'atténuation de l'*inventio* : les lieux subordonnés aux figures

Les deux auteurs poursuivent ensuite leur enseignement : après avoir examiné les figures propres à plaire, à instruire ou à émouvoir, ils passent au deuxième livre qui traite de la matière propre à l'*inventio* et qui dresse la liste des lieux communs (τόποι en grec ancien, *loci* en latin), lesquels fournissent autant de preuves susceptibles de construire tous les types d'argumentation, comme le rappelait déjà Roland Barthes :

L'*inventio* renvoie moins à une invention (des arguments) qu'à une découverte : tout existe déjà, il faut seulement le retrouver : c'est une notion plus « extractive » que « créative ». Ceci est corroboré par la désignation d'un « lieu » (la Topique), d'où l'on peut extraire les arguments et d'où il faut les ramener : l'*inventio* est un cheminement (*via argumentorum*). Cette idée de l'*inventio* implique [que] si l'on jette le filet des formes argumentatives sur le matériau avec une bonne technique, on est assuré de ramener le contenu d'un excellent discours⁵⁴.

Cette ambition que décrit Barthes, et qui consiste en une méthode destinée à fournir des arguments à l'orateur, est présente, comme on peut s'y attendre, dans la *Rhetorica* de Bailly et de Porée⁵⁵. Les deux rhéteurs jésuites respectent ainsi ces principes et ne diffèrent point l'un et l'autre dans l'ordre de l'*inventio*, comme en témoigne la liste des lieux intrinsèques et extrinsèques qui est sensiblement la même dans les deux ouvrages. Chez

54 Roland Barthes, « L'ancienne rhétorique. Aide-mémoire », *Communication*, 1970, vol. 16, p. 198.

55 Cicéron, *De Oratore, lib. II*, XLI, 175-176 (*De l'orateur*, t. 2, Paris, Belles Lettres, 1950, trad. de Edmond Courbaud, p. 76-77), « *His igitur locis in mente et cogitatione defixis et in omni re ad dicendum posita excitatis, nihil erit quod oratorem effugere possit, non modo in forensibus disceptationibus, sed omnino in ullo genere dicendi. Si vero adsequetur, ut talis uideatur qualem se uideri uelit, et animos eorum ita adficiat apud quos aget, ut eos quoquomque uelit uel trahere uel rapere possit, nihil profecto praeterea ad dicendum requiret.* » « Si donc l'orateur a ces lieux bien imprimés dans sa mémoire, s'ils sont en lui, à toute occasion, présents et vivants, rien ne lui échappera de ce qu'il pourra dire, qu'il ait à prononcer une plaidoirie ou toute autre espèce de discours. Si de plus il parvient à ce résultat de paraître tel qu'il veut qu'on le croie, s'il sait toucher les cœurs des juges au point de les entraîner, de les enlever à son gré, il ne lui manquera plus rien de ce qui fait l'homme éloquent ».

Porée, la section des lieux intrinsèques (*de locis intrinsecis*) propose d'examiner un à un huit lieux communs : le *locus a definitione*, le *locus ab enumeratione partium*, le *locus a notatione nominis*, le *locus a conjugatis*, le *locus a genere et specie sive forma*, le *locus a simili et dissimili*, le *locus a contrariis* et le *locus a repugnantibus*. Puis, le neuvième lieu, qui porte sur le *locus a comparatis*, se divise en trois paragraphes explicatifs : le *locus a pari*, le *locus a proportione minoris ad majus* et le *locus a proportione majoris ad minus*. Suivant la même méthode, le dixième article consacré au *locus ab adjunctis* est aussi divisé en trois sous-lieux : le *locus ab antecedentibus adjunctis*, le *locus ab adjunctis concomitantibus* et le *locus ab adjunctis consequentibus*. L'examen de l'*inventio* se poursuit ensuite par le *locus a causis*, comprenant les lieux *a causa materiali*, *a causa formali*, *a causa efficiente* et *a causa finali*, toutes ces distinctions renvoyant, comme on le sait, à la logique aristotélicienne. Enfin, cette première section des lieux intrinsèques se termine par un douzième article sur le lieu *de effectis*, alors que la seconde section sur les lieux extrinsèques (*de locis extrinsecis*) complète le deuxième livre *de inventione* avec ces six articles : le *de praejudiciis* (sur les précédents), le *locus a fama* (lieu commun d'après l'opinion publique), le *locus a tormentis* (lieu d'après la torture), le *locus a tabulis* (d'après les écrits), puis le *locus a jurejurando* (d'après le serment) et enfin le *locus a testibus* (d'après les témoins).

En adoptant une méthode similaire, Bailly reprend la même taxinomie en ce qui a trait aux lieux communs. Aussi, la *sectio prima* concerne les *loci intrinseci* et est divisée suivant le même ordre que chez Porée. Les deux seuls légers écarts consistent d'abord en quelques nuances, qui tiennent à des questions d'accord ou de formulation latine, mais qui n'altèrent aucunement le sens. Par exemple, le *locus ab adjunctis antecedentibus* chez

Bailly répond au *locus ab antecedentibus adjunctis* de Porée. En outre, Bailly intervertit le quatrième et le cinquième lieu, qui sont respectivement disposés suivant cet ordre : le quatrième article (*locus a jurejurando*), et le cinquième lieu extrinsèque (*locus a tabulis*).

La seule différence notable est l'absence, chez Bailly, des paragraphes explicatifs dans la section des lieux *ab causis*. Il résume néanmoins en une page et demie ce à quoi réfère en général ce lieu commun. Contrairement à Porée, où il est exposé en une section à part entière, claire et ample, le passage est, chez Bailly, condensé et touffu : les paragraphes ne sont pas soulignés ni clairement définis et passent rapidement de la cause générale à la cause finale. Néanmoins, malgré cette méthode, Bailly explique, tout comme Porée, les causes matérielles et formelles avec les mêmes arguments et en s'appuyant sur les mêmes connaissances. Enfin, cette petite section, où le propos de Bailly suit de près celui de Porée, est entrecoupée d'exemples de Cicéron les plus classiques et les plus fréquents⁵⁶, comme ceux tirés du *Pro Sexto Roscio Amerino* et des discours contre Verrès. Plus précisément, la description de ces lieux communs, ordonnés pareillement, est fort similaire ; par exemple, Bailly décrit le *locus repugnantibus* (le lieu par oppositions) comme suit :

*Paula omnino dicemur repugnantibus magnam quippe habent affinitatem cum loco a contrariis aequo modo. Repugnantia sunt ex aequo in [hodem] loco cohaerere nequeunt, in hoc differunt a contrariis quod his latius pateant, neque odium [lejointas] se dissideant. v.g. Contraria sunt amor et odium, repugnantia sunt amor et odium aut contemptus et convictia, invidia et insidi[a]*⁵⁷.

56 Par exemple, dans les discours : le *In Catilinam*, le *pro Archia*, le *pro Domo sua*, le *pro lege Manilia* le *pro Milone*, le *pro Murena*, le *pro Quinto*, le *pro Roscio Amerino*, le *pro Sylla*, ou les *Verrines*, etc. En ce qui a trait aux écrits philosophiques ou théoriques : le *De Amicitia*, le *De Officiis*, le *De Oratore*, le *De Senectute*, etc.

57 Charles-François Bailly de Messein, *Rhetorica, op. cit.*, p. 128, « En général, on dit qu'il y a peu d'oppositions qui font montre d'une grande affinité avec le lieu commun des contraires dans le même contexte. Les oppositions ne peuvent également dans ce lieu commun être liées les unes aux autres et elles diffèrent des contraires parce qu'elles donnent prise à un style plus abondant. La haine ne se distingue pas de ces associations. Par exemple, l'amour et la haine sont deux contraires, l'amour et la haine ou le mépris et le blâme ou bien l'hostilité et les embûches sont opposés. »

Avant lui, Porée décrivait la *repugnantia* ainsi :

*Repugnatia sunt ea quae simul stare. et cohaerere nequeunt, et in eo differunt à Contrariis quod his latius pateant illa, neque certâ lege inter se dissideant. Contraria sunt ex Causa amor et odium : Repugnatia sunt amor, et odium, et contemptus, et Convicium, et invidia, et insidia esse*⁵⁸.

Ces deux exemples, bien qu'ils ne soient pas tout à fait similaires, illustrent très bien l'appartenance des deux auteurs à la même famille de pensée, puisqu'ils expriment une signification identique, utilisant des termes analogues et adoptant une description équivalente. Par exemple, on lit dans le texte de Bailly que « *contraria sunt amor et odium : repugnatia sunt amor et odium et aut contemptus et convicia convicium et invidia et insidia*⁵⁹ (l'amour et la haine sont deux contraires : l'amour et la haine, le mépris, le blâme, l'hostilité et les embûches sont opposés) » ; alors que Porée écrit « *differunt à Contrariis quod his latius pateant* (parce qu'ils donnent prise à plus d'abondance et de richesse, les lieux par répugnance diffèrent des lieux par contraires) ». Bailly reprend d'ailleurs de Porée des verbes identiques : *nequeo, cohaereo, pateo, differo*, etc. De plus, le même exemple éclaire le propos, tiré du *Pro Sulla* de Cicéron⁶⁰, et contribue à prolonger, chez l'un comme chez l'autre, le développement des lieux communs, sans changement notable dans l'explication ou dans l'illustration.

Ainsi, les deux rhéteurs présentent les *loci communes* en adoptant le même esprit,

58 Charles Porée, *Rhetorica, op. cit.*, p. 126, « Les oppositions sont des lieux qu'on ne peut simultanément lier ou fixer ensemble, elles diffèrent en ce sens du lieu commun des contraires, parce qu'elles donnent prise à un style plus abondant, mais elles ne s'éloignent pas dans leur principe entre elles. L'amour et la haine sont deux contraires : l'amour, la haine, le mépris, le blâme, l'hostilité et les embûches sont opposés. »

59 Charles-François Bailly de Messein, *Rhetorica, op. cit.*, p. 128.

60 Cicéron, *Pro P. Sulla*, XXX, 83 (*Discours*, t. 11, Paris, Belles Lettres, 1946, trad. d'André Boulanger, p. 154), « *adeone uobis alienus a sanitate, adeo oblitus constantiae meae, adeo immemor rerum a me gestarum esse uideor ut, cum consul bellum gesserim cum coniuratis, nunc eorum ducem seruare cupiam et in animum inducam, cuius nuper ferrum rettulerim flammamque restinxerim, eiusdem nunc causam uitamque defendere ?* » « me supposez-vous assez dépourvu de bon sens, assez peu soucieux d'être conséquent avec moi-même, assez oublieux de mes actes officiels, moi qui, durant mon consulat, ai mené la guerre contre les conjurés, pour vouloir aujourd'hui la cause et la vie d'un homme dans les mains duquel j'aurais naguère brisé le fer et éteint la flamme ? ».

que ce soit par des explications similaires ou tout simplement en proposant la même fonction pour les lieux communs, propre à découvrir et à « inventer » la matière propice à l'élaboration du discours. Toutefois, ces matériaux composant la topique générique se modifient en passant de la tradition classique à l'enseignement jésuite : on constate alors que celui-ci assouplit le cadre logique de l'argumentation au profit d'un raisonnement susceptible de plaire ou d'émouvoir en étant « assaisonné de figures⁶¹ » qui jouent sur le sentiment, les passions ou l'équivoque. C'est en ce sens que Joseph de Jouvancy prescrivait déjà d'attacher une plus grande importance aux preuves propres à toucher l'auditeur :

Dans le choix des preuves, il faut surtout tenir compte de celles qui touchent l'auditeur et qui sont appropriées à ses opinions, à son esprit, à sa condition, à son âge. Nous sommes tous séduits par les apparences fausses ou vraies de ce qui est bon, mais ce qui est bon pour moi ne l'est pas pour vous. Telle chose est utile à ceux-ci, telle autre est agréable, honorable pour ceux-là, telle autre nous plaît et nous charme en des circonstances différentes. Comme les hommes ne se laissent guider [que] par les raisons que suivent les sentiments qu'ils éprouvent, il faut, en dehors des preuves qui éclairent notre esprit, exciter les passions, si le sujet le comporte, ébranler la volonté. Pour cela, il sera fort utile de bien connaître les mœurs des hommes et la nature des mouvements de l'âme. Pour chaque genre de causes, il faut exciter des passions différentes⁶².

C'est en effet dans le prolongement de la culture jésuite que « cet art de persuader [...] met au service de la vérité non seulement les ressources d'expression et d'ambiguïté dont dispose le langage, mais une connaissance anthropologique et morale de la diversité des "esprits", des circonstances et des lieux dont la parole persuasive doit tenir compte pour conquérir⁶³ ». En ce sens, la persuasion tient moins de la logique (*logos*) que des passions

61 Antoine Gombaud, Chevalier de Méré, *L'art de la conversation* (1677), cité dans *L'art de la conversation, Anthologie*, présenté par Jacqueline Hellegouarc'h, Paris, Dunod, 1997, p. 64-65 : « Il faut user le plus qu'il se peut d'une expression facile et coulante ; mais on ne l'aime que dans le bon air, et dans la pureté du langage, et même si les façons de parler vont bien à faire entendre les choses. Je trouve de plus qu'il y faut de ce que les Italiens appellent *Condimento*, de l'assaisonnement. Car la douceur est sujette à dégoûter. De sorte qu'on se doit bien garder d'être insipide, et sans saveur. »

62 Joseph de Jouvancy, *Ratio discendi et docendi*, première partie, chap. II, art. I, § 4-5, Paris et Lyon, Barbou et Perisse, 1674, p. 50-51, traduction de François de Dainville, *L'éducation des jésuites (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions de Minuit, 1978, p. 195-196.

63 Marc Fumaroli, « Un philosophe et ses théologiens. Voltaire et la Compagnie de Jésus », dans *Exercices de lectures. De Rabelais à Paul Valéry*, Paris, Gallimard, 2006, p. 469.

(*pathos*), qui peuvent être éveillées aussi bien par la qualité expressive du langage que par son ambiguïté. Plus important encore, la réussite de l'entreprise de persuasion suppose une connaissance anthropologique de tout ce qui joue sur les affects, lesquels dépendent des contextes et des situations. Ainsi, en créant son discours, l'orateur lie l'exercice de la parole persuasive à un art d'exciter les passions afin de persuader. Chez Bailly et chez Porée, on constate ainsi que la persuasion n'est plus seulement définie en termes de pure logique argumentative, dans la mesure où elle met à profit cette connaissance de l'homme qui invite à prendre en considération les circonstances, le contingent, l'occasion et l'impondérable. C'est donc moins la rigueur logique qui emporte l'adhésion que la capacité de l'orateur à tenir compte de tout ce dont dépend la persuasion. En somme, l'avènement d'une nouvelle rhétorique n'en appelle plus seulement « aux formes multiples des savoirs qui, seules, sont capables de soutenir l'invention du discours⁶⁴ », mais a plutôt recours à la créativité et à l'ingéniosité de l'orateur qui connaît les « mœurs des hommes et la nature des mouvements de l'âme⁶⁵ ».

iv La *dispositio* et l'*actio* : de l'ordre des matières au « corps parlant » de l'orateur

Après avoir passé en revue les lieux communs et leur usage dans le discours, Charles Porée poursuit son enseignement en exposant les parties constitutives de la *dispositio*. Ce dernier livre suit toujours la même logique de classification et porte sur l'*exordium* (l'exorde), la *narratio* (la narration), la *confirmatio* et la *confutatio* (la confirmation et la

64 Jean-Paul Sermain, « Le sens de la repartie », *op. cit.*, p. 11.

65 Joseph de Jouvancy, *Ratio discendi et docendi*, première partie, chap. II, art. I, § 4-5, *op. cit.*

réfutation), et finalement la *peroratio* (la péroraison). De son côté, Bailly de Messein organise ce troisième livre en adoptant l'ordre suivant : après l'*exordium* et la *narratio*, il ajoute aussi une troisième matière, la *divisio* (la division), puis continue son exposé par la *confirmatio* et la *confutatio*, et termine enfin par la *peroratio*.

La fonction phatique⁶⁶ de l'exorde est de capter la bienveillance du public (*captatio benevolentiae*) ; celle-ci était traditionnellement présente dans le domaine judiciaire, mais se retrouve évidemment dans plusieurs textes littéraires et dans différents genres. La narration, quant à elle, a pour but d'exposer les faits, c'est-à-dire la *causa*, de la façon la plus claire, la plus brève et la plus crédible possible, surtout dans le genre épideictique et judiciaire. Ainsi, c'est après avoir passé en revue l'*exordium* et la *narratio* que Bailly approfondit et décrit une catégorie, absente chez Porée, et relève donc à propos de la *divisio* que :

Aujourd'hui, l'art des divisions et des parties oratoires fleurit en premier lieu, pour la raison que la division a la force de faire en sorte que l'auditeur puisse aisément comprendre l'ordre des matières et des arguments grâce à son esprit. Les Anciens avaient généralement recherché un ordre qui n'était pas différent, à tel point que les matériaux du discours procuraient ce qui est facile d'ajouter dans l'ordre des parties, comme Cicéron peut diviser sa seconde *Philippique*, en disant moins, selon moi, contre Antoine que trop⁶⁷.

C'est de cette façon que Bailly explique la *divisio*, qui est un art de bien marquer les divisions entre les matières et les sujets. Il illustre notamment cette notion par le second discours des *Philippiques*, une œuvre dans laquelle Cicéron aurait pu user d'une abondante façon, alors qu'il s'est astreint à diviser son sujet en des sections précises, pour mieux

66 Olivier Reboul, *Introduction à la rhétorique : théorie et pratique*, Paris, Presses universitaires de France, 1991, p. 66.

67 Charles-François Bailly de Messein, *Rhetorica*, op. cit., p. 149, « *Viget hodie in primis ars divisionum et oratoriae partitiones ad id valet divisio ut auditor facillime rerum et argumentationum ordinem animo comprehendat. Veteres non alium fere ordinem quaerebant quam sum quem ipsi adjicendi materies obvium offerebat ita Cicero philippicam secundam dividet, pauca pro me adversus antonium multa dicturus sum.* »

faire saisir à l'auditoire « l'ordre des matières et des arguments grâce à son esprit⁶⁸ ». Après avoir identifié plusieurs cas différents de *divisiones* efficaces, Bailly poursuit son exposé par un exemple français qui illustre intelligemment son propos, tout en mettant l'accent sur l'ingéniosité de cette oraison du Dauphin Louis faite par le père jésuite Jacques Cathalan⁶⁹ :

Voici donc, messieurs, l'idée que je me suis formé [*sic*] de l'illustre mort que nous pleurons. Il eut les vertus d'un sujet et d'un souverain ; dans le rang le plus élevé, il eut toute la dépendance d'un sujet qui est né pour obéir — c'est la première partie de mon discours et de son éloge. Dans la plus soumise dépendance, il eut tous les mérites d'un prince qui est né pour commander — ce sera la seconde [partie]⁷⁰.

Enfin, Porée termine son *ars rhetorica* par la *confirmatio*, la *confutatio*, puis la *peroratio*, matières par lesquelles s'achève ainsi la dernière partie du troisième et dernier livre. La première de ces notions renvoie à l'ensemble des preuves et des contre-preuves : on voit s'y déployer tous les types d'arguments (enthymème, *exemplum*, amplification) et on y recourt surtout au *logos* et au *pathos*. La *confutatio* désigne quant à elle la réfutation des arguments et des contre-arguments ; elle est d'ailleurs souvent suivie d'une reprise du premier argument sous une autre forme afin de renforcer l'efficacité de l'argumentation. Finalement, la *peroratio* est une *conclusio* du discours : elle se divise en plusieurs parties, faisant usage de l'amplification qui accroît la portée de la conclusion, des passions qui sont propres à susciter l'indignation ou la pitié, ou bien de la *recapitulatio* qui résume l'argumentation⁷¹. La péroration est « le moment par excellence où l'affectivité se joint à

68 *Ibid.*, p. 149, « *rerum et argumentationum ordinem animo comprehendat* ».

69 Jacques Cathalan, *Oraison funèbre de Monseigneur Louis Dauphin prononcée dans l'église cathédrale de Sées*, Paris, Raymond Mazières, 1711, p. 6, « Voicy donc, MESSIEURS, l'idée que je me fais de l'illustre Mort que nous pleurons. Il eut les vertus d'un Sujet, & d'un Souverain : dans le rang le plus élevé, il eut toute la dépendance d'un sujet qui est né pour obéir ; dans la plus soumise dépendance, il eut tous les mérites d'un Prince qui est né pour commander. »

70 Charles-François Bailly de Messein, *Rhetorica*, *op. cit.*, p. 150.

71 Olivier Reboul, *Introduction à la rhétorique*, *op. cit.*, p. 68-70.

l'argumentation⁷² », qui remplit, au sein de la *dispositio*, autant une fonction d'économie du discours, qu'une fonction argumentative, voire même une fonction heuristique⁷³.

Chez Bailly toutefois, le livre consacré à la *dispositio* n'est pas le dernier puisque son *ars rhetorica* se poursuit par un *tractatus* consacré à l'action oratoire intitulé *De actione oratoris et pronuntiatione* (de l'action de l'orateur et de la prononciation). Ce dernier livre aborde la question du corps parlant, en examinant d'abord la voix de l'orateur (*de voce oratoris*), qui réunit le front, la bouche et l'œil, puis en étudiant le second article qui porte sur le mouvement du corps, le geste (*de gestu*), ce qui concerne la tête, les bras et les mains, tout le corps et les pieds. Puis, il illustre ces préceptes en reprenant le célèbre poème *Du geste*⁷⁴ composé par le père Sanlecque, qui exprime bien l'importance, lorsque l'on se propose de persuader, d'avoir recours à une éloquence mise en scène par l'usage de toutes les parties du corps :

C'est en vain qu'un docteur qui prêche l'évangile
Mêle chrétiennement l'agréable et l'utile,
S'il ne joint un beau geste à l'art de bien parler
Si dans tous [*sic*] son dehors il ne sçait se régler,
Sa voix ne charme plus, sa phrase n'est plus belle⁷⁵.

Il ajoute encore :

Si de votre action l'ingénieux dehors
N'anime vos discours comme l'ame nos corps
L'auditeur dédaigneux ou s'endore ou se moque
Il trepigne des pieds, son oreille se choque⁷⁶.

72 *Ibid.*, p. 70.

73 *Ibid.*, p. 71

74 Marc André Bernier a approfondi ce point : « ce poème est tiré du traité sur *L'éloquence du corps* de Joseph-Antoine Dinouart, 1754, revu et augmenté en 1761, et paraissant désormais sous le titre de *L'éloquence du corps, ou l'action du prédicateur. Actio oratoris de gestu et voce libri duo, auctore Joanne Luca. Poème sur les mauvais gestes par le P. Sanlecque*, Paris, Desprez, 1761, in-8°, p. 439-444. L'*Actio oratoris seu de gestu et voce* de Jean Lucas avait d'abord paru à Paris, chez Simon Benard, en 1675. Sur Joseph-Antoine Dinouart, on consultera avec profit la préface de Claudine Haroche et de Jean-Jacques Courtine à une réédition récente de son *Art de se taire*, Paris, Jérôme Millon, 1987 ; « La conquête de l'éloquence », *op. cit.*, p. 587-588, n. 18.

75 Charles-François Bailly de Messein, *Rhetorica*, *op. cit.*, p. 180.

76 *Ibid.*, p. 184.

Ce long poème – six pages dans la rhétorique de Bailly – illustre l'importance pour l'orateur de rendre son corps éloquent. L'élocution, l'invention et la disposition ne suffisent pas à elles seules, car l'usage efficace⁷⁷ de l'action est nécessaire pour incarner pleinement la parole persuasive. Au reste, autant Bailly que Porée omettent la *memoria* dans un contexte où, peu à peu, « la rhétorique n'a plus seulement porté sur les discours parlés (déclamés) d'avocats ou d'hommes politiques, ou de "conférenciers" (genre épédiclique), mais aussi, puis à peu près exclusivement, sur des "œuvres" (écrites)⁷⁸ ».

Après avoir passé en revue les parties de la *dispositio*, Porée, lui, poursuit son propos avec un petit *Appendix quid eloquentium gallicam inter et latinam sit discriminis* (*Supplément portant sur ce qui distingue l'éloquence française de la latine*⁷⁹). Le rhéteur y identifie huit cas précis de différences ou de ressemblances. Par exemple, il affirme que

la *dispositio* et l'*inventio* ne diffèrent que légèrement entre les deux langues, que la langue française est nouvelle mais que, selon l'opinion générale, elle peut tout aussi bien fournir l'art nécessaire à l'éloquence, puisque nous ne voulons pas de discours ostentatoire, mais désirons cependant cette dernière éloquence oratoire, ce que nous déclarons d'ailleurs clairement dans la *Ratio descend*⁸⁰.

Il énonce aussi cet autre argument : « ainsi, si nous sommes moins audacieux que les Romains dans l'éloquence, ce n'est pas parce que nous faisons défaut à notre âme, mais

77 *Ibid.*, p. 181. Ce passage du même poème est aussi très intéressant : « mais voyant comment l'œil doit jeter son regard / veut-il de la tristesse exprimer les alarmes / qu'une foible prune, il nage dans les larmes / veut-il paroître guay ? que les jeux et les ris / fassent autour de lui mille agreable plis. / doit-il etre en fureur ? que ses vives pruneles / d'une comete en feux darde les etincelles / doit-il etre percé des traits de la pitie ? / que la languueur l'abatte et les ferme a moitié / dans l'amour il est doux, dans la haine severe / il est trouble s'il craint, il est clair s'il espere / dans un etonnement il ne peut se mouvoir / dans une rêverie il regarde sans voir. / L'œil sçait toujours du cœur les premieres nouvelles / c'est lui qui le premier epouse les querelles / qui sert ses passions qui fuit ses interets / qui n'est point en repos si le cœur n'est en paix / l'œil enfin pleure ou rit si le cœur le desire / mais que jamais le frond n'ose leur contredire / il faut qu'à sa maniere il fasse ce qu'ils font / ce qu'on voit peint dans l'œil doit etre ecrit au frond / il ne faut donc jamais que le frond se sillonne / s'il ne recoit du cœur une loix qui l'ordonne. »

78 Roland Barthes, « L'ancienne rhétorique », *op. cit.*, p. 197.

79 Charles Porée, *Rhetorica*, *op. cit.*, p. 166.

80 *Ibid.*, p. 166, « *Inventio et dispositio in utraque vix discrepant [...] ut nova esse vidantur, et a vulgi opinione remotiora fumus idem in disponendo magis plerumque, accurati et quamquam artis ostentationem nolumus, artem volumus tamen, et rationem dicendi certam exigimus.* »

parce que notre langue est plus modeste qu'ambitieuse et rejette les figures demandées⁸¹ ». Toutes ces questions sur la langue font évidemment référence aux nombreux débats contemporains sur la précellence de la langue française, ou *a contrario*, la grande noblesse des deux langues antiques. Soit par exemple le jugement d'André Chénier qui se récrie contre le style coupé et brillant, tout en soutenant qu'il serait préférable de chanter les progrès de la science en empruntant aux Anciens. Ou bien plutôt l'avis de Mme Dacier qui affirme qu'il

n'y a point d'homme sensé qui connoissant la Langue Grecque n'avouë que la nôtre ne peut lui être comparée, ni en abondance, ni en force, ni en harmonie, ni en magnificence, ni en majesté, & qu'elle manque de toutes les ressources qu'on trouve dans l'autre pour fortifier, soutenir & animer la diction⁸².

Certes, ces deux opinions sur la langue font partie d'une vaste entreprise de recherche d'excellence propre au siècle, où sensibilité et éloquence s'articulent autour de la production de savoirs nouveaux.

En définitive, Charles Porée affirme dans ces dernières pages, comme il le recommandait d'ailleurs au début de son art oratoire, qu'il faut « néanmoins, par nos principes, accommoder la rhétorique à l'éloquence française⁸³ ». En finissant son traité, après avoir rappelé la devise propre à la Compagnie, *ad majorem Dei gloriam*, Charles Porée conclut, en français d'ailleurs, avec une formule pleine d'esprit : « Le goût n'est autre chose qu'une idée pour ce qui est bon⁸⁴. » Ce goût de l'éloquence élégante, qui est aussi un goût du *bene dicere*, est un des caractéristiques fondamentales des deux rhétoriques, qui par une même famille intellectuelle, s'allie dans le même esprit rhétorique.

81 *Ibid.*, p. 166-167, « *In eloquendo minus Romanis sumus audaces, non quia desint nobis animi, sed quia lingua nostra sit verecundior, et figuras respuat ambitiosius petitas.* »

82 Madame Anne Dacier, *Des causes de la corruption du goût*, Amsterdam, Pierre Humbert, 1715, p. 227.

83 *Ibid.*, p. 1, « *tamen praeceptiones nostras ad eloquentiam gallicam accomodare.* »

84 *Ibid.*, p. 167.

C'est ainsi qu'une même ligne est tracée entre ces deux traités d'art oratoire, celui de Porée au début du XVIII^e siècle, en France, et celui de Bailly, à la fin du XVIII^e siècle, en Nouvelle-France.

v Un second parallèle français : le père de la Sante

Une rhétorique manuscrite du père Gilles-Anne-Xavier de La Sante (1684-1762), professeur au collège Louis-le-Grand, permet une comparaison plus serrée : dans cet ouvrage daté de 1727⁸⁵ et basé sur l'enseignement de Porée, l'auteur introduit en effet des catégories plus précises dans la typologie des figures – notamment en ce qui concerne les figures de pensées, indépendantes de l'expression, et les tropes, qui sont des figures qui détournent le sens des mots. Dans cette rhétorique néo-latine, le père de la Sante débute par le trope, tandis que Bailly, lui, termine son analyse des figures par le trope ; de même, les listes des figures de pensées diffèrent légèrement les unes des autres. Par exemple, chez Bailly, la liste des figures propres à plaire paraissent dans cet ordre : l'*allegoria*, l'*antithesis*, la *comparatio*, l'*hyperbole*, l'*hypothyposis*, l'*ironia*, la *repetitio*, la *sermocinatio*. Chez La Sante, il s'agit plutôt de la *descriptio*, l'*effictio*, l'*ethopeia*, l'*hypotyposis*, la *propospeia*, la *comparatio*, la *sermocinatio* (*dialogismus*), et finalement, l'*apostrophe*. Par ailleurs, Bailly sépare les figures en trois grandes catégories : les figures de pensées (propre à enseigner, à émouvoir et à plaire), les figures de mots, puis les tropes – dont les quatre majeurs sont la métaphore, la métonymie et la synecdoque, ainsi que

⁸⁵ Gilles-Anne-Xavier de La Sante, *Rhetorica a Patre Dicta de la Sante anno millesimo septingentesimo vigesimo septime in collegio Ludovici Magni*, Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, MS-3497.

l'ironie –, desquels dérivent tous les autres. Au contraire, La Sante classe les figures en figures de pensées et figures de mots, et il assimile ces dernières au terme trope :

Figurae verborum quae et τρόποι dicuntur a verbo graeco τρέπω verto. vel potius a praeterito medio τετρώπα, tunc [...] quando verbum aliquod seu vox quaerpiam a propria significatione detorquetur et transferitur ad alteram. Hinc est quod Cicero τρωπῶ definiat verba mutata et inflexa⁸⁶.

Bref, si La Sante rappelle que Cicéron définit le trope comme un mot dont le sens se trouve changé et infléchi, rappelons que Bailly, lui, insiste plutôt de son côté sur le caractère « brillant » que doit revêtir l'orateur par l'usage des figures dans le discours. Quant aux ressemblances, elles peuvent être énumérées comme suit : un exposé sur le style oratoire à la fin de l'*elocutio*, qui est également présent chez Bailly, un découpage réduisant la liste des lieux oratoires⁸⁷ et un cinquième livre sur l'*actio* oratoire⁸⁸, où La Sante passe en revue les différentes parties du corps, tout comme Bailly, qui discute tour à tour de la voix de l'orateur, du front, de l'ouïe, de l'œil, de la tête, des bras et des mains, de tout le corps et des pieds. Ainsi, les choix intellectuels des collègues jésuites, et notamment ceux du collègue Louis-le-Grand, se prolongent avec l'*elocutio* placée en première position, les lieux communs ramenés à l'essentiel ou bien avec les figures déclinées dans le même ordre. Cet esprit, Bailly de Messein le maintient dans sa rhétorique et perpétue cet héritage scolaire, illustré magistralement par les notes de son cours professé autrefois au Séminaire de Québec.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 25, « Les figures de mots que l'on nomme τρόποι [tropes] est une modification du terme grec τρέπω [faire évoluer dans un autre sens], ou plutôt est une ancienne mutation de τετρώπα, alors [...] quand il arrive qu'un certain mot ou un ton, en quelque sorte, soit détourné de sa propre signification et fasse passer un mot d'un emploi à un autre. C'est de cette manière que Cicéron définit le τρωπῶ comme un mot dont le sens est changé et infléchi. »

⁸⁷ *Ibid.*, p. 94-131.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 157-181.

II Analyse de la *Rhetorica in Seminario Quebecensi*

i L'importance de l'*elocutio* : une raison ingénieuse qui assaisonne le discours

Vaste concept, l'*elocutio*, « à laquelle on a attaché plus d'importance qu'à toutes les autres parties de la rhétorique réunies⁸⁹ », est une notion que chaque rhéteur s'est empressé de définir. L'héritage de ce terme polysémique est riche et de nombreux traités de rhétorique abordent la question. Bailly de Messein lui-même ne fait pas exception, en privilégiant l'enseignement d'une rhétorique au sein de laquelle le rôle de l'élocution est prédominant, et où s'affine une théorie de la figure. L'abbé d'Olivet remarque d'ailleurs que, loin de se réduire à la découverte des preuves de l'*inventio*, « l'éloquence, qui est l'art en général, dépend fort de l'élocution, qui n'est qu'une de ses parties⁹⁰ ». En d'autres termes, les enjeux théoriques de cette notion rhétorique tendent, au XVIII^e siècle, à enrichir une vision de la parole vivante. Comme en témoigne l'article « Élocution » de l'*Encyclopédie* qui propose une définition de ce qu'est qu'être éloquent :

Si on se borne à la force du terme, ce n'est autre chose que *bien parler*; mais l'usage a donné à ce mot dans nos idées un sens plus noble & plus étendu. Être éloquent, comme je l'ai dit ailleurs, c'est faire passer avec rapidité & imprimer avec force dans l'ame des autres, le sentiment profond dont on est pénétré. Cette définition paroît d'autant plus juste, qu'elle s'applique à l'éloquence même du silence & à celle du geste. [...] La persuasion intime de la vérité qu'on veut prouver, est alors le sentiment profond dont on est rempli, & qu'on fait passer dans l'ame de l'auditeur⁹¹.

Définir l'élocution comme un « talent d'émouvoir⁹² », c'est lui accorder une *vis oratoria*

89 Brian Vickers, « Pour une véritable histoire de l'éloquence », *Études littéraires*, 1992, vol. 24, n° 3, p. 133-134.

90 Pierre-Jospeh Thoulier, abbé d'Olivet, « Discours sur l'éloquence. Prononcé dans l'Académie françoise, avant la distribution des prix, le 25 d'août 1735 », *Philippiques de Démosthène et Catilinaire de Cicéron traduites par monsieur l'abbé d'Olivet*, Paris, Pierre Gandouin, 1736, p. 26.

91 Denis Diderot (dir.), « Élocution », *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, t. 12, Genève et Neufchatel, Jean-Léonard Pellet et la Société Typographique, 1778, p. 149.

92 *Idem*.

qui dépasse la seule parole et qui est présente aussi bien dans le silence que dans le geste. Pourtant, l'accomplissement ultime d'un être éloquent est sans conteste le passage du sentiment profond qui anime l'orateur envers l'âme de l'auditeur. Ce « talent de persuader⁹³ » permet de toucher par des morceaux sublimes qui se traduisent le plus aisément comme « Que vous reste-t-il ? moi... Comment voulez-vous que je vous traite ? en roi... Qu'il mourût... Dieu dit : que la lumière se fasse, & elle se fit...⁹⁴ ». En effet, à l'instar de l'abbé d'Olivet, la conception de l'élocution se différencie de l'éloquence et reste une notion couramment admise. Bref, « en un mot, on peut être éloquent en quelque langue & en quelque style que ce soit, parce que l'élocution n'est que l'écorce de l'éloquence, avec laquelle il ne faut pas la confondre⁹⁵ ». De même, dans le *Traité des études*, Charles Rollin fait le rapprochement étymologique entre éloquence et élocution⁹⁶, insistant sur le fait que l'équivocité de ce terme se forme dès l'époque des premiers traités oratoires composés par les rhéteurs antiques. En ce sens, il faut rappeler les paroles d'Aristote dans *La rhétorique* :

La suite de notre exposé est de parler du style [l'élocution, λέξεως dans le texte] ; car il ne suffit pas d'être en possession des arguments à produire, il est encore nécessaire de les présenter comme il faut, et cela contribue pour beaucoup à ce que le discours paraisse avoir tel ou tel caractère. Nous avons d'abord, suivant l'ordre naturel, donné la première place dans nos recherches à ce qui vient naturellement en premier lieu, à savoir ce qui confère aux choses mêmes leur caractère persuasif ; vient en seconde lieu la valeur que leur prête le style⁹⁷.

Aristote décrit donc l'*elocutio* en vue de son effet persuasif : pour l'obtenir, il importe de

93 *Idem.*

94 *Ibid.*, p. 151.

95 *Idem.*

96 Charles Rollin, « Livre quatrième. De la rhétorique », *De la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres*, t. 1, Paris, Veuve Estienne, 1740 [1726-1728], p. 451, « C'est donc une nécessité absolue à l'orateur de donner un soin particulier à l'élocution, qui le met en état de produire ses pensées au dehors, sans quoi tous ses autres talents, quelques grands qu'ils fussent, deviendroient inutiles. Il faut que cette partie soit bien essentielle, puisqu'elle lui a donné son nom. »

97 Aristote, *Τέχνης ῥητορικῆς, lib. III*, 1, 1403b, 16-21 (*La rhétorique*, t. 3, chap. 1, 1403b, 16-21, Paris, Belles Lettres, 1973, trad. de Mérédic Dufour et André Wartelle, p. 38-39).

suivre la règle de la clarté du style, ce qui implique notamment d'adapter son discours à l'auditoire – ou à au lecteur – auquel on s'adresse. De même, cette citation introduit l'idée essentielle de la convenance (*decorum*⁹⁸), c'est-à-dire que l'orateur doit chercher à faire usage du style qui est considéré comme le plus approprié en fonction du sujet dont il doit parler. L'élocution est en effet la partie de la rhétorique consacrée au choix et à l'arrangement des mots. C'est pourquoi, lorsque Cicéron se demande « en quoi consiste le meilleur mode d'élocution », il répond : « dans la bonne latinité, la clarté, le brillant, enfin la convenance et l'accord du style avec le sujet, quel qu'il soit⁹⁹ ». Ainsi, l'orateur utilisera plus aisément le style noble (*genus gravis*) avec des preuves tirées du *pathos*, afin d'émouvoir (*movere*) au moment de la péroraison, ou encore un style simple (*tenuis*), propre à mieux expliquer (*docere*) lors de la narration ou de la confirmation, tandis que le style agréable (*medius*), utilisé dans le but de plaire (*delectare*), mettra en œuvre les ressources de l'*ethos*¹⁰⁰, c'est-à-dire la possibilité de mettre en scène la personnalité de

98 Voir Cicéron, *Orator*, XX, 69 ; XXIX, 100 ; XXXV, 123 (*L'orateur*, Paris, Belles Lettres, 1921, trad. de Henri Bornecque, p. 27 ; p. 38 et p. 47) ; *De Oratore, lib. I*, XXXII, 144 (*De l'orateur*, t. 1, Paris, Belles Lettres, 1950, trad. de Edmond Courbaud, p. 52) ; *De Oratore, lib. II*, IX, 37 (*De l'orateur*, t. 2, Paris, Belles Lettres, 1950, trad. de Edmond Courbaud, p. 22).

99 Cicéron, *De Oratore, lib. III*, X, 37 (*De l'orateur*, t. 3, Paris, Belles Lettres, 1956, trad. de Edmond Courbaud et Henri Bornecque, p. 16), « *Ergo haec et agenda sunt ab oratore [...], et dicenda quonam modo. Quinam igitur dicendi est modus melior, – nam de actione post uidero –, quam Latine, ut plane, ut ornate, ut ad id, quodcumque agetur, apte congruenterque dicamus ?* » « [...] l'orateur doit ajouter l'action et l'élocution. En quoi consiste le meilleur mode d'élocution – car je parlerai plus tard de l'action –, sinon dans la bonne latinité, la clarté, le brillant, enfin la convenance et l'accord du style avec le sujet, quel qu'il soit ? »

100 Cicéron, *Orator*, XIX, 61 (*L'orateur*, Paris, Belles Lettres, 1921, trad. de Henri Bornecque, p. 25), « *Sed iam illius perfecti oratoris et summae eloquentiae species exprimenda est. Quem hoc uno excellere [id est oratione], cetera in eo latere indicat nomen ipsum ; non enim inventor aut compositor aut actor qui haec complexus est omnia, sed et Graece ab eloquendo ῥήτωρ et Latine eloquens dictus est ; ceterarum enim rerum quae sunt in oratore, partem aliquam sibi quisque uindicat, dicendi autem, id est eloquendi, maxima uis soli huic conceditur* » « Mais voici qu'il nous faut tracer le type de l'orateur achevé et de l'éloquence parfaite. C'est par l'élocution avant tout [c'est-à-dire par le style] qu'il l'emporte et elle renferme toutes les autres qualités, comme l'indique le nom même. Ce n'est pas, en effet, d'après l'invention, la disposition ou l'action que l'on a désigné celui qui a excellé dans toutes les parties ; mais d'après l'idée d'élocution, on l'a nommé ῥήτωρ en grec, *eloquens* en latin : en effet, des autres qualités de l'orateur, chacun de ceux qui cultivent un autre art peut en revendiquer telle ou telle ; mais le souverain talent dans l'expression, c'est-à-dire dans l'élocution, lui appartient en propre. »

l'orateur, son attitude propre, avec par exemple l'humour ou l'anecdote, lors de l'exorde ou de la digression¹⁰¹. L'*elocutio* est aussi « le point où la rhétorique rencontre la littérature¹⁰² », puisque la rédaction du discours précède souvent l'action oratoire, comme en témoigne le travail de composition et d'écriture de la part d'avocats classiques comme Démosthène, Isocrate ou Cicéron. C'est pourquoi le rôle de l'*elocutio* n'a pas la même ampleur chez Aristote qu'elle aura dans la rhétorique latine classique : par exemple, Cicéron dit de cette partie de la rhétorique qu'elle contient tout ce qui appartient « à l'embellissement et à l'ornement du discours¹⁰³ ». De plus, Quintilien considère qu'il s'agit de la notion la plus difficile de la rhétorique mais aussi celle qui permet, en déployant toutes les richesses du style, d'être éloquent¹⁰⁴. À propos de ces liens entre la partie de la rhétorique portant sur l'*elocutio* et l'éloquence, l'historien romain Tacite rappelle enfin

101 Olivier Reboul, *Introduction à la rhétorique*, op. cit., p. 73.

102 *Idem*.

103 Cicéron, *De Oratore*, lib. II, XIX, 79-80 (*De l'orateur*, t. 2, Paris, Belles Lettres, 1950, trad. de Edmond Courbaud, p. 39), « *Deinde quinque faciunt quasi membra eloquentiae, inuenire quid dicas, inuenta disponere, deinde ornare uerbis, post memoriae mandare, tum ad extremum agere ac pronuntiare* » « Puis ils découpent, pour ainsi dire, l'éloquence en cinq membres, qui sont : trouver les idées, les disposer une fois trouvées, les orner de l'expression, les confier à la mémoire, enfin les faire valoir par l'action et le débit ». Puis : « *Iubent enim exordiri ita, ut eum, qui audiat, beneuolum nobis faciamus et docilem et attentum ; deinde rem narrare, et ita ut ueri similis narratio sit, ut aperta, ut breuis ; post autem diuidere causam aut proponere ; nostra confirmare argumentis ac rationibus ; deinde contraria refutare ; tum autem alii conclusionem orationis et quasi perorationem conlocant, alii iubent, ante quam peroretur, ornandi aut augendi causa digredi, deinde concludere ac perorare* » « Il faut, disent-ils, rendre par l'exorde l'auditeur bienveillant, docile et attentif ; ensuite exposer les faits dans une narration vraisemblable, claire et courte ; puis diviser la cause, établir la proposition ; puis confirmer sa thèse par des arguments et des preuves, et réfuter la thèse opposée. Quelques rhéteurs placent alors la conclusion du discours ou péroraison ; selon d'autres, avant de conclure, il est bon d'insérer une digression pour orner et rehausser la matière, et l'on ne passera qu'ensuite à la péroraison ». Voir aussi une description de la division traditionnelle dans l'*Orator*, 14-16, 43-53.

104 Quintilien, *De institutione oratoria*, lib. VIII, III, § 1 (*Institution oratoire*, t. 5, livre 8-9, Paris, Belles Lettres, 1978, trad. de Jean Cousin, p. 60-61), « *Venio nunc ad ornatum, in quo sine dubio plus quam in ceteris dicendi partibus sibi indulget orator [...], cultu uero atque ornatu se quoque commendat ipse dicit, et in ceteris iudicium doctorum, in hoc uero etiam popularem laudem petit, nec fortibus modo, sed etiam fulgentibus armis proeliatur* » « J'arrive maintenant à l'ornement, où, incontestablement, plus qu'en toutes les autres parties de l'éloquence, l'orateur peut se donner carrière [...], l'élégance et l'ornement vont valoir aussi celui qui parle ; dans les autres parties, c'est le consentement des gens instruits qu'il brigue, mais, ici, c'est aussi la faveur du grand public, et il combat avec des armes courageuses, mais aussi flamboyantes. »

« les jouissances que procure l'éloquence digne d'un orateur accompli ; l'agrément n'en est pas d'un instant fugitif, mais presque de tous les jours et presque de toutes les heures¹⁰⁵ ».

Toute la réflexion antique portant sur l'*elocutio* aura une portée considérable dans l'établissement d'une nouvelle rhétorique aux confins des XVII^e et des XVIII^e siècles. C'est à cette époque qu'Étienne-Simon de Gamaches, par exemple, se fait l'écho de cette mutation dont témoignent les choix effectués par les théoriciens de l'*ars bene dicendi* jésuite. En ce sens, « l'importance accrue de l'élocution en vient jusqu'à renverser "l'*Aristotelis ordo*", c'est-à-dire l'ordre des matières reçu jusqu'à ce jour¹⁰⁶ ». En effet, dès les premiers mots de la préface de ses *Agréments du langage* (1718), Gamaches préfère une éloquence plaisante et insiste sur la place importante qu'occupe l'*elocutio* en regard des autres parties de la rhétorique ; entre émouvoir ou enseigner, il préconise le *delectare*. Ainsi, il affirme qu'on « ne parle que pour être entendu ; mais il faut plaire, si l'on veut se faire écouter¹⁰⁷ », et qu'on ne doit pas, dans les vérités les plus essentielles, « négliger les grâces de l'élocution¹⁰⁸ ». Il insiste aussi sur l'importance de l'utilisation de l'ornement, car c'est « ce qui rend l'élocution brillante, c'est ce qui dans le discours sert à mettre l'esprit en défaut, et à lui causer une sorte de surprise, qui lui donne moyen de se rendre attentif, sans qu'il lui en coûte aucun effort : c'est ce que font le tour, les traits et les pensées¹⁰⁹ ». Dans le même esprit, c'est à partir de la distinction classique faite par Quintilien que les

105 Tacite, *Dialogus de Oratoribus*, VI, 5^r (*Dialogue des orateurs*, VI, Paris, Belles Lettres, 1947, trad. de Henri Bornecque, p. 28-29, « *Ad voluptatem oratoriae eloquentiae transeo, cuius iucunditas non uno aliquo momento, sed omnibus prope diebus ac prope omnibus horis contingit.* »

106 Marc André Bernier, *Libertinage et figures du savoir. Rhétorique et roman libertin dans la France des Lumières (1734-1751)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2001, p. 103.

107 Étienne-Simon de Gamaches, *Les agréments du langage* [1718], *op. cit.*, p. 3

108 *Idem*.

109 Étienne-Simon de Gamaches, *Les agréments du langage* [1992], *op. cit.*, p. 123.

auteurs modernes de traités de rhétorique ou d'arts poétiques au XVIII^e siècle choisissent entre deux démarches : la décomposition pédagogique de l'ornement ou bien la composition créatrice du discours¹¹⁰. Gamaches, notamment, opte pour cette seconde attitude, ce qui aura des conséquences notables. En effet, comme on le constate à la lecture des traités de rhétorique, cette *elocutio* « par laquelle il “semble préférable de commencer” [...] traverse et embrasse différents registres, depuis la raison et l'efficacité des arguments, jusqu'aux diverses ressources que lui offrent les figures du discours¹¹¹ » dans la production oratoire, ce qui permet enfin à l'orateur « d'assaisonner sa raison », c'est-à-dire d'orner le raisonnement de figures afin de plaire, et par là même, de persuader.

Grâce à cette composition inventive du discours, Gamaches affirme que « l'ornement n'est plus un habillage adapté aux circonstances, mais la forme particulière qu'emprunte l'idée, conçue de manière lâche comme une proposition complète, un argument ou même un raisonnement¹¹² ». Ainsi, comme il le préconise, il rétablit la solidarité de la forme avec le fond, en concevant l'ornement comme une « organisation logique de l'énoncé¹¹³ », une logique de l'élocution. C'est de cette manière que l'interlocuteur pénètre dans le raisonnement et partage la même conclusion. Gamaches ne fait pas seulement reposer l'ornement sur l'affectivité et les passions mais confère à l'agrément une fonction pleinement positive comme organisation logique de l'énoncé¹¹⁴. Évidemment, « une conception aussi vaste de l'*elocutio* brouille sans doute les distinctions traditionnelles entre argumentation et figures : mais n'est-ce pas là le premier principe auquel s'en remettent les

110 Jean-Paul Sermain, « Le sens de la repartie », *op. cit.*, p. 21.

111 Marc André Bernier, « La conquête de l'éloquence », *op. cit.*, p. 589.

112 Jean-Paul Sermain, « Le sens de la repartie », *op. cit.*, p. 21.

113 *Idem.*

114 *Ibid.*, p. 22.

productions d'une "raison ingénieuse"¹¹⁵ » ? D'où l'importance pour cette raison de toucher, plaire et persuader, dans un discours qui lie « de la sorte le bon usage des figures à la fonction pragmatique qu'elles assument dans le discours¹¹⁶ ». D'autant plus que mettre l'accent sur cette ingéniosité, en brouillant les catégories entre style et contenu et en cessant de tenter de relever le fond d'un raisonnement par l'ornement des figures permet de faire en sorte que

le discours soit à même d'agir sur autrui, [afin que] toute la conception de la figure [prenne] un tour nouveau. User de figure ne signifie pas surajouter le luxe d'une ornementation baroque à la vérité toute sèche d'une démonstration, mais façonner le discours un peu à la manière d'un peintre ou d'un sculpteur dont le faire implique autant la création que le modelé des figures qu'il forme sur la toile ou dans l'argile¹¹⁷.

Certes, cette production des figures est nécessaire pour toucher, plaire et persuader, tel un artiste qui met en action tous les ressorts de la persuasion envers le public par la forme et le sujet de son œuvre. En somme, bien que l'enseignement jésuite traite dans toute son ampleur des cinq dimensions traditionnelles de la rhétorique, le déplacement de certaines matières autant que la modification de l'organisation des parties principales permettent à l'orateur de mettre l'accent, d'une part, sur l'affectivité et les passions, et de l'autre, sur une fonction argumentative rehaussée des agréments de la figure.

115 Marc André Bernier, « La conquête de l'éloquence », *op. cit.*, p. 589.

116 Marc André Bernier, *Libertinage et figures du savoir. Rhétorique et roman libertin dans la France des Lumières (1734-1751)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2001, p. 132.

117 *Idem.*

ii La nouvelle rhétorique : éloquence et figures de l'esprit

C'est en ce sens que ce goût pour une littérature qui allie le brillant du style et la vivacité de l'expression « met en cause les principes d'une écriture que tout le XVIII^e siècle fut constant à rattacher à une "rhétorique de l'esprit"¹¹⁸ ». Plus précisément, ce terme de « rhétorique de l'esprit » englobe les enjeux et les conséquences de la nouvelle rhétorique dont rendent compte les textes des pères Porée, Le Jay et La Sante, notamment. D'abord, les rhéteurs de la Compagnie choisissent de réduire l'usage plus scolastique des lieux communs, jugé trop âpre, au profit d'une encyclopédie de la pensée et du savoir, laissant ainsi à l'esprit le soin de nourrir l'invention. En ce sens, les nombreux exemples en latin – mais aussi en français chez Bailly – font état d'un souci « nouveau de l'expérience que l'on fait du monde et de sa langue¹¹⁹ » et illustrent ce désir constant de se reposer sur la connaissance empirique que procurent les sens bien davantage que sur celle qui relève de la seule autorité des lieux communs. De plus, comme le souligne Marc André Bernier, « la ruine des lieux oratoires entraîne une seconde conséquence et celle-ci s'impose d'elle-même : l'élocution et, avec elle, la théorie de la figure, joueront désormais un rôle prépondérant¹²⁰ ». Bailly de Messein poursuit de la sorte ce changement dans son cours de rhétorique, en plaçant d'abord l'élocution en première place de son enseignement, puis en privilégiant les exemples, latins certes, mais aussi souvent français, ce que signale

118 Marc André Bernier, « La conquête de l'éloquence », *op. cit.*, p. 584

119 Stéphanie Bouabane et Jean Leclerc, « Nature et fonction des *exempla* dans la *Rhetorica in Seminario Quebecensi* (1774) de Charles-François Bailly de Messein », *The Canadian Journal of Rhetorical Studies/La revue canadienne d'études rhétoriques*, septembre 1999, n° 10, p. 35.

120 Marc André Bernier, *Libertinage et figures du savoir*, *op. cit.*, p. 102.

l'importance de « la fonction du vécu et de l'expérience dans l'enseignement¹²¹ ». En somme, ces modifications dans la taxinomie permettent plus aisément une association nouvelle et riche entre la fonction persuasive et les figures, de sorte que l'utilisation des exemples et des figures de pensées fournissent à la rhétorique une matière abondante et propice à l'invention.

Dans ce contexte, cette nouvelle rhétorique fait aussi appel à l'esprit. C'est ainsi que l'esprit qui préside à cette invention rhétorique a d'abord « un sens oratoire, celui que lui donnent les traités français de rhétorique, bien sûr, mais surtout celui que lui confèrent la théorie latine de l'éloquence et l'enseignement de celle-ci en néo-latin dans les collèges jésuites¹²² ». Pourtant, ce n'est pas seulement au XVIII^e siècle qu'on formalise cette association entre éloquence rhétorique et figures argumentatives, mais aussi au siècle de la Contre-Réforme du XVII^e siècle, au sein de la Compagnie de Jésus, avec par exemple le Jésuite Baltasar Gracián. Dans son *Art et figures de l'esprit*¹²³, il attribue un rôle central à l'*ingenio* espagnol, rattachant celui-ci à l'*ingenium* latin : c'est « la “cause efficiente” de l'acuité, c'est-à-dire que cette dernière (de *acumen*, *acer*) apparaît dans le titre comme l'extériorisation de l'esprit au moyen du langage. Ainsi, l'*ingenio* occuperait les *res* et l'*agudeza* les *verba* des rhétoriques latines¹²⁴. » Mais à quoi renvoie cette notion d'ingéniosité ?

Il faut comprendre par ce terme « l'esprit » et le « génie » comme « quasi-synonymes par lesquels les Français ont cherché l'équivalent du latin *ingenium* qui relève du

121 Stéphanie Bouabane et Jean Leclerc, « Nature et fonction des *exempla* dans la *Rhetorica* », *op. cit.*, p. 38-39.

122 Marc André Bernier, « La conquête de l'éloquence », *op. cit.*, p. 584.

123 Baltasar Gracián, *Art et figures de l'esprit (Agudeza y arte de ingenio 1648)*, trad. par Benito Pelegrín, Paris, Seuil, 1983.

124 *Ibid.*, p. 15.

vocabulaire propre aux rhéteurs latins¹²⁵ ». Par ses deux ouvrages, *De la manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit* et les *Pensées ingénieuses des Anciens et des Modernes*, Bouhours avait déjà affirmé ce double emploi de l'acuité dans l'esprit et les pensées. En effet, l'épithète « ingénieuses » précise l'utilisation de l'*ingenio* et des *sententiae* antiques¹²⁶. Bouhours, par ailleurs, distingue dans la sphère de l'esprit la juste mesure et l'excessif, en réponse à Gracián et au baroque espagnol en général¹²⁷. C'est ainsi qu'il « faut préférer le bel esprit qui corrige le brillant par la solidité¹²⁸ ». Bouhours affirme en ce sens que :

Le bel esprit est de la nature de ces pierres précieuses qui n'ont pas moins de solidité que d'éclat. Il n'y a rien de plus beau qu'un diamant bien poli & bien net ; il éclate de tous côtes et dans toutes ses parties [...] c'est un corps solide qui brille ; c'est un brillant qui a de la consistance & du corps. L'union, le mélange, l'assortiment de ce qu'il a d'éclatant & de solide fait tout son agrément & tout son prix. Voilà le symbole du bel esprit, tel que je me l'imagine. Il a du solide & du brillant dans un égal degré : c'est, à le bien définir, le bon sens qui brille¹²⁹.

Cette contradiction entre brillant et solide s'exprime aussi dans une autre des œuvres de Bouhours, *La manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit*, lors du dialogue entre Eudoxe et Philanthe. « Comme leurs noms l'indiquent, le second est un amateur non éclairé des fleurs et de tout ce qui brille, le premier un tenant de la bonne *doxa*, qui sait discerner derrière le brillant la fragilité¹³⁰ ». C'est de la sorte que ce dialogue entre pureté et brillant, entre solidité et éclat, tente de décrire ce qu'est le bel esprit. Or, cerner le sens le plus idoine n'est pas aisé. La Rochefoucauld avait d'ailleurs été circonspect dans sa définition du bel esprit. Certes, il affirme qu'un bel esprit « pense toujours noblement ; il

125 Marc Fumaroli, « Le génie de la langue française », *Trois institutions littéraires*, Paris, Gallimard, 1994, p. 213.

126 Mercedes Blanco, *Les rhétoriques de la pointe : Baltasar Gracián et le conceptisme en Europe*, Genève, Slatkine, 1992, p. 84.

127 *Ibid.*, p. 85.

128 *Idem.*

129 Dominique Bouhours, *Les entretiens d'Ariste et d'Eugène*, Paris, Cavalier, 1741, p. 258.

130 Mercedes Blanco, *Les rhétoriques de la pointe, op. cit.*, p. 86.

produit avec facilité des choses claires, agréables et naturelles ; il les fait voir dans le plus beau jour, et il les pare de tous les ornements qui leur conviennent [...] », mais il ajoute :

On a abusé du terme de bel esprit, et bien que tout ce qu'on vient de dire des différentes qualités puisse convenir à un bel esprit, néanmoins comme ce titre a été donné à un nombre infini de mauvais poètes et d'auteurs ennuyeux, on s'en sert plus souvent pour tourner les gens en ridicule que pour les louer¹³¹.

Si on a abusé de ce terme, comme l'affirme La Rochefoucauld, il reste que nombre d'autres ont tenté de décrire le plus judicieusement possible les qualités et le caractère du bel esprit¹³². Au final, afin de véritablement comprendre les différentes acceptions du terme « esprit », il faut lire Voltaire – qui était lui-même le plus célèbre élève du père Porée. La rubrique qu'il consacre à ce concept constitue assurément une des meilleures sources pour comprendre les différents sens qui le définissent. Cet « esprit », propre à produire le trait d'esprit, la pointe, il le nomme « raison ingénieuse » :

C'est un mot générique, qui a toujours besoin d'un autre mot qui le détermine. Un esprit judicieux n'est qu'une raison épurée. Quelques fois *esprit* signifie le caractère & la trempe de l'âme. L'esprit, dans l'acception ordinaire de ce mot, tient beaucoup du bel-esprit, & cependant ne signifie pas précisément la même chose. Le mot *homme d'esprit* n'annonce point de prétention, & le bel-esprit est une affiche. De la manière de dire les choses avec esprit. On s'exprime spirituellement par une métaphore, par un tour nouveau, en laissant deviner sans peine une partie de sa pensée, par des allusions, des comparaisons, des allégories, &c¹³³.

Puisque l'esprit suppose un raisonnement qui est ingénieux, une raison assaisonnée, Voltaire choisit de définir l'esprit comme une capacité d'invention et une disposition à l'ingéniosité, l'*ingenium*, apte à produire des rapports inusités entre des idées communes. De même, présent dans la langue française, l'adjectif qui dérive de cet « esprit » n'est pas tant spirituel qu'ingénieux, une « dérivation dont témoigne Voltaire qui, cherchant à définir

131 François de La Rochefoucauld, « De la différence des esprits », *Œuvres complètes. Réflexions diverses*, XVI, Paris, Gallimard, 1964, p. 529.

132 Voir Alain Niderst, « Le Bel esprit », *L'esprit en France au XVII^e siècle*, François Lagarde (éd.), Paris-Seattle-Tübingen, *Papers on French Seventeenth-Century Literature*, 1997, p. 75-84.

133 Se référer à : François-Marie Arouet, dit Voltaire, « Esprit », 1754 ; *Articles pour l'Encyclopédie. Les œuvres complètes de Voltaire*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1987, p. 51. Pour la présente citation : *Table analytique et raisonnée des matières contenues dans les XXXIX volumes in-4^o du Dictionnaire des sciences, des arts et des métiers*, t. 2, Lyon, Amable le Roy, 1780, p. 775.

“l’esprit”, parle précisément de “raison ingénieuse”¹³⁴ ». Ce dernier précise d’ailleurs que le bel esprit se caractérise par la présence de pensées ingénieuses. Du reste, la richesse sémantique de ce terme parcourt tout le XVII^e et le XVIII^e siècle, puisque ces pensées ingénieuses se présentent dans ce qui est le plus propre de la conversation. Ainsi, « c’est ce jeu de la pensée et du style qui cherche non pas à dire les choses seulement pour qu’on les comprenne, mais à les habiller aimablement, pour qu’on se plaise en leur compagnie¹³⁵ ». Que ce soit par exemple les « *Entretiens sur la pluralité des mondes* de Fontenelle [qui] mettent l’astronomie à la portée d’une marquise et s’efforcent de déguiser la science sous le badinage¹³⁶ », ce « dire sans dire » lie la conversation mondaine et agréable à une vision universelle de la langue et à une sensibilité aux multiples aspects de l’homme. En somme, Voltaire reste fidèle à une conception de la rhétorique « précisément fondée sur le recours à l’ornement et à la variation. Cette conception [...] confond l’art de penser et le jeu des figures de pensée, et elle est caractérisée par deux traits : le mélange des styles et la mise en scène de la personne de l’auteur¹³⁷ ».

Aussi, c’est cette double conception, constituée de l’importance de la variété dans les styles et de la « mise en spectacle de l’auteur¹³⁸ », qui permet à l’orateur d’être éloquent sans omettre l’importance d’un savoir encyclopédique et l’accent mis sur l’utilisation des figures. En ce sens, la parole vivante permet une conception originale de l’éloquence. En plus des exemples littéraires d’une culture livresque, en plus des agréments du langage, le

134 Marc André Bernier, « La conquête de l’éloquence », *op. cit.*, p. 584.

135 Daniel Mornet, *La pensée française au XVIII^e siècle*, Paris, Armand Collin, 1926, p. 28, il rajoute plaisamment : « Il y a de l’esprit, ou du moins l’intention d’en avoir, dans la plupart des œuvres du XVII^e siècle. »

136 *Ibid.*, p. 29.

137 Sylvain Menant, « La rhétorique dans le *Portatif* », *Revue d’histoire littéraire de la France*, 1995, vol. 95, n° 2, p. 185.

138 *Idem.*

rhéteur doit user du corps parlant pour, après s'être mis en scène, plaire pour persuader, persuader en plaisant. C'est ainsi que l'éloquence vivante s'illustre aisément par les arts de la scène des collèges jésuites, puisqu'elle met à profit la déclamation scolaire et l'apprentissage de l'éloquence publique.

D'UNE RHÉTORIQUE DE L'ESPRIT À L'EXERCICE DE LA PAROLE CHEZ CHARLES-FRANÇOIS BAILLY DE MESSEIN

*L'art doit peindre la nature telle qu'il la trouve, je veux dire,
avec les apanages de l'humanité & de l'éducation*
Pierre Brumoy¹

I Le théâtre jésuite : un art d'« assaisonner » le discours.

i Le théâtre jésuite en France : de Joseph de Jouvancy à Charle Porée.

Dès les premières années du collège de Clermont (1564), qui deviendra le collège Louis-le-Grand, le père Odon Pigenat, supérieur de l'établissement, écrit le 11 octobre 1579 au père général de l'ordre que

le cours des études [...] s'ouvrit le jour de la fête de saint Rémy, avec une solennité inouïe : outre l'éloquent discours que le [père] Bernadin [Castori] prononça selon l'usage, il y eut un acte public [*disputationes*] de philosophie et de théologie, que suivit la représentation d'un drame dont le sujet était *Hérode*².

Comme l'atteste cette lettre, dès les débuts de l'ordre, le théâtre revêt une importance pédagogique essentielle. Les

représentations scolaires dépassent, dès le dix-septième siècle, les limites de la *Ratio studiorum* : en sont témoins les autorisations d'introduire dans les spectacles des prologues et des conclusions en français, l'habitude de distribuer des résumés des œuvres en français et même les injonctions restrictives émanant des Pères provinciaux³.

- 1 Pierre Brumoy, « Discours sur le théâtre des Grecs », *Le théâtre des Grecs*, Paris, Coignard, 1730, p. ix, « Or, l'art doit peindre la nature telle qu'il la trouve, je veux dire, avec les apanages [*sic*] de l'humanité & de l'éducation. »
- 2 Jean Marie Prat, *Maldonat et l'Université de Paris au XVI^e siècle*, Paris, Julien, Lanier et C^{ie}, 1856, « Lettre autogr. du P. Odon Pigenat, recteur du Collège de Clermont au P. Général, datée de Paris, 11 octobre 1579, Archives du Jésus », p. 468, « *Hisce remigialibus (1579) renovata sunt studia majore quam unquam antea celebritate. Nam praeter solitam orationem quam elegantem habuit P. Bernardinus, factae sunt in theologia et philosophia publicae disputationes. Exhibita est Herodis tragoedia* ».
- 3 François de Dainville, *L'éducation des jésuites (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions de Minuit, 1978,

Ces représentations sont en effet « encouragées et même imposées par les contrats avec les pouvoirs publics⁴ ». C'est dans ce contexte que les collèges jésuites favorisent dans leurs établissements la représentation théâtrale : « par la mise en scène, par l'importance donnée aux costumes, aux jeux scéniques et à la musique⁵ »

Dès le début du XVII^e siècle, ce théâtre se modifie pourtant, si bien que les drames religieux diminuent pour faire place à des pièces dont les sujets sont tirés de l'histoire profane. C'est pourquoi « les poètes dramatiques antiques [et] les auteurs modernes introduits dans l'enseignement des collèges durant la seconde moitié du XVII^e siècle serv[ent] d'exemples aux maîtres jésuites⁶ » et, par là même, favorisent la « transformation par l'intérieur du théâtre profane, grâce à l'éducation des dramaturges et des spectateurs, voire des comédiens⁷ » Ainsi, avec la mise en scène des œuvres et des auteurs contemporains dans le dernier tiers du XVII^e siècle à Paris, on représente davantage de ballets et on constate même un usage plus fréquent du français⁸. Par ailleurs, comme le *cursus* pédagogique commun s'achève habituellement par le cours de rhétorique dans les établissements de la Société⁹, ses pédagogues sont alors « privés de public en philosophie et en théologie¹⁰ ». Par conséquent, « les jésuites français seront donc amenés à mettre

p. 477.

4 *Idem*.

5 *Ibid.*, p. 476.

6 Anne-Sophie Gallo, *Théâtre et opéra dans le Journal de Trévoux (1701-1762)*, Mémoire de maîtrise, 2007-2008, p. 82.

7 Marc Fumaroli, « *Sacerdos sive rhetor, orator sive histrio* : rhétorique, théologie et « moralité du théâtre » en France de Corneille à Molière », dans *Héros et orateurs. Rhétorique et dramaturgie cornélienne*, Genève, Droz, 1996, p. 457.

8 François de Dainville, *L'éducation des jésuites*, *op. cit.*, p. 478.

9 Claude Galarneau, *Les collèges classiques au Canada français (1620-1970)*, Montréal, Fidès, 1978 p. 172.

10 Marc Fumaroli, *L'âge de l'éloquence. Rhétorique et « Res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 2002, p. 246.

l'accent sur ce qui est leur point fort auprès du public scolaire, leur pédagogie des *litterae humaniores* et de l'art oratoire¹¹ ». Aussi, le théâtre scolaire prépare-t-il à « briller sur le théâtre du monde¹² » et c'est à Louis-le-Grand que « les élèves de rhétorique choisis pour la représentation du mois d'août se produisirent dans des décors somptueux, côtoyant les comédiens, danseurs, chorégraphes et musiciens de l'Opéra, devant un public à la fois choisi et très nombreux, composé de milliers de spectateurs¹³ ».

Dans ce contexte, l'une des raisons traditionnellement évoquées pour expliquer l'importance nouvelle donnée au théâtre scolaire insiste sur le rôle que jouent les institutions jésuites dans la société civile ainsi que sur la place primordiale octroyée aux arts oratoires dans leur enseignement. En outre, « les meilleurs talents de la Société auront tendance à se consacrer à l'éloquence, et à la pédagogie de l'éloquence, et leur succès auprès du public destinant ses fils à des carrières profanes, à la Cour, au Palais, ou même à l'Armée, les y encouragera encore davantage¹⁴ ». C'est ainsi qu'à propos des avantages liés aux exercices dramatiques, Charles Porée déclarait qu'on « y voyait un moyen de donner à la jeunesse cette aisance, cette liberté de manières qui, dans une société aristocratique, étaient des qualités extrêmement appréciées¹⁵ ». C'est en ce même sens qu'en 1688, on soutient dans le *Mercure galant* que, par le théâtre, on veut « donner la hardiesse et le bon air nécessaire pour parler en public¹⁶ » à cette jeunesse de qualité qui sortait du collège « pour occuper les premières dignités de l'État dans l'église, dans l'épée et dans la robe¹⁷ ».

11 *Idem.*

12 Yves Bourassa, « Les coulisses de la scène jésuite », dans Marc André Bernier (dir.), *Archive et poésie de l'invention*, Québec, Nota bene, 2003, p. 107.

13 *Idem.*

14 *Idem.*

15 Ernest Boyssse, *Le théâtre des Jésuites*, Genève, Slatkine Reprints, 2011 [Paris, 1880], p. 101.

16 *Idem.*

17 *Idem.*

De même, le *Mercure galant* de 1726 revient sur cette idée en réitérant que « ce divertissement est très utile aux écoliers pour les former à la chaire et au barreau et leur faire prendre des manières aisées et libres pour pouvoir parler en public avec grâce¹⁸ ». D'ailleurs, ce journal témoigne toujours, au milieu du XVIII^e siècle, de l'utilité du théâtre au collège :

Ce spectacle [...] outre qu'il inspire l'amour de l'étude & du travail à ceux qui aspirent aux récompenses que Sa Majesté y propose, il anime les moins studieux à mériter un pareil honneur ; il développe & produit des Talens qui souvent resteraient ignorés dans le silence & dans l'inaction ; et enfin il donne aux Acteurs certain air d'aisance & d'honnête liberté qui distingue la jeune Noblesse, tant Française, qu'Etrangere, élevée dans cette Ecole de vertu, de Littérature & de politesse¹⁹.

En somme, les collèges réservent une portion considérable de leur enseignement au théâtre²⁰. Parmi ses nombreux avantages, sa pratique vise un dessein moral, certes, mais elle tend aussi et surtout vers une finalité mondaine, par la parole et l'habitude des foules, en plus de donner une connaissance plus approfondie de la langue latine²¹. Ce qui, par ailleurs, permet à l'élève, par le théâtre, de prendre part au rayonnement culturel de la France sur l'Europe. C'est ce qu'atteste en effet le précédent passage cité du *Mercure galant* de 1739.

Témoin de l'importance croissante des arts de la scène, Jouvancy, dans sa *Ratio discendi et docendi* (1692), introduit une page essentielle qui reflète la position officielle de la Compagnie sur le théâtre scolaire français²². Il insiste d'abord sur le fait qu'une « action représentée sur la scène produit beaucoup plus d'effet sur le spectateur que le discours le plus éloquent²³ », de sorte qu'il préconise la représentation de pièces sérieuses

18 *Idem*.

19 *Mercure de France*, Paris, Guillaume Cavelier, Veuve Pissot, Jean de Nully, 1739, p. 1836.

20 Ernest Boyssse, *Le théâtre des Jésuites*, *op. cit.*, p. 102.

21 L.-V. Gofflot, *Le théâtre au collège : du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Honoré Champion, 1907, p. 239.

22 François de Dainville, *L'éducation des jésuites*, *op. cit.*, p. 478, Joseph de Jouvancy, *Christianis litterarum magistris de ratione discendi et docendi*, chap. II, art. II, § 1, s.l., s.n., p. 79-88.

23 Ernest Boyssse, *Le théâtre des Jésuites*, *op. cit.*, p. 27.

et pieuses, qui donne l'exemple de mœurs bien réglées et qui utilise avec modération le pathétique, comme le faisait par exemple Corneille. Il met aussi en garde ses confrères contre les dépenses excessives qu'entraînent les jeux scéniques et les décorations de la scène et il formule des avertissements contre la comédie, qui est autorisée, mais qui doit l'être avec parcimonie ; il condamne par ailleurs la tragédie en français et la tragi-comédie²⁴. En somme, Jouvancy conclut dans sa *Ratio discendi* que les « spectacles ne doivent pas procurer un plaisir quelconque, mais un plaisir digne d'hommes instruits et de spectateurs d'élite. Les produits merveilleux de l'art s'avalissent quand le poète se préoccupe de flatter le goût de la multitude ignorante²⁵ ».

Même Corneille, ancien élève des Jésuites, évoque dans *L'illusion comique* (1639) ce jeu alternant entre production merveilleuse de l'art et faveur publique, entre réalité et illusion, ce qui fait justement dire à Alcandre, décrit ici comme un « mage qui d'un mot renverse la nature²⁶ », c'est-à-dire un demiurge que symbolise le metteur en scène :

Cessez de vous en plaindre [Pridamant]. À présent le théâtre
Est en un point si haut qu'un chacun l'idolâtre ;
Et ce que votre temps voyait avec mépris
Est aujourd'hui l'amour de tous les bons esprits,
L'entretien de Paris, le souhait des provinces,
Le divertissement le plus doux de nos princes,
Les délices du peuple, et le plaisir des grands²⁷.

C'est d'ailleurs cette immense vogue que connaît le théâtre qui fait en sorte que le monde scolaire accorde une place plus grande à la vie théâtrale durant tout le XVIII^e siècle. Ainsi,

24 Joseph de Jouvancy, *Christianis litterarum magistris*, op. cit., p. 83 « *Omnino Christiani theatri decus hos est, ut sanctos etiam ludos habeat. Eodem spectat, ut ne facile, aut potius, ut quam rarissime in theatrum personae faeminarum inducantur, id enim & magistro & discipuli periculosum est ac lubricum.* »

25 Ernest Boyssse, *Le théâtre des Jésuites*, op. cit., p. 27-28.

26 Pierre Corneille, « L'illusion comique [1639] », v. 1, *Théâtre complet*, t. 1, Paris, Bordas, 1993, éd. par Georges Couton, p. 631. La citation est une variante de l'édition de 1660. Entre 1639-1657, on entendait plutôt : « Ce grand mage dont l'art commande à la nature ».

27 *Ibid.*, v. 1645-1651, p. 693.

la première moitié du siècle offre quantité d'ouvrages dans lesquels certains des membres les plus influents de la Compagnie « dissertent à leur tour sur les règles théâtrales, comme le *Traité philosophique et pratique d'éloquence et de poésie* (1728) du père Buffier, le *Théâtre des Grecs* (1730) du père Brumoy [...], les *Réflexions sur la poésie française* (1742) du père Du Cerceau²⁸ » et la *Bibliotheca rhetorum* (1725) du père Le Jay. Or, ces auteurs se posent surtout « en réformateurs du théâtre et souti[ennent] cette doctrine que le théâtre n'[est] pas en lui-même une chose mauvaise, qu'il [peut] même devenir une bonne chose, selon l'usage qu'on en fai[t]²⁹ ». Par exemple, Le Jay réactualise les règles de la tragédie et de la comédie en suivant la doctrine de la *Poétique* d'Aristote ou bien Porée innove en présentant délibérément plusieurs comédies en latin. Dans son *Templum Tragoediae* (1734)³⁰, le père Marsy entend célébrer les vertus du théâtre, et notamment la tragédie, sous la forme d'une allégorie³¹. Ainsi, par l'utilisation de cette figure oratoire, il use des armes anciennes pour servir le théâtre en déclamant ce poème dans le cadre de la remise des prix au collège Louis-le-Grand. Il prend alors la défense du théâtre et de la tragédie, faisant appel aux Anciens pour fonder l'entreprise théâtrale. C'est pourquoi il termine par ces vers : « La Lune [...] entreprenait son parcours nocturne ; je suis contraint de quitter ce lieu sacré mais, frappé par la vision de si grands tableaux, j'entretiens dans mon cœur le souvenir vivace de cette scène³² ». C'est par cette allégorie et ce parcours

28 Anne-Sophie Gallo, *Théâtre et opéra*, op. cit., p. 81.

29 Boyssse remarque que « dans toutes les occasions où ils ont eu à parler du théâtre, cette préoccupation de le moraliser, d'en faire un instrument d'enseignement utile, se manifeste avec une insistance remarquable », Ernest Boyssse, *Le théâtre des jésuites*, op. cit., p. 92.

30 François-Marie de Marsy, *Templum tragoediae* (1734). *La fabrique d'une tragédie*, Paris, Honoré Champion, 2009, texte prés. et trad. par Carine Barbaferi et Jean-Marc Civardi.

31 Carine Barbaferi, « Introduction », dans François-Marie de Marsy, *Templum tragoediae*, *ibid.*, p. 24.

32 *Ibid.*, v. 412-415, « *Lunaque sideras accedens lampade flammam/Nocturnum carpebat iter; sacra linquere cogor/Limina, tantarum percussus imagine rerum/Et renovo vigilem memori sub pectore scenam* », p. 163.

poétique que le père Marsy élabore dans son temple de la tragédie les règles, les canons et les auteurs incontournables. Néanmoins, si Le Jay fixe les règles essentielles à une pratique qu'on pourrait qualifier de « jésuite » du théâtre, c'est surtout Charles Porée qui prend

davantage en compte les changements du goût dans son traité intitulé *De Theatro*, traduit par le père Brumoy sous le titre *Discours sur les spectacles* (1733). Cet ouvrage, écrit en réaction contre la réimpression du *Discours* du père Le Brun en 1731, marque l'avènement d'une rhétorique nouvelle et d'un enseignement qui s'adapte au goût contemporain³³.

C'est en ce sens qu'on voit s'affirmer deux grandes thèses au sein de l'ordre. D'une part, afin d'épurer la scène, on constate « le besoin impérieux d'une réforme théâtrale et lyrique [... et] une large diffusion de l'idéal théâtral jésuite³⁴ » ; et d'autre part, on remarque l'affirmation de l'utilité des spectacles et son pouvoir « d'agir sur le monde³⁵ ». En effet, comme le mentionne Ernest Boyssse : « à côté de la règle écrite, [les Jésuites] avaient cette règle supérieure de s'accommoder aux temps, aux usages et aux besoins de la société³⁶ ». C'est Porée qui célèbre, par l'évocation de « l'innocente magie de la scène », ce goût contemporain :

Par elle, tout revit, tout respire, au point de faire croire que l'imitation l'emporte sur la réalité. Hé ! Quel spectateur ne croirait que, par un enchantement subit, les siècles rétrogradent, les intervalles des lieux se resserrent ; & que par ce double charme il est transporté dans les climats & les temps où l'action représentée sur la scène s'est réellement jouée, sur le Théâtre du monde ; que dis-je ? Qu'elle se passe encore à ses yeux³⁷ !

Au surplus, Porée et Brumoy, son traducteur, en parcourant

ainsi tout le champ lexical de la vision, ne négligeant ni l'évocation de la lumière, ni celle des

33 *Ibid.*, p. 81.

34 Anne-Sophie Gallo, *Théâtre et opéra*, *op. cit.*, p. 76.

35 Édith Flamarion, *Théâtre jésuite néo-latin et Antiquité. Sur le « Brutus » de Charles Porée (1708)*, Rome, École française de Rome, 2002, p. 170.

36 Ernest Boyssse, *Le théâtre des jésuites*, *op. cit.*, p. 18.

37 Charles Porée, *Discours sur les spectacles*, trad. française par le père Brumoy, Paris, Coignard, 1733, p. 16-17. Cet ouvrage est publié originellement sous le titre *Theatrum sit ne, vel esse posit schola informandis moribus idonea ratio, a Carolo Porée ejusdem Societatis Sacerdote*, Paris, Coignard, 1733 (abrégé sous le titre *De Theatro*) ; Brumoy le traduit sous le titre *Discours sur les spectacles*, Paris, Coignard, 1733. Voir aussi l'édition récente : Charles Porée, *De Theatro, avec la traduction en regard du P. Brumoy, Discours sur les spectacles*, Édith Flamarion (éd.), Toulouse, Société de Littératures Classiques, 2000.

couleurs, [...] débouchent sur un rapprochement entre le théâtre et la peinture, “qui entend le ton des couleurs & l’heureux mélange du clair & de l’obscur³⁸”. Ainsi la représentation théâtrale se fait-elle, conformément au sens étymologique du mot “re-présentation” : présentation et tableau³⁹.

Sur cette base, le théâtre, « par l’impression qu’il produit sur les sens et les mouvements qu’il suscite, sera perçu par le père Porée comme le véhicule privilégié d’une propagation sentie des vérités de la foi⁴⁰ ». Il affirme en ce sens que « nous sommes un composé d’esprit et de corps, nous voulons être émus ; et l’on ne nous éclaire pas assez, si on ne tâche de nous émouvoir⁴¹ ». En somme, les Jésuites apparaissent comme des théoriciens qui portent sur les arts de la scène un regard qui évolue sans cesse, et ce depuis les premières formulations que prescrivait la *Ratio*, puisque le théâtre sera considéré de plus en plus comme un « formidable moyen d’instruction et d’édification⁴² ». C’est pourquoi la Compagnie de Jésus le favorise dans ses établissements scolaires afin de cultiver un désir de plaire assaisonné au goût moderne, cela en valorisant les représentations et le spectacle.

ii Le théâtre en Nouvelle-France : Entre la scène scolaire et profane

Venu d’Europe, le théâtre en Nouvelle-France est une pratique artistique présente dans la colonie dès la première représentation en Acadie du *Théâtre de Neptune*, une pièce de Marc Lescarbot jouée pour l’occasion en 1606⁴³. Qu’il s’agisse du théâtre scolaire, du

38 *Ibid.*, p. 18.

39 Édith Flamarion (éd.), *La chair et le verbe : les jésuites de France au XVIII^e siècle et l’image*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, 2008, p. 179.

40 Yves Bourassa, « Les coulisses de la scène jésuite », *op. cit.*, p. 105.

41 Charles Porée, *Discours sur les spectacles*, *op. cit.*, p. 11.

42 Yves Bourassa, « Les coulisses de la scène jésuite », *op. cit.*, p. 104.

43 Maurice Lemire (dir.), *La vie littéraire au Québec : 1764-1805, t. 1*, Québec, Presses de l’Université Laval, 1991, p. 181.

théâtre de garnison, des représentations privées et locales ou du théâtre professionnel, les arts de la scène ponctuent les fêtes, les célébrations officielles, les victoires militaires ou simplement servent à divertir : bref, ils rythment la vie quotidienne du peuple et des élites.

Ainsi, au XVII^e siècle, bien que le théâtre se destine à un public moins nombreux qu'en France⁴⁴, on monte sur les planches deux tragédies : *Héraclius* en décembre 1651 et *Le Cid*⁴⁵ en avril 1652⁴⁶ à Québec, qui sont les « deux seules pièces de Corneille que nous connaissons avant l'hiver 1693-1694⁴⁷ ». Entre 1640 et 1658, quatre tragi-comédies profanes, trois réceptions, une action et un mystère sont joués. Le père Lejeune relate que ce sont les élèves des Jésuites qui « ont contribué au début de 1640 aux fêtes du premier anniversaire du Dauphin, qui avaient débuté en septembre 1639⁴⁸ », on y présenta alors une tragi-comédie et un mystère. C'est ainsi qu'en 1659, une réception donnée en l'honneur de l'arrivée de monseigneur Laval propose à l'auditoire de la chapelle de Québec une action qui serait, selon Doucette, une tragi-comédie pieuse et pédagogique⁴⁹. Pourtant, entre 1659 et 1693, on ne connaît plus que trois actions pieuses représentées, deux en 1668 et une autre en 1691⁵⁰.

44 Comme le souligne Baudoin Burger, l'activité théâtrale est « sans rapport avec l'évolution démographique : en 1694, elle n'est guère plus importante qu'en 1640, alors que la colonie ne compte plus 400 habitants mais 13 000 dont 1 500 dans la capitale. Des pièces de Corneille ont été jouées avant que la population n'augmente rapidement grâce à l'émigration », « Les Spectacles dramatiques en Nouvelle-France (1606-1760) », dans Archives des lettres canadiennes, t. 5, *Le Théâtre canadien-français*, Montréal, Fides, 1976, p. 55.

45 *Ibid.*, p. 43 « il est difficile de croire que le meurtre de Don Diègue par son futur gendre est le signe de la vertu chrétienne, d'autant plus que les jésuites étaient très pointilleux sur la moralité des divertissements. N'oublions pas que Bossuet, dont les exigences envers les spectacles dramatiques ressemblent à celles des jésuites, attaqua précisément cette pièce pour sa morale. »

46 *Ibid.*, p. 44.

47 Leonard E. Doucette, *Theatre in French Canada: Laying the Foundations 1606-1867*, Toronto University of Toronto Press, 1984, p. 14, « the two plays by Corneille are the last we know about before the winter of 1693-94 ».

48 André-Gilles Bourassa, « Scènes de Nouvelle-France : 1535 », *L'Annuaire théâtral : revue québécoise d'études théâtrales*, n° 33, printemps 2003, p. 147.

49 *Ibid.*, p. 19.

50 Leonard E. Doucette, *Theatre in French Canada*, *op. cit.*, p. 20-21. Il s'agirait de la tragi-comédie *Le*

En ce qui concerne les pièces comiques représentées à l'époque, l'engouement pour le comique théâtral était très présent. C'est ainsi que des troupes de théâtre semi-professionnelles joueront plusieurs pièces de Molière tout de suite après la Conquête⁵¹. Il faut d'ailleurs noter que « de toutes les pièces qui ont été représentées pendant la période 1765-1825, plus du tiers appartiennent à l'œuvre de Molière⁵² ». La plus répandue de ses comédies s'avère être le *Médecin malgré lui* et ses autres pièces jouées comprennent les *Fourberies de Scapin*, *L'Avare* ou le *Mariage forcé*⁵³. Malgré tout, « les premières productions d'œuvres de Molière à Montréal ne furent offertes qu'à un public restreint, le 12 février 1774⁵⁴ ». On joua le *Bourgeois gentilhomme* et le *Médecin malgré lui*, et la semaine suivante, le 19 février, le *Bourgeois gentilhomme* et une comédie canadienne-française, le *Maître bonne*.

Toutefois, ce n'est pas tant la comédie qui importe mais bien l'appropriation néo-française du théâtre scolaire. Aussi, venue d'Europe, la « première pratique théâtrale reconnue [en Nouvelle-France] est sans contredit le théâtre de collège, qui constitue pendant longtemps le principal agent de la formation des acteurs⁵⁵ » et qui consiste en une pratique concrète de l'action oratoire. Ce sont donc les Jésuites, et dans une moindre mesure certaines autres congrégations religieuses présentes dans la colonie, comme les

Sage visionnaire et d'une pièce en latin sur la Passion du Christ en 1668. En 1691, ce serait une pièce jouée au couvent des Ursulines sur le mystère de la Passion.

51 *Ibid.*, p. 38-39. La troupe de Pierre Chartier aurait joué de Molière, *Le Festin de pierre (Dom Juan)* et *Tartuffe* en 1765 à la demande d'un aubergiste du nom de Jean Roi, ou John King. La même année, une pièce intitulée *The Village festival* aurait aussi été présentée. Doucette évoque l'idée que ces événements pourraient tout aussi bien être des canulars, afin de narguer l'autorité de l'évêque. Voir l'analyse qu'en fait Doucette, p. 38-40. Voir à ce propos Marjorie Ann Fitzpatrick, « The Fortunes of Moliere in French Canada », thèse de doctorat, Toronto, University of Toronto, 1968.

52 Beaudoin Burger, *L'activité théâtrale au Québec (1765-1825)*, Montréal, Parti pris, 1974, p. 188.

53 *Idem.*

54 André-Gilles Bourassa, « Feux de la rampe et feu de l'action », *L'Annuaire théâtral : revue québécoise d'études théâtrales*, n° 35, 2004, p. 159.

55 Maurice Lemire (dir.), *La vie littéraire au Québec*, *op. cit.*, p. 182.

Ursulines⁵⁶, qui soutiennent la place centrale des performances théâtrales au XVII^e siècle⁵⁷. De fait, ce théâtre, issu de la tradition française jésuite, préconise aussi les mêmes règles, autant dans les sujets que dans les personnages, de préférence uniquement masculin, – comme le recommandait d'ailleurs Jouvancy⁵⁸ –, et est soumis aux mêmes exigences de moralité. En somme, ce théâtre participe de la même finalité pédagogique affirmée par l'éducation jésuite : mettre en scène un art de la parole enseignée dans la classe de rhétorique des collèges.

Ce rôle que joue le théâtre pédagogique permet aussi d'évoquer l'interdiction de représentation théâtrale en Nouvelle-France édictée en 1694 – mandement dont il sera question ultérieurement. Cet interdit explique en effet la rareté des représentations scolaires durant tout le XVIII^e siècle⁵⁹. Il faut attendre le début du régime anglais pour que reprennent les « réceptions », c'est-à-dire les discours dialogués et rimés lors de l'accueil d'un notable ou d'un membre de l'élite civile ou cléricale⁶⁰. De plus, l'étude de Bourassa sur le théâtre montre bien comment

la pratique du théâtre de société n'a pas cessé avec la défaite de la Nouvelle-France. Elle passa du salon à la salle d'auberge et au petit théâtre. Une compagnie fut fondée par des seigneurs, hommes de loi et officiers écossais de la région de Montréal, jouant Molière, Beaumarchais, Rousseau... Ils participèrent aux deux guerres contre les Américains mais obtinrent de Londres un gouvernement

56 Leonard E. Doucette, *Theatre in French Canada*, op. cit., p. 11.

57 Beaudoin Burger, *L'activité théâtrale au Québec (1765-1825)*, op. cit., p. 57.

58 Joseph de Jouvancy, *Ratio discendi et docendi*, « de tragoedia », Paris, Frères Barbou, 1725, première partie, chap. II, art. 2, § IV, p. 75-77, traduction de L.-V. Gofflot, *Le théâtre au collège*, op. cit., p. 96-97 : « La tragédie doit servir à former les mœurs. Aussi le sujet sera-t-il tiré du vaste et fertile domaine des Saintes Écritures et des Annales de l'Église où l'on trouve un grand nombre de faits admirables et du plus haut enseignement. Quelque sujet que l'on choisisse, il faut le traiter de telle façon qu'il ne s'y rencontre rien qui ne soit sérieux, grave et digne d'un poète chrétien. Que l'on s'abstienne donc de tout amour profane, même chaste, et de tout personnage de femme, de quelque costume qu'on le revête. On ne peut toucher sans danger au feu, même sous la cendre, et les tisons, même éteints, s'ils ne brûlent pas, du moins salissent. Le maître religieux trouvera, dans cette précaution, l'avantage qu'il n'aura pas besoin de lire certains poètes en langue vulgaire qui ont fait à l'amour la part la plus large dans leurs œuvres. Rien n'est plus pernicieux qu'une semblable lecture. »

59 Leonard E. Doucette, *Theatre in French Canada*, op. cit., p. 30.

60 Beaudoin Burger, *L'activité théâtrale au Québec (1765-1825)*, op. cit., p. 57.

responsable. Ils furent candidats à la première élection et la fêtèrent par la reprise à Québec de leurs activités théâtrales. Leur passion du théâtre et de la politique s'étendit sur deux et même trois générations⁶¹.

Finalement, en ce qui concerne plus précisément le théâtre scolaire, il faut remarquer que l'unique référence attestée d'un certain regain d'intérêt théâtral dans les institutions d'enseignement de la province fait état d'un programme donné au Séminaire de Québec⁶².

Un prolongement inattendu se manifeste ainsi en 1775. C'est alors que Charles-François Bailly de Messein, directeur du Séminaire et professeur de rhétorique pour l'année 1774-1775, célèbre la fin de l'année scolaire par un spectacle auquel sont conviées près de 800 personnes⁶³. Aussi, le public de la ville de Québec a été averti de la tenue de cet événement par une annonce⁶⁴ parue dans *La Gazette de Québec* le 3 août 1775⁶⁵. Le 9 août 1775, dans la cour du Petit Séminaire, se produisent les élèves du collège, dont la « distribution solennelle des prix est assurée par le gouverneur de la colonie, Son Excellence Guy Carleton⁶⁶ ». On monte alors devant une assemblée nombreuse et mixte le « *Monde démasqué*, comédie en trois actes du père Guillaume-Hyacinthe Bougeant, Jésuite, et le *Concert ridicule*, farce en un acte composée en 1689 par l'abbé David-Augustin de Brueys et le poète comique Jean Palaprat de Bigot⁶⁷ ». De plus, le *Monde démasqué* est présenté par la classe de logique et le *Concert ridicule* par les élèves de

61 André-Gilles Bourassa, « Feux de la rampe et feu de l'action », *op. cit.*, p. 169.

62 *Ibid.*, p. 40.

63 Voir Marie Tremaine, *A bibliography of Canadian Imprints 1751-1800*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, p. 97.

64 *La Gazette de Québec/The Quebec Gazette*, 3 août 1775, n° 551, p. 3, « Québec, le 3 Aoust. Extrait d'une lettre de Montreal, du 30 passé. [...] Mercredy prochain, neuvième du courant [mois], se fera la distribution des prix donnés, par son Excellence GUY CARLETON, pour les Ecoliers du collège du Séminaire de Quebec. Cette distribution sera précédée de deux pièces de theatre, qui seront representees par les Ecoliers. Le Monde Demasqué, Comedie en trois actes, et Le Concert Ridicule, en un acte. »

65 Beaudoin Burger, *L'activité théâtrale au Québec (1765-1825)*, *op. cit.*, p. 61.

66 Yves Bourassa, « Les coulisses de la scène jésuite », *op. cit.*, p. 108.

67 Noël Baillargeon, *Le Séminaire de Québec de 1760 à 1800*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1981, p. 160.

seconde et de rhétorique⁶⁸. Avant d'aller plus en avant dans l'analyse de ces deux pièces et de leurs significations en regard de l'histoire sociale, culturelle et intellectuelle de la jeune colonie, il serait opportun de saisir l'importance d'un tel événement organisé à l'initiative de Bailly de Messein en évoquant les raisons de l'interdiction entourant les arts de la scène et une grande part des divertissements publics.

Comme en France, la question de la moralité du théâtre se pose rapidement en Nouvelle-France, et les autorités ecclésiastiques reprennent alors les arguments exprimés concernant la moralité du théâtre et ses répercussions. C'est ainsi que, durant l'hiver 1693-1694, *Nicomède* de Corneille et *Mithridate* de Racine sont mises en scène⁶⁹ à l'instigation du gouverneur français de l'époque, Frontenac, qui de surcroît, souhaitait aussi faire représenter *Tartuffe* de Molière, projet auquel réagit vivement le nouvel évêque de la colonie, M^{sr} de Saint-Vallier. Cette pièce, toujours controversée trente ans plus tard, avait déjà été censurée dans sa version originale par l'Archevêque de Paris⁷⁰ et avait même été interdite pendant cinq ans⁷¹. Ainsi, lorsque l'évêque de Québec apprend le souhait du gouverneur, il n'a « pas d'autre choix que d'utiliser tous les moyens possibles pour que la pièce ne [soit] pas représentée⁷² », jusqu'à finalement offrir 100 pistoles au gouverneur pour interdire le spectacle⁷³. Le 16 janvier 1694, il émet en ce sens un mandement⁷⁴ dénonçant les

spectacles et comédies impies, ou impures, ou injurieuses au prochain, qui ne tendent d'elles-mêmes qu'à inspirer des pensées et des affections tout à fait contraires à la Religion, à la pureté des mœurs, et

68 Beaudoin Burger, *L'activité théâtrale au Québec (1765-1825)*, op. cit., p. 60.

69 Leonard E. Doucette, *Theatre in French Canada*, op. cit., p. 24.

70 *Idem*.

71 Beaudoin Burger, « Les spectacle dramatiques en Nouvelle-France », op. cit., p. 47.

72 *Ibid.*, p. 50.

73 Leonard E. Doucette, *Theatre in French Canada*, op. cit., p. 29-30.

74 Robert-Lionel Séguin, « Les divertissements au Québec aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. 61, n° 222 (1^{er} trimestre), 1974, p. 8.

à la charité du prochain, comme sont certaines pièces de théâtre qui tournent la piété et la dévotion en ridicule, qui portent les flammes de l'impureté dans le cœur, qui vont à noircir et à déchirer la réputation, ou qui sous le prétexte apparent de réformer les mœurs ne servent qu'à les corrompre et sous couleur de reprendre le vice l'insinuent adroitement et avec artifice dans l'âme des spectateurs, comme pourrait être la comédie du Tartuffe, ou de l'imposteur, et autres semblables⁷⁵.

Son attitude, qu'on peut décrire comme austère, augmentée « d'une activité inlassable pour assurer le succès de l'orthodoxie et de la morale dans son immense diocèse américain⁷⁶ », était déjà connue du gouverneur précédent, Denonville. En effet, dès son arrivée en 1685, M^{sr} de Saint-Vallier, signe les *Avis donnés au gouverneur et à la gouvernante sur l'obligation où ils sont de donner le bon exemple au peuple*. Ils concernent en premier lieu les festins qui ne doivent jamais être « accompagnés du bal et de la danse, et de plusieurs autres récréations et libertés dangereuses⁷⁷ ». C'est un second avis qui, déconseillant le bal et la danse « lorsqu'il y a mélange des sexes⁷⁸ », interdit aussi cette mixité dans les comédies et autres déclamations :

Mais l'on ne croit pas qu'il soit bienséant à la profession du christianisme de lui permettre [à la fille du gouverneur] la liberté de représenter un personnage de comédie, et de paraître devant le monde comme une actrice déclamant des vers, quelque sainte qu'en puisse être la matière ; et bien moins encore croit-on qu'on doive souffrir que des garçons déclament avec des filles ; ce serait renouveler ici l'usage du théâtre et de la comédie, ou autant ou plus dangereuse que le bal et la danse, et contre laquelle les désordres qui en sont arrivés autrefois ont donné lieu d'invectiver avec beaucoup de véhémence⁷⁹.

Comme en témoigne ce précédent avis « touchant les comédies ou autres déclamations⁸⁰ » ou plus encore le mandement édicté en 1694 par M^{sr} de Saint-Vallier qui fait suite à ce qu'on appelle maintenant « l'affaire Tartuffe », le fait est que l'Église catholique « s'était

75 Jean-Baptiste de La Croix de Chevrères de Saint-Vallier dit M^{sr} de Saint-Vallier, « Mandement au sujet des comédies », dans M^{sr} Henri Têtu et l'abbé Charles-Octave Gagnon, *Mandements, Lettres pastorales et Circulaires des Évêques de Québec*, vol. 1, Québec, Imprimerie générale A. Côté et c^{ie}, 1887, p. 303.

76 Alfred Rambaud, « La Croix de Chevrères de Saint-Vallier, Jean-Baptiste de », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. II : de 1701 à 1740, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, p. 347.

77 M^{sr} de Saint-Vallier, « Avis donnés au gouverneur et à la gouvernante sur l'obligation où ils sont de donner le bon exemple au peuple », dans M^{sr} Henri Têtu et l'abbé Charles-Octave Gagnon, *Mandements*, *op. cit.*, p. 170.

78 *Idem*.

79 *Ibid.*, p. 171-172.

80 *Ibid.*, p. 171.

montrée hostile à toute représentation publique ou privée⁸¹ » dès sa fondation en Nouvelle-France. Ce dernier soutient au surplus que même les comédies « qui sont honnêtes de leur nature ne laissent pas que d'être très dangereuses par les circonstances du temps ou du lieu⁸² ». Il poursuit en déclarant que ces sortes de spectacles ou de comédies impies⁸³, nommant au passage le *Tartuffe*, « ne sont pas seulement dangereuses, mais qu'elles sont absolument mauvaises et criminelles d'elles-mêmes, et qu'on ne peut y assister sans péché⁸⁴ ». Il réitère d'ailleurs ces interdictions en 1699, en 1700 et en 1703⁸⁵ et utilise les mêmes arguments déjà évoqués en ce qui a trait à la comédie, faisant appel à l'autorité des « Conciles, les Saints Pères et Docteurs de l'Église⁸⁶ », et qui la condamnent tous unanimement comme une chose très mauvaise, « ou criminelle, ou dangereuse, ou comme une chose qui est ou péché, ou occasion de péché⁸⁷ ».

Quoi qu'il en soit, l'intervention du clergé dans la pratique théâtrale aura de longues et lourdes conséquences sur cette pratique dans la colonie, n'hésitant pas à fulminer l'excommunication contre les comédiens et les spectateurs et censurant de prime abord les représentations publiques. De plus, en allant même jusqu'à suspendre à partir de 1780 les représentations collégiales et à interdire les arts de la scène en milieu urbain aux élèves, la pratique du théâtre de collège ne connut qu'une période d'action restreinte⁸⁸. Plusieurs

81 Yves Bourassa, « Les coulisses de la scène jésuite », *op. cit.*, p. 101.

82 M^{sr} de Saint-Vallier, « Mandement au sujet des comédies », dans M^{sr} Henri Têtu et l'abbé Charles-Octave Gagnon, *Mandements*, *op. cit.*, p. 303.

83 Auguste Gosselin, *L'Église du Canada, depuis monseigneur de Laval jusqu'à la Conquête*, vol. 1, Québec, Laflamme et Proulx, 1911, p. 112.

84 M^{sr} de Saint-Vallier, « Mandement au sujet des comédies », dans M^{sr} Henri Têtu et l'abbé Charles-Octave Gagnon, *Mandements*, *op. cit.*, p. 303.

85 Beaudoin Burger, « Les spectacle dramatiques en Nouvelle-France », *op. cit.*, p. 53.

86 M^{sr} de Saint-Vallier, « Mandement au sujet des comédies », dans M^{sr} Henri Têtu et l'abbé Charles-Octave Gagnon, *Mandements*, *op. cit.*, p. 304.

87 *Ibid.*, p. 305.

88 Beaudoin Burger, *L'activité théâtrale au Québec (1765-1825)*, *op. cit.*, p. 69.

tentatives théâtrales, dispersées à travers la province, verront le jour, mais ce sera « presque exclusivement l'affaire d'amateurs jusqu'aux dernières années du XIX^e siècle⁸⁹ ».

Au-delà de cette confrontation entre l'autorité civile et spirituelle, il est essentiel de lier cet événement à une autre polémique survenue à la même époque. Aussi, cette affaire fait-elle écho à une controverse quant au rôle de l'Église et de la moralité par rapport au théâtre, entre Bossuet⁹⁰, évêque de Meaux, et le père jésuite Francesco Caffaro. Cette querelle, dans la continuité des autres querelles au XVII^e siècle sur la moralité du théâtre⁹¹, débute lorsque ce dernier affirme la même année, en 1694, que le théâtre n'étant en rien répréhensible et ne pouvant être contraire à l'orthodoxie catholique, on peut aisément permettre un tel divertissement :

Mille gens d'une éminente vertu et d'une conscience fort délicate, pour ne pas dire scrupuleuse, ont été obligés de m'avouer qu'à l'heure qu'il est, la Comédie est si épurée sur le Théâtre François, qu'il n'y a rien que l'oreille la plus chaste ne pût entendre. Tous les jours, à la cour, les Évêques, les Cardinaux et les Nonces du Pape ne font point de difficulté d'y assister ; et il n'y auroit pas moins d'impudence que de folie, de conclure que tous ces grands Prélats sont des Impies et des Libertins, puisqu'ils autorisent le crime par leur présence. C'est bien plutôt une marque que la Comédie est si pure et si régulière, qu'il ne peut y avoir de honte ny scrupule à s'y trouver⁹².

La réplique de Bossuet est cinglante, d'autant plus qu'il était facile d'argumenter contre un jugement qui affirme ingénument que la présence de membres du clergé rend innocente et pure la comédie et sa représentation. Bossuet interroge Caffaro : s'il est vrai que les

89 Beaudoin Burger, « Les spectacles dramatiques en Nouvelle-France », *op. cit.*, p. 61.

90 Comme le montre Alfred Rambaud, Bossuet avait déjà été consulté concernant Saint-Vallier : « Louis XIV demanda conseil à son entourage. Mme de Maintenon se refusa. Fénelon [Salignac] s'excusa : il connaissait très mal les problèmes de l'Église canadienne. Bossuet estima que Saint-Vallier n'était pas capable de bien gouverner son diocèse, mais que, s'il ne voulait pas donner sa démission, on ne pouvait le retenir en France », dans « La Croix de Chevreuil de Saint-Vallier. Jean-Baptiste de », *Dictionnaire biographique du Canada, op. cit.*, p. 344.

91 Voir à ce sujet Jean Dubu qui retrace en détail l'histoire de l'« affaire Caffaro », dans *Les églises chrétiennes et le théâtre. 1550-1850*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1997, p. 171 à 186.

92 François Caffaro, « Lettre d'un théologien illustre », dans Charles Urbain et Eugène Lévesque, *L'Église et le théâtre*, Paris, Eurédit, 2007 [Paris, Grasset, 1930], p. 99.

comédiens soient infâmes de monter sur le théâtre, « je voudrais bien sçavoir en vertu de quoy les jeunes gens des collèges qui, pour se divertir et sans scandale, représentent des personnages dans des comédies, ne sont point infâmes⁹³ » ? Enfin, il répond au Jésuite dans ses *Maximes et réflexions sur la comédie* (1694) qu'on

voit, en effet, dit-il, des représentations innocentes. Qui sera assez vigoureux pour condamner dans les collèges celles d'une jeunesse réglée à qui ses maîtres proposent de pareils exercices pour leur aider à former ou leur style ou leur action, et en tout cas leur donner, surtout à la fin de leur année, quelque honnête relâchement ? Et néanmoins, voici ce que dit sur ce sujet, une sçavante compagnie qui s'est dévouée avec tant de zèle et de succès à l'éducation de la jeunesse : « Que les tragédies et les comédies qui ne doivent être faites qu'en latin et dont l'usage doit être très rare, ayent un sujet saint et pieux [...] ». En passant, on trouve cent traits de cette sagesse dans les règlements de ce vénérable institut et on voit en particulier, sur le sujet des pièces de théâtre, qu'avec toutes les précautions qu'on y apporte pour éloigner tous les abus de semblables représentations, le meilleur est, après tout, qu'elles soient très rares⁹⁴.

Rappelant ces recommandations, Bossuet ne peut ignorer que ces règles si sages de la Compagnie avaient été un peu oubliées à l'époque, que les représentations n'étaient pas si rares et que le français était fréquent dans les intermèdes. Ainsi, même s'il est vrai que Bossuet ne condamne pas nécessairement la pratique du théâtre de collège mais essentiellement la scène profane, il reste que les similitudes paraissent trop fortes pour ne pas s'en offusquer. À la suite de cette polémique, le père Caffaro dut se rétracter et s'ensuivit un mandement rigoureux de l'Université qui défendait les représentations profanes faites par des écoliers⁹⁵.

Or, l'affaire n'en est pas demeurée là, puisque quelques années plus tard, l'évêque d'Arras critique aussi les Jésuites, dans un mandement de 1698 directement dirigé contre l'Ordre :

Nous avons sujet à craindre que les règles que nous donnons icy à notre Diocèse et que nous ordonnons d'y suivre ne déplaisent peut-être à des particuliers plus esclaves de la coutume qu'instruits

93 Ernest Boyssse, *Le théâtre des Jésuites*, op. cit., p. 103.

94 *Ibid.*, p. 104-105, tiré de Jacques Bénigne Bossuet, *Maximes et réflexions sur la comédie*, Paris, Jean Anisson, 1694, p. 138-139.

95 *Ibid.*, p. 105-106.

de leur religion. Mais qu'importe qu'elles leur déplaisent, pourvu qu'elles vous plaisent, ô mon Dieu ! Trop heureux d'essuyer leur censure à ce prix⁹⁶ !

Malgré cela, les Jésuites « ne se sentirent pas atteints par le mandement et continuèrent, comme par le passé, leurs exercices dramatiques et chorégraphiques⁹⁷ ». En revanche, le père Lamy, oratorien, congrégation opposée à la Compagnie de Jésus, condamne clairement l'usage des spectacles dramatiques et conseille

d'éviter de tout son pouvoir les engagements à faire des pièces de Theatre ; car outre qu'elles sont ordinairement pitoiables, qu'elles emportent un tres-grand tems, qu'elles dissipent l'esprit, renversent l'ordre des Etudes, échauffent & cassent la tête, elles sont de plus contraire à l'Evangile & à nos Statuts⁹⁸.

D'une qualité pitoyable, chronophages et propices à la dissipation, les pièces renversent l'ordre naturel de l'apprentissage, selon Lamy, alors que pour les Jésuites, elles servent souvent lors de la remise des prix au couronnement de l'année scolaire. Finalement, sans toutes les évoquer, il faut mentionner une attaque de Charles Batteux contre le théâtre des collèges, où il prétend que « cet exercice n'apprend rien que le goût et la lecture n'apprennent aux écoliers suffisamment sans cela⁹⁹ ». Il renchérit, à l'instar de Lamy, en affirmant que les jeunes se dispersent et perdent le rythme des études, tout en prenant goût pour la dissipation, et même que « c'est, en outre, un très mauvais moyen de former leur caractère¹⁰⁰ ». Les Jésuites répondent à ces thèmes récurrents, de Bossuet à Batteux, de dissipation et de délitement du temps en faisant appel à des concepts relevant tant de la passion et du sensible qu'à la formation des élites par le jeu oratoire.

Ainsi, en réponse à ces jugements, le père Porée soutient, dans son *De theatro oratio*, que « le théâtre n'est pas moralisateur, car le public ne se rend au théâtre que pour chercher

96 *Ibid.*, p. 107.

97 *Idem.*

98 Bernard Lamy, *Entretien sur les sciences*, Lyon, Jean Certe, 1694, p. 163.

99 Ernest Boyssse, *Le théâtre des Jésuites*, *op. cit.*, p. 108.

100 *Idem.*

“des leçons pour apprendre les subtilités du vice, ou des exemples pour s’affermir dans le crime, des aliments de passions pour en repaître leurs yeux”¹⁰¹ ». Pourtant, ce dernier n’admet qu’une seule exception, le théâtre de collège, étant d’ailleurs lui-même auteur, et le justifie en disant que ce genre scolaire

synthétise, en effet, le théâtre idéal, où les vices sont dépeints, il est vrai, mais de telle manière qu’ils inspirent la répulsion et le dégoût. Le théâtre de collège fait passer les jeunes gens de l’humble et obscure école du collège à l’école brillante et élevée du théâtre, pour que ces jeunes gens, appelés à jouer un rôle dans l’État, apprennent, de bonne heure, à fuir ou à rechercher les sentiments qu’ils voient sur la scène¹⁰².

Porée réitère dans ce passage que les Jésuites, éducateurs de la jeunesse, prodiguaient leur enseignement non seulement dans les classes mais plus encore sur les planches. Il affirme ainsi que ce n’est pas sans fruit qu’on assiste aux passions représentés par les spectacles, puisque par un principe d’émulation ou de réserve à l’égard des bonnes ou mauvaises passions, la scène est un moyen d’apprentissage efficace. Malgré ces apologies, les ballets et les tragédies furent moins fréquents au début de la seconde moitié du XVIII^e siècle, c’était d’ailleurs à ce genre qu’on opposait les plus grands griefs, et on y vit plutôt se succéder les Plaidoiries ou Discussions¹⁰³. Au final, après deux siècles de prestigieux spectacles, le coup définitif qui atteint le plus durement la Compagnie de Jésus, et immanquablement le théâtre scolaire en France, est sans conteste l’expulsion des Jésuites hors du Royaume de France en 1762. Le Parlement de Paris, « victorieux, prit même l’initiative, aussitôt après leur bannissement, d’interdire les tragédies et les comédies dans les collèges qui avaient dépendu de l’Ordre¹⁰⁴ ». Cet événement aura un impact direct dans

101 Charles Porée, *De Theatro*, Paris, Coignard, 1733, trad. de L.-V. Gofflot, *Le théâtre au collège*, op. cit., p. 200.

102 *Ibid.*, p. 200-201. Cette idée est aussi développée dans le prologue de *Philedonus sive juvenis voluptarius*.

103 *Ibid.*, p. 200, « Ces discussions, ou causes, ou débats furent en faveur au XVIII^e siècle dans les Collèges de France ».

104 *Ibid.*, p. 204.

la province de Québec, que ce soit pour le recrutement des membres, mais aussi quant à la charge pédagogique que l'ordre remplissait auprès de la société.

Inévitablement, la situation du théâtre outre-mer était liée à ces polémiques, dont le point commun est de percevoir le théâtre comme une pratique essentiellement immorale en favorisant autant des dérèglements du cœur humain qu'une impiété dommageable pour l'ordre public. Aussi, ces préventions contre les arts de la scène auront un impact direct sur l'évolution de la pratique théâtrale de la colonie, puisque le nombre de pièces profanes diminue considérablement entre la fin du XVII^e siècle et la conquête britannique en 1760. Cette diminution s'expliquerait en partie par la situation conflictuelle entre les autorités civiles et ecclésiastiques. Il faut toutefois nuancer cette situation polémique, puisqu'il arrive que l'intransigeance cléricale soit contestée, comme en témoigne ce passage de *La Gazette de Québec* qui met en lumière l'un des sentiments de l'époque concernant les interdits moraux et la condamnation d'oisiveté et d'indécence de la comédie :

Loin d'être contraires aux bonnes mœurs, la plupart des comédies contiennent des leçons très utiles [...] Un peu de réflexion nous convaincra que les acteurs et les spectateurs mêmes pourroient employer le tems qu'ils donnent à ces spectacles dans des amusemens beaucoup moins décens, beaucoup plus préjudiciables aux bonnes mœurs, à leurs intérêts à leur santé et à l'édification du prochain¹⁰⁵.

Ces « leçons très utiles » ont aussi été représentées dans les collèges. C'est pourquoi le prolongement du théâtre scolaire en Nouvelle-France permet d'apprécier un « compromis jésuite » en ce qui a trait aux arts de la scène grâce à l'initiative de Bailly de Messein. En perpétuant cette tradition française, il permet aussi l'établissement d'un projet théâtral dont le modèle, qui prend source dans son éducation européenne, propose des libertés qui « confèrent à son entreprise un caractère novateur et original¹⁰⁶ ».

105 *La Gazette de Québec/The Quebec Gazette*, 20 janvier 1791, p. [2], cité par Maurice Lemire (dir.), *La vie littéraire au Québec*, *op. cit.*, p. 182.

106 Yves Bourassa, « Les coulisses de la scène jésuite », *op. cit.*, p. 102.

iii Bailly de Messein et la comédie en français : innovation dans le modèle pédagogique

Le choix de représenter deux comédies n'est pas anodin, puisque Bailly substitue ainsi la traditionnelle tragédie latine recommandée par Jouvancy par une comédie et une comédie-farce. On constate déjà une semblable évolution à Louis-le-Grand, alors que le 3 août 1740, *Herménigildus*¹⁰⁷, une tragédie de Porée, précède un ballet moral intitulé le *Monde démasqué*, composé par un auteur de la même Compagnie, Guillaume-Hyacinthe Bougeant. Un article des *Nouvelles ecclésiastiques*¹⁰⁸ observe, non sans ironie, que, lors de sa présentation, les Jésuites « y ont fait danser, pour y servir d'intermède, un ballet qu'ils appellent *moral*, dans lequel se trouve un Gille & un Scaramouche, & où les danseurs de l'Opéra ont figuré à l'ordinaire parmi la Jeunesse Chrétienne que l'on exerce à ces spectacles profanes¹⁰⁹ ». Ce ballet moral avait alors pour but de « montrer le faux qui règne dans le monde et qui est le principe de presque tous les vices, afin de le détruire en le faisant connoître¹¹⁰ ». C'est le même *Monde démasqué*, en trois actes, qui est rejoué le 9 août 1775 au Séminaire de Québec¹¹¹ à l'initiative de Bailly. Dans cette pièce, les

107 Cette pièce avait été jouée le 3 août 1718. Le sujet, traité auparavant par le père Caussin en 1664, narre la révolte d'Herménigilde, catholique, contre son père, le roi des Goths, arien. S'ensuit une querelle qui se termine par la défaite, l'exécution d'Herménigilde et la conversion de son frère à la foi catholique.

108 *Nouvelles ecclésiastiques ou mémoires pour servir à l'histoire de la constitution Unigenitus*, 5 septembre 1740.

109 *Nouvelles ecclésiastiques*, *ibid.*, 5 septembre 1740, p. 144, cité dans Ernest Boyssse, *Le théâtre des Jésuites*, *op. cit.*, p. 316.

110 *Idem*.

111 Jeanne Corriveau, « le Théâtre collégial au Québec. L'apport de Gustave Lamarche », dans *Archives des lettres canadiennes*, *op. cit.*, p. 175.

personnages incarnent tous une fausse vertu : « Bellemontre est un faux riche, Doucet un faux ami, Rudépée un faux brave¹¹² », qualités qui seront ensuite démasquées pour faire triompher la vérité et la sincérité. Pourtant, puisque cette comédie est écrite en fonction de sa représentation au collège, il ne s’y trouve aucun personnage féminin. En revanche, la farce de Brueys et Palaprat, *Le Concert ridicule*, comporte, elle, des personnages féminins dont le sexe est transformé : Mme de Ponteran devient M. de Ponteran, Mariane devient Valère¹¹³, et ainsi de suite. De plus, la pièce rappelle aisément certains procédés comiques présents chez Molière. Le sujet lui-même n’est pas très original, bien qu’il mise sur une intrigue amoureuse. Il met en scène l’histoire de M. de Ponteran qui veut marier sa fille au fils de Courtinet, riche procureur, en donnant un concert pour l’occasion. Les deux acolytes, L’Épine, valet de Clitandre et amoureux de Mariane, et La Motte se déguisent en filles et présentent alors un concert ridicule. Puis, il s’ensuit une brouille dans la famille Courtinet et le rappel de l’ élu, Clitandre¹¹⁴, ce qui termine le drame. Or, il faut noter que le texte est en français et non en latin, contrairement à ce que recommande l’enseignement jésuite. C’est en ce sens que Maurice Lemire conclut sa partie sur le théâtre de collège en notant d’abord qu’une autre tragédie, celle du Jésuite Pierre Brumoy, *Jonathas et David*, publiée en 1741 en France, puis rééditée en 1776 par Fleury Mesplet et Charles Berger à Montréal, est « l’unique vestige de la tradition théâtrale de collège de cette époque au Canada qui, bien qu’impossible à reconstituer faute de documents, vient directement de France¹¹⁵ ». En second lieu, il affirme aussi que « l’existence de cette pièce donne cependant un exemple d’activité parascolaire pratiquée en français, alors que le cursus

112 Beaudoin Burger, *L’activité théâtrale au Québec (1765-1825)*, op. cit., p. 61.

113 *Idem*.

114 *Idem*.

115 Maurice Lemire (dir.), *La vie littéraire au Québec*, op. cit., p. 184.

officiel est à ce moment axé sur l'apprentissage du latin¹¹⁶». En somme, il paraît probable que la scène comique, dans la colonie britannique, au collège, se passât plutôt en français, puis en anglais et en français dans certains théâtres de garnison, plutôt qu'en latin.

L'évènement qui se déroule dans la grande cour du Séminaire de Québec célèbre alors la fin de l'année scolaire. Le professeur de rhétorique, de seconde et directeur du Petit Séminaire, Bailly de Messein, propose aux notables de Québec une comédie, le *Monde démasqué*, puis une comédie-farce, le *Concert ridicule*. L'occasion est d'autant plus remarquable : depuis les mandements de M^{gr} de Saint-Vallier, les directeurs des collèges ne représentent plus de pièce scolaire, respectant en cela les nombreux édits publiés depuis un siècle.

Nonobstant cela, Bailly de Messein invite pour l'occasion un public mixte, probablement moins par provocation mais plutôt parce qu'il avait contracté un goût pour le théâtre lors de ses études au prestigieux collège Louis-le-Grand, où il étudia de 1755 à 1762. C'est sans doute sous la direction de Jacques Lenoir Du Parc¹¹⁷ et de Jean-Baptiste Geoffroy¹¹⁸, tous deux pères jésuites et professeurs de rhétorique, qu'il devait alors avoir assisté ou participé à quelques pièces, que ce soit des comédies, des tragédies ou des ballets. On signale aussi dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* neuf pièces latines et une française publiées en 1761 à l'occasion de la mort du duc de Bourgogne, signées par

116 *Idem*.

117 *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, Carlos Sommervogel (éd.), vol. 3, Bruxelles et Paris, Oscar Shepens (Société Belge de Librairie), Alphonse Picard (Libraire des Archives nationales et de l'École des Chartres), 1892, p. 291-293. Il y est question de Jacques Lenoir Duparc (1702-1789), un professeur de rhétorique à Caen et au collège Louis-le-Grand à Paris, où il publie un recueil de plaidoyers français, auxquels on a joint plusieurs recherches utiles aux jeunes élèves de l'éloquence.

118 *Ibid.*, p. 1331-1335, Jean-Baptiste Geoffroy (1706-1782), professeur d'humanités à Rouen, à Caen et professeur de rhétorique à la Flèche et durant 22 ans à Paris, à Louis-le-Grand.

le père Geoffroy, et composées par ses élèves¹¹⁹. Bailly n'est pas mentionné parmi les dix élèves mais il est possible que ce fussent là certains de ses condisciples. Au surplus, il faut remarquer que le legs de Bailly comprend une riche bibliothèque, puisqu'avec « plus de 1 200 volumes », celle-ci représente « quelque chose de rare chez un prêtre canadien d'avant 1800¹²⁰ ». La liste des ouvrages illustre une grande variété, passant des ouvrages religieux à ceux judiciaires, mais où figurent aussi les ouvrages de belles lettres qui nourrissent la culture d'un honnête homme, cela sans compter les *Epigrammata* de Martial, le *Satyricon* de Pétrone et les *Œuvres* de Rabelais. De même, certains ouvrages satiriques ou mondains sont présents, comme le « *Virgile travesti* de Scarron et le *Dictionnaire comique, satirique et burlesque* de Le Roux, ou encore [...] *L'esprit de Fontenelle*, *L'homme de lettres et l'homme du monde* et les *Réflexions sur ce qui peut plaire ou déplaire dans le commerce du monde* de Bellegarde¹²¹ ». Sans oublier de noter un goût manifeste pour les œuvres dramatiques que produisirent les auteurs Térence, Molière, du Cerceau, Corneille, Destouches et Crébillon. Pourtant, son goût pour les auteurs ayant illustré la scène est indissociablement lié à une pratique non seulement littéraire et livresque, mais appelle aussi à une pratique vivante de l'art dramatique, une mise en scène de tout le corps, sensibilité dont Bailly se fait l'écho dans sa rhétorique. C'est ce qu'atteste le *Tractatus De Actione oratoris et pronunciatione*, cinquième partie de la rhétorique qu'il enseigne. Il y lie la parole éloquente et l'utilisation des exemples à un art de la

119 Elie-Catherine Fréon, *L'année littéraire. Année MDCCLXI*, vol. IV, Paris, Michel Lambert, 1761, p. 25-26.

120 Claude Galameau, « Bailly de Messein, Charles-François », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. IV : de 1771 à 1800, Québec, Presses de l'Université Laval, 1980, p. 48.

121 Marc André Bernier, « De la bibliothèque de Bailly de Messein à la collection Klibansky : une histoire de l'imprimé dont les idées sont les acteurs », *Mémoires du livre / Studies in Book Culture*, vol. 5, n° 1 (aut. 2013), p. 4.

déclamation, et par ce fait, il crée une association performative. C'est ce que le rhéteur canadien réalise en montant ces deux comédies, dont l'une est même représentée par ses propres élèves de rhétorique, en une « théâtralisation de la parole vive¹²² ».

Au surplus, un autre point intéressant tient au fait que la seconde de ses pièces, le *Concert ridicule*, n'est pas composée par un auteur de la Société de Jésus. Car malgré les recommandations de Jouvancy concernant les pièces comiques, même un père aussi illustre que Porée avait déjà composé des comédies. Si Bougeant est un Jésuite, Palaprat et Brueys n'appartiennent pas à l'ordre. Il est donc étonnant que Bailly se soit permis un tel écart, ayant étudié à Paris au sein de la Compagnie. Cet écart est évidemment sa marque. Certes, il réussit d'abord à exclure les personnages féminins en jouant sur les genres, mais il conserve néanmoins, contre les recommandations de la *Ratio*, une intrigue amoureuse. Selon les mots de Burger, cette pièce serait une « comédie sans grande prétention, moralisante en plus comme le sont toutes les pièces de collègue¹²³ ». En effet, Bailly, même en substituant une pièce française à la latine et en laissant libre cours à la représentation de la passion amoureuse, respecte le cadre scolaire. Toutefois, en « empruntant au répertoire profane un sujet plaisant et controversé, en réaménageant enfin avec audace l'héritage théâtral jésuite de manière à l'accommoder aux goûts du plus grand nombre, Bailly de Messein semble avoir subordonné la volonté d'édifier à celle de plaire¹²⁴ » et avoir déplacé la limite tenue entre théâtre scolaire et profane en un lieu nouveau. En somme, cette prise de position originale, entre un clergé perçu comme trop dur et une compagnie trop mondaine, offre l'exemple unique d'un homme des Lumières qui prend position, à titre

122 Yves Bourassa, « Les coulisses de la scène jésuite », *op. cit.*, p. 110.

123 Beaudoin Burger, *L'activité théâtrale au Québec (1765-1825)*, *op. cit.*, p. 62.

124 Yves Bourassa, « Les coulisses de la scène jésuite », *op. cit.*, p. 114.

individuel, contre un interdit de la représentation jugé comme trop rigoureux. L'exemple qui suit témoigne de l'émergence de la posture originale de Bailly de Messein dans le nouvel espace colonial.



II Une parole en plein essor : Bailly de Messein et la polémique dans l'espace public

La sphère publique en mutation : l'émergence du sujet national

Au Québec, l'émergence d'un sujet national est intimement liée à la prise de parole, ce dont témoigne par exemple le rôle que joue Bailly de Messein dans une polémique publique qui l'oppose à l'évêque de Québec, M^{gr} Jean-François Hubert. Il faut rappeler que Bailly s'était rapidement élevé à la fonction d'évêque coadjuteur non seulement contre le sentiment de la hiérarchie catholique, mais encore à l'initiative et à la suggestion de Lord Dorchester. De fait, Bailly avait l'appui depuis plusieurs années du gouverneur de la *Province of Quebec*, Guy Carleton nommé ensuite Lord Dorchester, dont il avait été le précepteur des enfants au Québec puis à Londres. En ce sens, Bailly s'attaquait directement à son supérieur immédiat.

La dispute entre les deux prélats porte d'abord sur un objet d'ordre politique : en effet, une commission d'enquête royale avait entamé ses travaux le 31 mai 1787, à l'initiative de Lord Dorchester et était présidée par le juge William Smith. Celle-ci avait pour but « d'examiner l'état actuel de l'Éducation en cette Province et trouver des moyens efficaces pour empêcher les progrès de l'ignorance¹²⁵ ». Fait notable, « à l'époque, les

¹²⁵ Charles-François Bailly de Messein, *Copie de la lettre de l'évêque de Capsa, coadjuteur de Québec, etc. au président du Comité sur l'éducation*, Québec, 1790, p. 1.

160 000 Canadiens ne disposent que d'une quarantaine d'établissements d'enseignement (contre 17 pour les 10 000 protestants)¹²⁶ ». Cet état actuel devait alors être défini à partir d'une série de questions posées par la commission d'enquête et envoyées le 13 août 1789 à l'Évêque de Québec et à son coadjuteur. La commission devait même n'agir que lors du passage à Québec en 1789 de Charles Inglis, évêque anglican de Halifax, pour se mettre véritablement au travail¹²⁷. Ces questions sont réparties en trois objets. D'abord, il faut constater la « condition ou l'état actuel de l'éducation¹²⁸ », ce qui consiste à produire une liste des paroisses et des curés et leurs revenus respectifs, ainsi que le nombre de paroissiens dans chacune d'elles, le nombre des écoles et ce que l'on y apprend. Puis, l'enquête s'inquiète des causes qui seraient à l'origine de « l'état imparfait de l'éducation¹²⁹ », en posant des questions relatives à l'instruction publique et générale, aux fonds et aux revenus dont disposent les établissements et aux obstacles. La commission souhaite « une explication détaillée afin que le remède puisse s'appliquer plus efficacement au mal, et la nécessité qu'il y a d'avoir des institutions convenables¹³⁰ ». Troisièmement, il est question du « remède ou des moyens d'instruction » propres à favoriser le projet éducatif, d'autant plus qu'on insiste dans ce passage sur l'une des orientations majeures de l'initiative, car « le grand objet est la culture de la science¹³¹ », c'est-à-dire faire sienne une vaste connaissance de savoirs et d'expériences par l'éducation.

126 Bernard Andrès (dir.), *La conquête des Lettres au Québec (1759-1799). Anthologie*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, p. 379.

127 Léon Pouliot, « L'enseignement universitaire catholique au Canada français de 1760 à 1860 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1958, vol. 12, n° 2, p. 157.

128 *Journal d'un Comité [sic] du Conseil, chargé de rapporter sur l'objet d'Éducation de la Jeunesse dans cette Province*, Québec, 1789, p. 2 dans Bernard Andrès et Pascal Riendeau (dir.), *La conquête des Lettres au Québec (1766-1815). Florilèges*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département d'études littéraires, Projet de recherche « Archéologie du littéraire au Québec », cahier n° 1, 1993, p. 126.

129 *Ibid.*, p. 2.

130 *Idem.*

131 *Idem.*

L'une des solutions envisagées par les enquêteurs est la création d'une université neutre sur le plan confessionnel, « c'est-à-dire ouverte aux catholiques et aux protestants et dans laquelle, sous prétexte de respecter les croyances de chacun, il n'y aura pas de Faculté de théologie¹³² ». Les membres du conseil privilégient ainsi une coexistence entre les deux confessions au sein d'une même institution. Pour financer ce projet, les membres admettent que « sans établissement par Charte, tous dons dépendront sur une confiance privée, et alors on ne doit rien attendre d'autre part. Il n'en sera pas ainsi, si le fonds et les revenus sont entre les mains de ceux qui ont la confiance du Gouvernement¹³³ », en espérant aussi « trouver des gens de Science comme Professeurs libres et dégagés des étroits préjugés¹³⁴ ». En ce qui a trait au financement du projet, ce rapport s'inspirait de

l'université rêvée par le riche avocat de Montréal, Simon Sanguinet, et en faveur de laquelle il faisait son testament en mars 1790. Quelques mois plus tard, une requête portant 175 signatures, parmi lesquelles celles de M^{er} Bailly de Messein, coadjuteur de Québec, de M. Edmund Burke, directeur du Séminaire de Québec et futur Vicaire-Apostolique de Halifax, du R.P. Félix Bérey, Supérieur des Récollets de Montréal, demandait au gouverneur de donner suite au projet et de compléter la dotation, s'il le fallait, à même les revenus des Biens des Jésuites¹³⁵.

Sanguinet, qui était aussi franc-maçon, recevait ainsi le soutien d'une partie des plus hautes autorités à l'époque, ainsi que celui du gouverneur et, par le fait même, de la commission royale. Telles étaient donc les recommandations élaborées et énoncées par le conseil nommé par le gouverneur.

Les buts et desseins de la commission définis de telle sorte et le projet ainsi formé, une lettre circulaire fut envoyée aux membres du clergé de la province et à l'évêché de Québec. La première réponse notable vint d'abord de M^{er} Hubert qui, fort de son autorité et

132 Léon Pouliot, « L'enseignement universitaire catholique au Canada français de 1760 à 1860 », *op. cit.*, p. 157.

133 *Journal d'un Comité du Conseil, chargé de rapporter sur l'objet d'Éducation*, *op. cit.*, p. 3.

134 *Idem.*

135 Léon Pouliot, « L'enseignement universitaire catholique au Canada français de 1760 à 1860 », *op. cit.*, p. 158.

désirant, certes, le mieux pour ses paroissiens, mais souhaitant surtout conserver le magistère exercé par l'Église catholique dans le domaine de l'éducation, envoie à la commission d'enquête une lettre adressée au président Smith et datée du 18 novembre 1789. Son argumentaire débute en précisant qu'il « est fort douteux que la Province puisse fournir présentement un nombre suffisant d'Écoliers pour occuper les Maîtres et Professeurs que l'on mettroit dans une Université¹³⁶ ». En effet, « tant qu'il y aura beaucoup de terres à défricher en Canada, on ne doit pas attendre que les habitants des campagnes soient curieux des arts libéraux¹³⁷ ». Le prélat illustre son propos en évoquant l'importance pour un agriculteur de laisser un bon héritage à ses enfants et d'employer son argent à leur acheter des fonds plutôt qu'à tenter de leur procurer une connaissance qu'il « ne connoit pas, et dont il n'est guère possible qu'il connoisse le prix¹³⁸ ». Puis, après avoir énuméré les quatre villes de la Province, après avoir insisté sur le petit nombre de ses habitants et après avoir envisagé les frais pour une ville comme Montréal d'envoyer leurs jeunes concitoyens à Québec, il termine son premier argument en parlant des murmures de toute la ville en ce qui a trait aux étudiants qui, faute de moyens suffisants, sont réduits à borner le cours de leurs études à la rhétorique, sans atteindre les années de philosophie, hormis une dizaine ou une douzaine d'étudiants tous les deux ans¹³⁹. Deuxièmement, l'évêque développe sa propre définition d'une université, puisqu'il entend par là une « Compagnie, Communauté ou corporation composée de plusieurs Collèges, dans laquelle des Professeurs sont établis pour enseigner diverses sciences. La fondation d'une

136 *Journal d'un Comité [sic] du Conseil, chargé de rapporter sur l'objet d'Education de la Jeunesse dans cette Province*, « Lettre de Jean François Hubert, évêque de Québec, à William Smith, Juge en chef », Québec, 18 novembre 1789, p. 7.

137 *Idem*.

138 *Idem*.

139 *Ibid.*, p. 7-8.

Université présuppose donc l'établissement des Collèges qui en dépendent et servent à former les sujets qu'ils lui fournissent¹⁴⁰ ». En ce sens, il utilise l'exemple de l'Université de Paris, qui est fondée au XII^e siècle, bien que le Royaume de France le soit depuis le V^e siècle. Rien ne presse donc, affirme-il, alors que la province ne peut compter seulement que sur l'existence de deux petits collèges et qu'elle « seroit peut-être obligée de chercher dans les pays étrangers des Professeurs pour remplir les Chairs [*sic*] et des Écoliers pour entendre leurs leçons¹⁴¹ ». Troisièmement, le prélat, tout en admettant que ses deux premiers arguments seraient susceptibles d'être réfutés, pose une série de questions sur l'établissement de l'Université : combien de sciences seraient enseignées ? combien de professeurs ? quels revenus pour ces derniers ? serait-il question d'un recteur ou bien d'une société de directeurs pour régenter l'établissement ? le recteur aurait-il un poste amovible, annuel ou un mandat de plusieurs années ? qui le nommerait ? serait-ce le roi, le gouverneur, les citoyens de la province entière ou seulement les citoyens de Québec¹⁴² ? En définitive, après avoir posé ces questions, M^{gr} Hubert termine en se demandant « quelle place destinerait-on à l'Évêque ainsi qu'à son coadjuteur dans l'établissement de cette Société ? Ne conviendrait-il pas que tous deux ou que du moins l'un des deux y eût une place distinguée ?¹⁴³ » En insistant sur ce dernier point, absolument essentiel pour l'Église, l'évêque commence un second paragraphe par un judicieux : « Ceci n'est pas tout » !

On a annoncé d'avance une union *qui protégeroit le Catholique et le Protestant*. Voilà des termes bien vagues. Quel moyen, demande-t-il, prendrait-on de procurer cette union si nécessaire ? En proposant à l'Université, dira quelqu'un, *des hommes sans préjugés*. Mais ceci ne fait qu'accroître la difficulté, loin de la résoudre. Car qu'est-ce que l'on appelle des hommes *sans préjugés*¹⁴⁴ ?

140 *Ibid.*, p. 8.

141 *Idem.*

142 *Ibid.*, p. 8-9.

143 *Ibid.*, p. 9.

144 *Idem.*

Suivant la « force de l'expression¹⁴⁵ », l'évêque propose des hommes saints, honnêtes, humbles, basant leur vie sur les principes de l'évangile et du christianisme, car, suppute-il,

un homme *sans préjugés* est un homme opposé à tout principe de religion, qui prétendant se conduire par la seule loi naturelle, devient bientôt sans mœurs, sans subordination aux loix [*sic*] qu'il est néanmoins si nécessaire de faire respecter aux jeunes gens, si l'on veut les former au bien. Des hommes de ce caractère (et notre siècle en abonde pour le malheur et la révolution des États) ne conviendroient aucunement à l'établissement proposé¹⁴⁶.

À la suite de ces observations préliminaires, l'évêque se charge de soumettre une série de réponses aux questions du comité. Sans s'attarder sur le nombre d'habitants par paroisse ou les moyens divers de financement des marguilliers au sein des cures, l'une des réponses porte sur l'état de l'enseignement des sciences à Montréal : il avance par ailleurs que « les Humanités et la Rhétorique s'enseignent publiquement dans le Collège de Montréal depuis 1773, et l'on commence à y enseigner la Géographie, l'Arithmétique et l'Anglois¹⁴⁷ » ; à cela s'ajoute le souhait du collège de pouvoir avoir un professeur de mathématiques et de philosophie. En ce qui concerne le Séminaire de Québec, affirme-t-il, « outre la théologie, on y enseigne les Humanités, la Rhétorique, la Philosophie, la Phisique, la Géographie, l'Arithmétique et toutes les branches des Mathématiques¹⁴⁸ », ce qui permet de fournir à la colonie de nombreux sujets maîtrisant ces sciences. Enfin, l'évêque conclut que l'établissement prochain d'une Université à Québec ne lui paraît pas convenir à la situation actuelle de la Province. Finalement, le comité proposa plusieurs améliorations et considérations, convaincu par les arguments de l'évêque, et ne donna pas suite au projet, considérant qu'il était préférable de soutenir l'éducation primaire jusqu'au collège, laissant le Séminaire de Québec garant de l'enseignement de la philosophie et de

145 *Idem*.

146 *Ibid.*, p. 9-10.

147 *Ibid.*, p. 12-13.

148 *Ibid.*, p. 13.

la théologie.

Toutefois, quelques mois plus tard, le 5 avril 1790, Bailly de Messein adresse une lettre au président du comité sur l'éducation. Il s'oppose alors ouvertement à son supérieur, à qui il envoie néanmoins une copie de sa lettre. Toute relation ayant été rompue entre les deux hommes, Bailly imprime même sa lettre dans *La Gazette de Québec*, avec le texte bilingue, en octobre de la même année. On sait aujourd'hui, « par les archives de Samuel Neilson, que c'est Charles-Louis Tarieu de Lanaudière qui en a payé l'impression¹⁴⁹ ». Dans cette brochure, où il se prononce en faveur du projet d'université mixte, il expose brillamment son point de vue, prenant le contre-pied des arguments de M^{gr} Hubert¹⁵⁰. Or, s'il attaque les positions de l'évêque, ce n'est pas sans avoir avancé dès le début de sa réponse l'hypothèse en vertu de laquelle ce ne serait pas l'évêque qui aurait lui-même rédigé la lettre signée par ce dernier mais un autre rédacteur – non sans ironie à l'encontre de ce dernier¹⁵¹. Dans un rapport au comité au sujet de l'éducation, dit-il,

j'ai vu une lettre signée Jean François Hubert Évêque de Québec, après l'avoir lue avec la plus sérieuse attention, ne reconnaissant ni la façon de penser, ni les expressions de l'Illustre Prélat, que les Canadiens se félicitent d'avoir à leur tête, j'ai [...] conclu invinciblement que c'étoit une imposition faite au nom de notre cher Evêque et une rapsodie mal conçue que l'on avoit eu la hardiesse de présenter sous un nom si vénérable¹⁵².

Bailly s'engage donc dans une réfutation complète de la lettre de M^{gr} Hubert, en jouant sur ce stratagème pour attaquer le rédacteur. En somme, « pareille précaution ne manque pas d'adresse, puisqu'elle permet à la fois de feindre du respect pour le prélat et de mieux

149 Claude Galarneau, « Bailly de Messein, Charles-François », *Dictionnaire biographique du Canada*, op. cit., p. 46-47.

150 *Idem*.

151 Bernard Andrès (dir.), *La conquête des Lettres au Québec (1759-1799)*, op. cit., p. 379.

152 Charles-François Bailly de Messein, *Copie de la lettre de l'évêque de Capsa*, op. cit., p. 1.

l'accabler sous la figure chimérique de quelque imposteur fanatique et superstitieux¹⁵³ ». Il contredit alors le premier argument en affirmant que

le rapsodiste [*sic*], sous le nom de l'Évêque de Québec, déclare d'abord la joie que lui cause l'établissement d'une Université : *Que ce sont ses désirs. Il bénit Dieu d'en avoir inspiré le dessein et le prie d'en favoriser l'exécution.* Mais à l'instant, cette joie, cette espérance en Dieu disparaissent. Dieu l'inspire et il ne donnera point actuellement les moyens de l'exécuter ; et ses bonnes prières seront donc inutiles. Pourquoi ? Parce qu'il ne croit pas que la Province fournisse assez d'étudiants. S'il faut attendre que nous ayons défriché les terres jusqu'au cercle polaire, et que sans maîtres et que sans professeurs la jeunesse se forme seule pour une Université, selon toutes les apparences nous pourrions bien nous trouver quelque beau matin transportés à la Vallée de Josaphat, et certainement à la gauche des Docteurs de l'Église¹⁵⁴.

Contre « ce prétendu rédacteur, Bailly de Messein multiplie sans cesse les traits¹⁵⁵ », comme le montre cette réponse mordante, qui met en lumière la nature naïve des arguments du rapsodiste. Par ailleurs, il affirme dans le même élan qu'un « coup d'œil sur les Colonies achèvera de nous convaincre que les sciences peuvent fleurir et fleurissent en effet, dans les païs où la vaste étendue de terres à défricher excède de beaucoup le nombre des Cultivateurs¹⁵⁶ ». De même, la France ou l'Italie, malgré le grand nombre d'universités, manquent aussi de cultivateurs. Or, sans université, les dangers sont plus présents : « un peuple nombreux peut végéter dans l'ignorance, la barbarie et le fanatisme : l'Asie, l'Afrique le prouvent¹⁵⁷ ». Puis, le coadjuteur rejette l'argument qu'il n'y aurait que quatre villes d'importance au Canada et souhaite que la ville de « Québec, résidence du Commandant en chef dans l'Amérique du Nord, pourrait être le centre où se réuniraient en grand nombre des Étudiants de toutes les différentes Provinces de Sa Majesté en Amérique¹⁵⁸ ». Au surplus, énonce-t-il, « rejeter les moyens d'éducation proposés, c'est

153 Marc André Bernier, « La conquête de l'éloquence au Québec. La *Rhetorica in Seminario Quebecensi* (1774) de Charles-François Bailly de Messein », *Voix et Images*, printemps 1997, vol. 22, n° 3 (66), p. 597.

154 Charles-François Bailly de Messein, *Copie de la lettre de l'évêque de Capsa*, *op. cit.*, p. 1-2.

155 Marc André Bernier, « La conquête de l'éloquence au Québec », *op. cit.*, p. 597.

156 Charles-François Bailly de Messein, *Copie de la lettre de l'évêque de Capsa*, *op. cit.*, p. 2.

157 *Idem*.

158 *Ibid.*, p. 3.

donc préférer le plus grand malheur de la Province à son bien général et l'inestimable avantage de la voir fleurir en peu¹⁵⁹ ».

Répondant à l'objection selon laquelle la France s'est constituée à partir du V^e siècle et n'a fondé une université qu'au XII^e siècle, il rétorque que,

sans doute, sous des monarques aussi despotiques qu'ignorants elle aurait subsisté jusqu'à ce jour. Voudrait-il nous persuader que nous, qui ne datons guère que depuis deux cents ans, nous devons rester encore mille ans dans l'ignorance ? Nul homme sensé n'adoptera son idée et n'établira son système sur une telle conclusion. Que les sciences languissent sous le *fetfa*¹⁶⁰ de l'ignorance et le *lacet* du despotisme, pour nous hâtons-nous de les inviter à s'établir parmi nous, allons les chercher, sollicitons-les¹⁶¹.

Pour conclure cette diatribe, il cite Juvénal :

*Hoc agite ô juvenes, circumspicit et stimulât vos
Materiam que sibi ducis indulgentia quaerit*¹⁶².

Tirés du poète latin, ces deux vers insistent sur une idée chère aux Lumières, faisant là allusion aux ressorts essentiels des progrès de l'esprit humain. Il attaque du même coup l'évêque, en mettant l'accent, d'une part, sur l'émulation et le progrès de la connaissance et, d'autre part, sur les lacunes de sa chronologie des premières universités, puisque c'est plutôt au IX^e siècle que l'Université d'Oxford est fondée par Alfred dit le Grand, affirme-t-il, laissant entendre là, avec ironie encore, que « le rédacteur aime la nouveauté, mais deux ou trois siècles de plus ou de moins ne sont pas une légère faute d'orthographe¹⁶³ ». Il enchaîne en critiquant les différentes options que le prélat envisage pour l'université : ce ne doit être ni une corporation ni une communauté, en sous-entendant même qu'il n'ose envisager une communauté dite de capucins, mais il admet plutôt qu'une université doit

159 *Idem*.

160 « Mandement du Musti, Grand prêtre des Turcs », note de Bailly [dans le langage moderne, il s'agit du terme *fatwa*, un avis juridique].

161 *Idem*.

162 Juvénal, *Satire VII*, v. 20-21, « Courage, César vous regarde, il vous anime, il ne cherche qu'à vous combler de ses faveurs », dans *Traduction des satires de Perse, et de Juvénal*, par le révérend Père Tarteron, de la Compagnie de Jésus, Paris, Compagnie des Libraires, 1729, p. 187.

163 Charles-François Bailly de Messein, *Copie de la lettre de l'évêque de Capsa, op. cit.*, p. 4.

être constituée d'un corps de professeurs et d'écoliers établi par une autorité publique, afin d'enseigner les sciences et les arts¹⁶⁴. De plus, il ne peut songer que ce soit l'autel qui dirige l'établissement, attribuant plutôt ce rôle au trône, sans que le coadjuteur ou l'évêque y ait une place prédominante. En effet, « il n'y a aucune Université en Europe où la mitre ne le cède au bonnet et à la chausse d'Aristote. D'ailleurs, les évêques ne seront plus tirés que du corps de l'Université¹⁶⁵ », conclut-il. Enfin, le coadjuteur n'hésite pas à revendiquer la création d'une institution non confessionnelle, s'opposant ainsi à l'évêque. Il s'étonne « même qu' "au plein midi du dixhuitième siècle", l'Église catholique veuille retarder l'émancipation de ses "concitoyens"¹⁶⁶ ». Pour lui, ce qui l'anime, c'est la vision d'une parfaite harmonie sociale entre confessions protestante et catholique :

j'y vois avec plaisir que le Catholique et le Protestant seront également protégés sous une administration sage et prudente. Il n'y aura dans les chairs [*sic*] de nos écoles que de sçavants professeurs, sur les bancs que des Écoliers studieux ; dans les rues et les places publiques que des Citoyens qui se supportent et s'aiment les uns les autres selon l'Évangile¹⁶⁷.

C'est pourquoi Bailly tempère le rôle de l'Église au sein de ce projet et rejette de concert les craintes de l'évêque en lui faisant remarquer que

les Édits des Rois Très Chrétiens, les arrêts des Parlemens ; les traités de paix, les capitulations, enfin la prévoyance des Législateurs, n'ont pu mettre le Clergé de France et les Moines à l'abri des cris de l'Assemblée Nationale. Penserait-il qu'ici, quelqu'un pourroit le rendre supérieur et inaccessible à ces révolutions que la divine providence permet de tems en tems¹⁶⁸.

En effet, personne ni aucun pouvoir ne pourrait se placer contre la providence divine pour favoriser la seule supériorité du clergé. Bailly désire plutôt une institution qui placerait en équilibre le pouvoir temporel des Britanniques et celui spirituel de l'Église catholique au Bas-Canada. C'est en ce sens qu'il propose une conception où l'Assemblée et non l'Église

164 *Idem*.

165 *Idem*.

166 Bernard Andrès, « Sur les utopies québécoises, des Lumières aux Révolutions continentales », *Figura*, vol. 3, 2001, p. 22.

167 Charles-François Bailly de Messein, *Copie de la lettre de l'évêque de Capsa, op. cit.*, p. 5.

168 *Idem*.

serait la principale bénéficiaire des révolutions et des mouvements démocratiques.

Il poursuit en examinant les questions relatives à l'administration de l'université, en estimant préférable de choisir pour la direction de l'établissement parmi les hommes sans préjugé. En utilisant cette appellation, il estime qu'on ne doit pas y voir là la description d'un homme qui serait « un dissipateur, un avare, un débauché, quelque libre qu'il soit dans sa manière de penser¹⁶⁹ » mais bien un homme capable de penser par lui-même et de bonne morale. Il achève son raisonnement par une mise en garde, non pas contre les hommes sans préjugé mais bien contre les fanatiques, « monstres plus à craindre que tous ceux que produisent les déserts de l'Afrique¹⁷⁰ », qu'il faut chasser et bannir pour toujours. C'est ainsi que se dessine la figure de l'homme parfaitement apte à conduire l'institution : il sera « celui dont les leçons seront exemptes de toutes questions étrangères et inutiles¹⁷¹ ». Il faut entendre là un professeur qui ne soumettra pas son savoir aux dogmes religieux mais qui se consacrera plutôt aux sciences et aux arts. Bailly illustre ses thèses avec humour, usant par exemple d'une fine sermocination, lorsqu'il imagine un professeur qui expliquerait le mouvement des astres et des comètes en commençant par un traité sur les droits que les évêques possèdent à en expliquer les lois, ou bien une leçon sur la circulation sanguine qui prendrait ses sources dans la canonicité de l'épître de Paul aux Hébreux¹⁷². C'est de cette façon qu'il évoque le candidat idéal, « l'homme uniquement calculé pour remplir une chair [*sic*] dans notre Université¹⁷³ ».

Bailly répond par la suite à l'évêque en niant l'opinion qu'il n'y aurait pas de

169 *Idem.*

170 *Ibid.*, p. 6.

171 *Ibid.*, p. 5.

172 *Ibid.*, p. 6.

173 *Ibid.*, p. 5.

professeurs disponibles dans la province de Québec. En effet, Charlemagne ou François I^{er} ne susciterent pas à eux seuls une renaissance, mais invitèrent de par le monde des savants pour établir des écoles et éclairer leur nation :

Charlemagne appelle le Grand Alcuin des écoles d'Angleterre pour en établir en France : il en fait son favori : Il accumule sur sa tête les plus riches bénéfices du Royaume, et tout le Clergé l'en félicite. François premier [*sic*] n'est appelé le Restaurateur des Lettres que parce qu'il les fit fleurir par les secours des Gens de lettres qu'il appella de tous les païs ; les Buchanan d'Écosse ; les Govea de Portugal : le Pontificat de Léon dix, n'est le siècle des beaux arts en Italie, que par la quantité de Sçavants qu'il fit venir de la Grèce¹⁷⁴.

De même pour l'Amérique française, il faut pourvoir les écoles de « l'Élite de nos meilleurs citoyens placés dans tous les endroits de la Province pour la tranquillité [*sic*] publique et personnelle¹⁷⁵ ». Une des preuves que l'élite canadienne désire une institution remarquable de ce niveau concerne les moyens financiers nécessaires pour constituer cet établissement. Alors que l'évêque de Québec, « enhardi par la solidité de ses objections [se donne] le droit exclusif sur l'administration du bien des Jésuites !¹⁷⁶ » Bailly, pour sa part, propose plutôt l'utilisation du legs de Simon Sanguinet¹⁷⁷, une somme d'argent considérable. Celui-ci, décrit comme un bon patriote et un catholique zélé, offre, selon le coadjuteur, un éclatant témoignage du désir qu'ont les Canadiens d'accéder à une bonne éducation. C'est pourquoi, après avoir examiné le type idéal d'administrateur de l'université et discuté de la neutralité confessionnelle de celle-ci, il insiste sur le zèle de ses compatriotes et envisage finalement le recrutement des professeurs. Car, bien qu'on ne pourra pas tous les trouver dans la province, il est préférable que

des mœurs irréprochables, un esprit orné et le gout des Sciences doivent les qualifier et nous les faire choisir. La Théologie Chretienne etant [*sic*] laissée aux soins de chaque Communion ; peu importe par qui Arristote [*sic*], Euclide, seront expliqués. D'ailleurs les Catholiques et les Protestants étant l'objet d'une juste et constante protection ; toute jalousie disparaîtra, et notre sage et aimable Gouvernement

174 *Ibid.*, p. 6.

175 *Ibid.*, p. 7.

176 *Idem.*

177 *Ibid.*, p. 9.

donnera le bel exemple de cette union si longtemps désirée¹⁷⁸.

En somme, Bailly annonce fièrement aux commissaires que, « oui, il est grand tems d'établir une Université en Canada : se borner à en avoir exposé le projet au public, et s'arrêter, seroit inspirer un découragement universel, faire naître une défiance dont il seroit difficile de faire revenir les esprits¹⁷⁹ ». Cette union entre les deux confessions, si longtemps désirée, doit ainsi passer par l'établissement de cette université, pour le plus grand bien et profit de toute la nation¹⁸⁰.

Poursuivant la réfutation de l'évêque, Bailly se demande ensuite « quel moyen il seroit possible de prendre pour l'établissement des écoles préparatoires¹⁸¹ ? », car « si le tems n'est pas venu pour une Université, à quoi aboutiront [celles-ci]¹⁸² ? » Il oppose aux réticences de M^{gr} Hubert ce souhait qu'il formule sur un ton énergique :

Ayons une Université et aussitôt des Curés zélés, des Seigneurs généreux, des Agriculteurs de bons sens réunis, trouveront les moyens d'Établir des Écoles préparatoires. Qui croira que sans cela, des étudiants se rassembleront pour attendre dans une oisive expectative, un établissement qu'on reserve à des siècles futurs? Canadiens, vous continuerez donc d'envoyer au dela des mers vos enfants compléter leur éducation¹⁸³.

Bailly lui-même avait effectué ses études dans le collège le plus prestigieux de France quelques années auparavant, chance rare qu'il eut et qui le forma intellectuellement. Pourtant, c'était au moment où la Nouvelle-France était colonie française et un voyage dans la mère-patrie était bien plus aisé alors qu'après la conquête britannique. C'est ainsi que pour l'avenir futur de la colonie, il désire que sa jeunesse puisse s'y former plus facilement, de telle sorte qu'elle puisse acquérir sa pleine autonomie et ses propres

178 *Idem.*

179 *Idem.*

180 *Idem.*

181 *Ibid.*, p. 7.

182 *Idem.*

183 *Idem.*

lumières.

Or, l'évêque de Québec ne croit toujours pas que la province est prête et écrivant même que « le temps n'est pas venu d'établir une Université ». Bailly, au contraire, croit que cet établissement est nécessaire et qu'il est essentiel de cultiver les sciences dans la colonie,

c'est-à-dire faire luire le Soleil de la Science sur les pauvres Canadiens ; leurs yeux sont trop foibles ; il faut même opposer et élever des nuages pour en obscurcir jusqu'au moindre rayon. Mais les nombreuses Universités d'Europe et le Sud de l'Amérique, les essaims de Missionnaires qui affrontent tous les jours, les périls des mers, sacrifient leur vie pour venir instruire et éclairer les peuples ignorants, démontrent que les Catholiques ne rejettent pas les Sciences, et qu'ils cultivent les arts dans toutes leurs différentes branches¹⁸⁴.

C'est là la preuve sensible et irréfutable que cette lettre n'est pas de l'évêque, déclare Bailly, poussant l'insolence jusqu'à soutenir que cette démonstration prouve la nécessité d'avoir de bons logiciens et de bons philologues pour rectifier nos idées¹⁸⁵. Dans tous les cas, ce « proto-défenseur de l'ignorance du XVIII^e siècle¹⁸⁶ » s'exilera en Arcadie rechercher l'auréole et l'apothéose, ironise Bailly, alors que les Rossignols chanteront sa gloire. Il faut savoir qu'un rossignol d'Arcadie vient de la fable *Le charlatan* de Jean de La Fontaine¹⁸⁷ qui met en image un sophiste qui aurait le don de faire porter la soutane à un roussin et qui trompe ainsi les courtisans et le prince, puisqu'il promet qu'en dix ans il saura faire parler le plus inapte des ânes avec éloquence. Tromperie assez fine, puisqu'en l'espace de dix années, l'un des trois pourrait évidemment décéder. Ainsi, ce rossignol est d'abord, au propre, un « baudet, au figuré, c'est un ignorant, un chanteur détestable ». L'image provient des Grecs et des Romains qui « assimilaient les hommes d'une grande

184 *Ibid.*, p. 8.

185 *Idem.*

186 *Idem.*

187 Jean de La Fontaine, « Le Charlatan », *Fables*, 1668, livre VI, fable 19.

ignorance aux ânes d'Arcadie, qu'ils regardaient comme les prototypes de l'espèce¹⁸⁸ » et c'est un mot « burlesque pour dire un âne. [...] Ces mots se disent aussi en parlant des personnes¹⁸⁹ ». Si Bailly insulte de la sorte l'évêque en l'identifiant finalement au roi des ânes¹⁹⁰, il n'en reste pas là. Ainsi, à propos de ce « rhapsode », Bailly le croit convaincu « de son insuffisance et de sa trop grande suffisance¹⁹¹ ». Il tire cette paronomase ingénieuse de l'*Histoire amoureuse des Gaules*¹⁹², ouvrage d'ailleurs présent dans sa bibliothèque personnelle. Les deux termes de ce trait, insuffisance et suffisance, composent ici un raisonnement logique, rendu par un enthymème figuré, ce qui rend l'argument à la fois vif et concis. Ainsi, avec ironie, il persuade le lecteur que ce rédacteur est aveuglé par cette ignorance que « serait susceptible de réformer l'enseignement universitaire mais qui, soutenant son aveuglement et sa suffisance, lui interdit même de sentir la nécessité où il se trouve¹⁹³ » de mettre en œuvre les « expressions, la concision, l'énergie, le stile épistolaire¹⁹⁴ » nécessaire à l'orateur pleinement maître de lui. Grâce à cette figure de style, tout le raisonnement culmine dans un piquant trait d'esprit, terrasse l'adversaire et met en action un « goût pour l'antiphrase et l'ironie, l'élégance et la dérision¹⁹⁵ » typique de cette prose vive et mordante.

En somme, « cette rhétorique du persiflage et de la pointe épigrammatique prolonge

188 Pierre-Marie Quitard, « Rossignol », *Dictionnaire étymologique, historique et anecdotique des proverbes*, Paris, P. Bertrand, 1842, p. 634.

189 Pierre Richelet, « Rossignol », *Dictionnaire de la langue française, ancienne et moderne*, t. 3, Lyon, Pierre Bruyset-Ponthus, 1759, p. 498.

190 Pierre-Marie Quitard, *op. cit.*, « Au propre, c'est un baudet ; au figuré, c'est un ignorant, un chanteur détestable ».

191 *Idem.*

192 Roger de Bussy-Rabutin, *Histoire amoureuse des Gaules*, t. 1, Londres, s.n., 1780, p. 226.

193 Marc André Bernier, « La conquête de l'éloquence au Québec », *op. cit.*, p. 597.

194 Charles-François Bailly de Messein, *Copie de la lettre de l'évêque de Capsa*, *op. cit.*, p. 8.

195 Bernard Andrès et Marc André Bernier (dir.), *Portrait des arts, des lettres et de l'éloquence au Québec (1760-1840)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, p. 33.

à l'évidence une tradition classique et savante, modelée à la fois par un enseignement oratoire et par une pratique de la parole mondaine¹⁹⁶ ». De plus, ce dernier exemple

illustre à merveille les liens qui unissent, chez Bailly de Messein, la création verbale à la mémoire lettrée et, plus largement, la vitalité inventive d'une culture à une bibliothèque imaginaire à laquelle donnent accès les ouvrages que rassemblent, à une époque et en un lieu précis, des bibliothèques bien réelles¹⁹⁷

C'est grâce à ce brillant mariage entre savoir littéraire et pratique théâtrale de la parole que Bailly attaque son adversaire. Par l'exercice de la parole publique, il met en pratique la conception de l'éloquence qu'il préconise dans son enseignement. C'est ainsi qu'il lie dans cette même action le prestige social et le jeu de la mise en scène. C'est de cette façon aussi que par son savoir lettré, provenant autant de l'apprentissage de la rhétorique et des humanités chez les Jésuites ainsi que de l'héritage des savoirs encyclopédiques et culturels en latin et en français, Bailly témoigne d'une position privilégiée dans l'univers intellectuel, culturel et politique des Lumières de la Conquête.

On peut constater le destin particulier de Bailly dans cet ultime écho, lorsqu'il clôt sa lettre en faisant à nouveau référence à Juvénal :

*Et spes et ratio studiorum in Caesare tantum.
Solus enim tristes hac tempestate Camenas*¹⁹⁸.

En effet, si les « Sçavans ne comptent plus aujourd'hui que sur la liberalité de César », il faut prendre la parole, non plus seulement dans les journaux, mais aussi par extension sur la tribune publique ou à l'assemblée législative. Pourtant, l'évêque de Capse fut désavoué

196 *Idem*.

197 Marc André Bernier, « De la bibliothèque de Bailly de Messein », *op. cit.*, p. 4.

198 Juvénal, Satire VII, v. 1-2, « Les Sçavans ne comptent plus aujourd'hui que sur la liberalité de César ; il est toute leur espérance & leur appui ; il est le seul qui ait jetté quelques regards favorables sur les Muses », dans *Traduction des satires de Perse, et de Juvénal*, par le père Tarteron, *op. cit.*, p. 187.

publiquement par ses pairs¹⁹⁹ et par son César britannique, Lord Dorchester, qui l'avait appuyé auparavant. Il se retire dans sa paroisse de Neuville, près de Québec, et mourut quelques années plus tard en mai 1794.

C'est pourquoi, malgré ce parcours brillant, Bailly de Messein a occupé une place souvent marginale dans l'historiographie. Bien qu'il entende soutenir les recommandations proposées par le Comité du conseil réuni en 1787 afin d'élever le niveau d'éducation au Québec²⁰⁰ au nom de l'idéal de diffusion des Lumières, il critique ouvertement son supérieur. Sa disgrâce est à l'origine du silence qu'a conservé une historiographie essentiellement cléricale²⁰¹ et qui caractérise la seconde moitié du XIX^e et le début du XX^e siècle. En effet, il est alors commun de lire qu'il « prit parti contre son évêque, dans un style blâmable, et finalement fut réduit au silence²⁰² ». À ces condamnations répond, en revanche, un renouveau récent des études le concernant, dans la mesure où il fut un acteur de changement à un « moment crucial de l'histoire des idées au Québec²⁰³ ». Toutefois, le jugement de Jean-Paul de Lagrave exagère pourtant ce rôle, bien qu'effectivement unique.

Il affirme dans son ouvrage sur les origines de la presse au Québec que

Bailly de Messein fut le seul évêque canadien que la Révolution française ait orienté vers une amélioration des conditions sociales du peuple. Fin lettré, admirateur des "philosophes", ses idées

199 On apprend ainsi que « le 6 mai 1790, on rencontre la signature du commissaire des Récollets, et du supérieur des Jésuites au bas d'une protestation parue dans *La Gazette de Québec*. Ils avaient ainsi "tenu à se joindre à leurs confrères du clergé séculier pour désavouer les attaques de M^{sr} Bailly de Messein contre M^{sr} Hubert" », citation partielle de Pierre-Georges Roy, « Le Père Claude Charles de Berey », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 50, 1944, p. 363-364 ; citation complète dans Odoric-Marie Jouve (dir.), *Dictionnaire biographique des récollets missionnaires en Nouvelle-France (1615-1645, 1670-1849)*, Montréal, Fides, 1996, p. 189.

200 Bernard Andrès (dir.), *La conquête des Lettres au Québec (1759-1799)*, *op. cit.*, p. 479-489.

201 Honorius Provost, *Le séminaire de Québec. Documents et biographies*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1964, p. 452-453.

202 *Ibid.*, p. 453.

203 Bernard Andrès, « Épistolaire et pensée des Lumières au Québec et au Bas-Canada (1784-1793) », dans Benoît Melançon (dir.), *Penser par lettre. Actes du colloque d'Azay-le-Ferron (mai 1997)*, Montréal, Fides, 1998, p. 195.

avancées lui ont valu la désapprobation de la majorité du clergé, ennemi de tout changement²⁰⁴.

Le ton anticlérical enlève à la critique son objectivité ; néanmoins, il est vrai que ses idées novatrices, son style et son caractère supérieur ont nui à l'un des écrivains les plus éclairés de cette époque.

Dans une situation historique et politique marquée par de grands changements, sa *Rhetorica*, la représentation théâtrale qu'il organise et cette querelle publique posent également la question de la possibilité d'une parole polémique et militante et de son rôle au sein de la sphère publique. Elle invite alors à envisager, à la lumière de la recherche contemporaine sur les enjeux de la parole polémique, la dimension pratique et politique que comporte la rhétorique enseignée par Bailly de Messein qui « met en œuvre une rhétorique caractérisée par son goût pour le ton épigrammatique et pamphlétaire²⁰⁵ ».

204 Jean-Paul de Lagrave, *Les origines de la presse au Québec (1760-1791)*, Montréal, Éditions de Lagrave, 1975, p. 121.

205 Marie Lise Laquerre et Stéphanie Massé, « Ironie, sarcasme et dérision dans *Le Canadien* (1806-1810) », Nancy Desjardins et Jacinthe Martel (dir.), *Archive et fabrique du texte littéraire*, Université du Québec à Montréal, Figura, Centre de recherche sur le texte et l'imaginaire, n° 4, 2001, p. 104.

CONCLUSION

¿ De qué sirve el saber, si no es práctico ?
Baltasar Gracián¹

I Lettres françaises et culture néo-latine à l'époque moderne

Dès le XVI^e siècle, la Compagnie de Jésus proposait un modèle culturel issu de l'humanisme de la Renaissance et, en christianisant les lettres classiques, permit l'enseignement des textes profanes. Ce projet global se destinait à la jeunesse des états nationaux et suivait un programme pédagogique complexe, qui préconisait une progression vers l'engagement religieux, mais surtout, qui mobilisait un art de persuader issu de la rhétorique revisitée par les humanistes. Dans ce contexte, les ressources de la rhétorique représentaient évidemment la pierre d'angle de cette entreprise qui privilégiait l'universalité.

Cette valorisation des *bonae litterae* n'aurait pu s'opérer sans un recours aux auteurs de langues anciennes, puisque ceux-ci étaient considérés comme garants d'un riche patrimoine culturel, historique, social et moral. En inculquant de solides bases en grammaire et en littérature, la *Ratio studiorum* favorisait l'imitation de ces textes, tout en insistant sur l'émulation entre les élèves. Toutefois, c'est sans aucun doute grâce à la

¹ Baltasar Gracián, *Oráculo manual y arte de prudencia*, CCXXXII, Amsterdam, Ivan Bleau, 1659, p. 159, « À quoi sert le savoir, s'il n'est pas mis en pratique ? ».

rhétorique que ce parcours favorisait la mémoire de l'ancienne République des Lettres. Car, grâce aux techniques qu'enseignaient les arts oratoires, la classe de rhétorique permettait de parvenir à l'éloquence parfaite, qui pour les Jésuites doit s'entendre comme une parfaite maîtrise de la parole qui « plaît, instruit et touche l'auditoire. Instruire est obligatoire, plaire est noble, et toucher, nécessaire² ».

À la fin du XVII^e siècle pourtant, l'idéal humaniste d'érudition recule, au profit de celui de l'honnêteté, tant et si bien que le français devient plus séduisant. L'ouvrage du père jésuite Joseph de Jouvancy apporte certes de nouvelles orientations qui cherchent à répondre à cette sensibilité française en introduisant, par exemple, l'enseignement de l'histoire et de la géographie, en plus du *cursus* traditionnel. Néanmoins, c'est véritablement en faisant une place, quoiqu'encore discrète, aux langues vernaculaires que s'opère le changement. Afin de conserver son autorité et sa légitimité, la Société de Jésus tente donc de surmonter la crise de la rhétorique traditionnelle en accordant une importance renouvelée aux lettres profanes et françaises. C'est alors qu'au début du XVIII^e siècle à Paris, on assiste à l'avènement d'une rhétorique nouvelle qui transforme l'enseignement de l'art oratoire dans les collèges jésuites et qui favorise une éloquence mettant l'accent sur l'expression du sentiment et les agréments du discours. Directement influencé par cette conception, l'ordre traditionnel des parties dans l'enseignement de la rhétorique est remplacé par une nouvelle disposition qui débute dorénavant par l'élocution.

À cette époque, le collège Louis-le-Grand est une source importante d'orientations

2 Cicéron, *De optimo genere oratorum*, I, 3, (*De Inventione. De Optimo Genere Oratorum. Topica*, Londres/Cambridge, William Heinemann LTD/Harvard University Press, 1949, trad. de H. M. Hubbell, p. 356), « *Optimus est enim orator qui dicendo animos audientium et docet et delectat et permovet. Docere debitum est, delectare honorarium, permovere necessarium* » « En effet, le parfait orateur est celui dont la parole plaît, instruit et touche l'auditoire. Instruire est obligatoire, plaire est noble et toucher, nécessaire. »

nouvelles pour les autres collèges et on constate maints changements opérés par ses professeurs. Par exemple, Charles Porée privilégie les exemples français au détriment des préceptes et il pratique une éloquence où se multiplient les formes brèves, un style coupé et un tour plus personnel et plus incisif. En prenant conscience des attentes singulières du public français, Porée, dans ses œuvres et son enseignement, tient compte davantage du goût mondain prévalant en France en revalorisant un style oratoire inspiré de Sénèque. Ainsi, l'enseignement de la rhétorique durant tout ce siècle dans les collèges jésuites favorise une éloquence naturelle, plus proche du style de la conversation, plutôt qu'une éloquence recourant à de longues périodes maniérées et artificielles.

Or, Charles Porée et ses collègues inaugurent une tradition rhétorique qui perdurera durant la seconde moitié du Siècle des Lumières français et qui se transmettra en Nouvelle-France, puis dans la Province de Québec, par l'intermédiaire de Charles-François Bailly de Messein. De fait, la *Rhetorica in seminario Quebecensi* s'inspire fortement de cette tradition oratoire. La comparaison de la rhétorique de Porée avec celle de Bailly a permis de constater plusieurs ressemblances. L'une des plus notables est l'affirmation du rôle prééminent de l'agrément, qui caractérise l'enseignement jésuite et qui déborde largement du cadre scolaire. De plus, cette conception de l'agrément ne saurait être dissociée du rôle essentiel que jouent les figures, qui se mettent au service d'une vaste théorie de la persuasion centrée sur les effets de séduction, qui se prolonge de surcroît dans une réflexion sur le style « brillant ». Finalement, à la faveur d'une conception de la pensée ingénieuse et plaisante, Bailly met à la disposition de l'orateur une étonnante variété d'outils oratoires destinés à charmer le lecteur et à servir l'efficacité de son discours. C'est pour cette raison que Bailly met plutôt l'accent sur les exemples, variés, en latin et en

français, que sur les préceptes, souvent brefs et concis, puisque ce sont les exemples qui servent à inculquer un savoir rhétorique propre à soutenir l'invention du discours. De plus, Bailly intègre à l'usage de chaque figure une sorte d'encyclopédie du savoir. C'est pourquoi son enseignement valorise les figures de pensées, qui sont des tours dont la valeur pragmatique fait en sorte que celles-ci rendent plus puissant et efficace l'usage de la parole.

C'est en ce sens que Bailly assouplit d'ailleurs le cadre logique de l'argumentation au profit d'un raisonnement susceptible de plaire ou d'émouvoir en étant « assaisonné de figures ». Il accorde en effet une plus grande importance aux preuves propres à toucher l'auditeur qu'à une raison liée à la seule organisation logique de l'argument. En ce sens, la réussite de l'entreprise de persuasion suppose une connaissance anthropologique de tout ce qui joue sur les affects, le sentiment, les passions ou l'équivoque. Le rhéteur doit ainsi faire preuve d'ingéniosité et de créativité dans l'invention de son discours, en mettant à profit toute la connaissance qu'il possède de l'homme et des mouvements de son cœur. De plus, lorsque l'on se propose de persuader, il est primordial d'avoir recours à une éloquence mise en scène par l'usage de toutes les parties du corps. Puisque l'élocution, l'invention et la disposition ne suffisent pas à elles seules, seul l'usage efficace de l'action est nécessaire pour incarner pleinement la parole persuasive. C'est en vue de cette même finalité que Porée ajoute à la fin de son traité quelques arguments qui proposent d'accommoder la rhétorique à l'éloquence française, afin d'englober toutes les dimensions d'une *vis oratoria* efficace. Ainsi, les choix intellectuels des collègues jésuites, et notamment ceux du collège Louis-le-Grand, se prolongent dans la rhétorique de Bailly, puisqu'on y retrouve l'*elocutio* placée en première position, les lieux communs ramenés à l'essentiel, l'importance des

exemples et l'utilisation des figures comme unité argumentative. En ce sens, Bailly perpétue cet héritage scolaire au Québec.

D'autres rhéteurs affirmaient des idées similaires. Gamaches, par exemple, préfère une éloquence plaisante et insiste sur la place importante qu'occupe l'*elocutio* en regard des autres parties de la rhétorique. C'est ce qui permet à l'orateur « d'assaisonner sa raison », c'est-à-dire d'orner le raisonnement de figures afin de plaire, et par là même, de persuader. Gamaches ne fait pas seulement reposer l'ornement sur l'affectivité et les passions, mais confère à l'agrément une fonction pleinement positive participant de l'organisation logique de l'énoncé. De même, bien que l'enseignement jésuite traite dans toute son ampleur des cinq dimensions traditionnelles de la rhétorique, la mutation des parties et la modification de leur ordre canonique permettent à l'orateur de mettre l'accent, d'une part, sur l'affectivité et les passions, et de l'autre, sur une fonction argumentative rehaussée des agréments de la figure. C'est une association nouvelle et riche entre la fonction persuasive et les figures, de sorte que l'utilisation des exemples et des figures de pensées fournissent à la rhétorique une matière abondante et propice à l'invention. Finalement, les agréments de la figure sont associés aux pensées ingénieuses qui caractérisent la conversation mondaine et agréable. C'est en ce sens qu'il s'agit d'une « rhétorique de l'esprit », dans la mesure où le rhéteur doit faire appel aux agréments du langage et à l'ingéniosité de l'invention.

C'est pourquoi cette éloquence s'incarne ensuite si aisément dans les arts de la scène qui mettent à profit la déclamation et l'exercice de la parole publique. Aussi les collèges jésuites favorisent-ils, dans leurs établissements, la représentation théâtrale, puisqu'elle revêt une importance pédagogique essentielle. Sa pratique vise un dessein moral, certes,

mais elle tend aussi et surtout vers une finalité mondaine, par l'exercice de la parole devant un vaste public, en plus de fournir une connaissance plus approfondie de la langue latine. Deux grandes thèses s'affirment au sein de l'ordre. D'une part, il y a un désir d'épurer la scène, le souhait d'une réforme théâtrale et une large diffusion de l'idéal jésuite. Les recommandations de Jouvancy vont entre autres en ce sens, alors qu'il prône un théâtre sans ornement, dont les sujets seraient tirés de l'histoire pieuse ou biblique, et l'absence de personnage féminin ou d'intrigue amoureuse. D'autre part, on reconnaît l'affirmation de l'utilité des spectacles, son caractère éminemment formateur et son pouvoir « d'agir sur le monde ».

En somme, les Jésuites apparaissent comme des théoriciens qui portent sur les arts de la scène un regard qui évolue sans cesse, et ce depuis les premières formulations que prescrivait la *Ratio*, puisque le théâtre sera considéré de plus en plus comme un « formidable moyen d'instruction et d'édification³ ». C'est pourquoi la Compagnie de Jésus le favorise dans ses établissements scolaires, afin de cultiver un désir de plaire adapté au goût moderne qui valorise le sens de la représentation et du spectacle.

En Nouvelle-France, le théâtre de collège joue un rôle notable et qui consiste en une pratique concrète de l'action oratoire. Il est nécessairement soumis aux mêmes exigences de moralité et tend à la même finalité pédagogique que l'on retrouve dans tous les collèges jésuites : mettre en scène un art de la parole enseigné dans la classe de rhétorique des collèges. Or, à la suite des édits de M^{gr} de Saint-Vallier, avis farouches publiés contre le théâtre et la comédie, on suspend les représentations dans les collèges et l'on interdit les arts de la scène en milieu urbain, à Québec, aux élèves, de telle sorte que la pratique du

3 Yves Bourassa, « Les coulisses de la scène jésuite », dans Marc André Bernier (dir.), *Archive et poétique de l'invention*, Québec, Nota bene, 2003, p. 104.

théâtre de collège ne fut guère florissante dans la colonie.

Toutefois, bien que sporadique, cette pratique du théâtre scolaire va connaître un prolongement dans la Province de Québec grâce à l'initiative de Bailly de Messein qui tout en perpétuant cette tradition française prendra avec celle-ci des libertés qui confèrent à son entreprise un caractère novateur et original. Plus encore, c'est dans la querelle qui met aux prises l'évêque de Québec et Bailly que son anticonformisme et l'esprit libre des Lumières qui le caractérisent seront le plus manifestes. La commission d'enquête qui se réunit pour proposer, entre autres moyens, la création d'une université neutre sur le plan confessionnel, fort probablement convaincue par les arguments de l'évêque, ne donna pas suite au projet, considérant qu'il était préférable de soutenir l'éducation primaire jusqu'au collège, laissant plutôt le Séminaire de Québec garant de l'enseignement de la philosophie et de la théologie. Pourtant, alors que la décision était déjà entendue, Bailly se prononce ouvertement en faveur du projet d'université mixte. Par une lettre publiée dans un quotidien, il expose brillamment son point de vue, prenant le contre-pied des arguments de M^{gr} Hubert. Il avance que cette union entre les deux confessions, gage de tolérance, doit ainsi passer par l'établissement de cette université, pour le plus grand bien et profit de toute la nation. Bailly fait preuve d'ingéniosité, attaquant l'évêque grâce aux armes que lui offre la rhétorique telle qu'il l'enseignait. Il utilise alors judicieusement figures, traits d'esprit, ironie avec une plume digne d'un Voltaire canadien. Néanmoins, la communauté ecclésiastique, qui voyait d'un mauvais œil le fait de contester l'autorité épiscopale au nom de l'esprit des Lumières, ne cautionna pas sa lettre et sa manière, le désavoua publiquement, suivant en cela même les avis du Vatican, et le laissa gérer sa paroisse de Neuville dans une retraite forcée où il mourut quatre ans plus tard. Son riche héritage et

son témoignage unique offrent aux études rhétoriques un rare exemple d'une parole vive, anticonformiste, érudite et mondaine. Enfin, notons à la suite de Bernard Andrès que

Bailly de Messein ne s'engage pas dans la polémique pour essayer un genre nouveau, lui qui, dans l'institution cléricale et didactique, a déjà fait largement ses preuves comme missionnaire, précepteur et professeur de rhétorique. Si le coadjuteur écrit dans les gazettes en prenant le contre-pied de son évêque, c'est moins pour faire étalage de ses dispositions et se « positionner dans le champ », que pour déplorer, précisément, le peu d'importance accordée par ses pairs à la chose culturelle en général et aux Belles-Lettres en particulier⁴.

Sans conteste, grâce à l'étude de son enseignement et de ses actions, il est possible de soutenir que Bailly incarne une figure originale : celle de l'un des meilleurs diffuseurs des Lumières au Québec, dans un contexte où ce rôle de passage culturel suppose constamment une appartenance à la culture antique et moderne, latine et française.

II Le latin : langue savante, langue mondaine

*Gallica Musa mihi est, fateor, quod nupta marito :
Pro Domina colitur Musa Latina mihi*
Joachim du Bellay⁵

À l'occasion de ces vers, Joachim du Bellay met en évidence une diglossie dont toute l'époque moderne porte la marque depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Encore au seuil des Lumières européennes, le latin, idiome de l'antique *res publica*

4 Bernard Andrès, « Le fantasme du champ littéraire dans la Gazette de Montréal (1778-1779) », *Études françaises*, vol. 36, n° 3, 2000, p. 21.

5 Joachim du Bellay, *Andini poematum, lib. IV*, « Ad lectorem Andini varia epigrammata », v. 5-6, Paris, Frédéric Morel, 1558, p. 16v, « La Muse française est pour moi, je le reconnais, ce qu'est une femme pour son mari : je chéris la Muse latine comme ma maîtresse. »

literaria, « conserve une prééminence dans la diffusion des idées scientifiques⁶ », philosophiques, littéraires et religieuses. Sans surprise, « le latin demeura longtemps perçu comme la seule langue à avoir un “statut littéraire”, au point qu’il fut considéré comme la langue, le terme “latin” devenant même synonyme de “langue”⁷ ». Pourtant, lorsque Joseph de Maistre écrit en 1819 que « le signe européen, c’est le latin⁸ », il ne songe pas immédiatement aux nombreuses critiques qui s’étaient exprimées tout au long du XVIII^e siècle. En effet, cette opposition s’affirme avec de plus en plus de force au fur et à mesure qu’avance le siècle, comme le montrent les écrits de La Chalotais, de Diderot ou en Amérique ceux de Benjamin Rush⁹. Ces opinions contre l’apprentissage du latin et en faveur de l’enseignement et de l’usage des langues vernaculaires parcourent toute la fin de l’époque moderne. C’est dans la seconde moitié du XVIII^e siècle que les critiques contre le latin se font les plus fréquentes et les plus vives. Helvétius, en 1755, réduit la langue latine à une langue morte, « qu’on oublie immédiatement après la sortie des classes, parce qu’elle n’est dans le cours de la vie de presque aucun usage¹⁰ ». Dans son *Essai d’éducation nationale* (1763)¹¹, La Chalotais constate que, dans une classe d’une centaine d’élèves, faire apprendre à parler et à lire le latin ne serait seulement utile qu’à quatre ou cinq élèves, et encore. De même, dans son *Plan d’une université* (1775), Diderot « s’élève contre un ordre d’enseignement consacré par l’usage de tous les siècles et de toutes les nations¹² ». Il

6 Emmanuel Bury (éd.), *Tous vos gens à latin. Le latin, langue savante, langue mondaine (XIV^e-XVII^e siècles)*, Genève, Droz, 2005, p. 7.

7 *Ibid.*, p. 9.

8 Joseph de Maistre, *Du pape*, Anvers, Janssens et Van Merlen, 1820, p. 152.

9 Françoise Waquet, *Le latin ou l’empire d’un signe (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 209-210.

10 Claude-Adrien Helvétius, *De l’esprit*, t. 2, Paris, Durand, 1758, p. 424-425.

11 Louis-René de Caradeuc de La Chalotais, *Essai d’éducation nationale*, s.l., s.n., 1763.

12 Denis Diderot, *Plan d’une université*, dans *Œuvres. Tome III. Politique*, éd. par Laurent Versini, Paris, Robert Laffont, 1995, p. 447

s'indigne aussi contre ceux « qui s'obstinent à placer l'étude du grec et du latin à la tête de toute éducation, publique ou particulière¹³ », puisque les uns se faisant commerçants, militaires ou avocats, « dix-neuf vingtièmes [des enfants] passent leur vie sans lire un auteur latin, et oublient ce qu'ils ont si péniblement appris¹⁴ ». Au Nouveau Monde, Benjamin Rush s'exclame en 1789 : « je ne vois pas l'utilité d'une connaissance du latin et du grec pour un juriste, un médecin ou un théologien aux États-Unis, si ce n'est pour faciliter la mémorisation de quelques termes techniques qui peuvent être retenus sans elle¹⁵ ». Ces quelques exemples de critiques à l'égard des langues anciennes procèdent de toute une longue série de réflexions pédagogiques, dont les échos se feront encore entendre jusqu'à nos jours dans les multiples réformes pédagogiques et didactiques.

Pourtant, pour bien comprendre ce que signifie pleinement le latin, dans son rôle de langue parlée, écrite et lue, et dans celui qu'il joue dans la transmission des savoirs et dans la formation intellectuelle, il faut remonter à la Renaissance italienne. Les humanistes redécouvrent alors les textes classiques de l'Antiquité gréco-romaine et les mettent au centre de leur culture et de leur formation. Ainsi, l'étude du latin et du grec fournit certes un bagage de connaissances scientifiques, mais procure aussi une éducation dans sa définition la plus large. En ce sens, le but avoué de cette entreprise n'est pas seulement « de rendre l'élève maître d'une technique, mais de le préparer à la vie, à l'exercice non de tel ou tel office – même élevé –, mais d'un seul office, d'un seul métier, le métier

13 *Idem.*

14 *Ibid.*, p. 449.

15 Meyer Reinhold, *Classica Americana. The Greek and Roman Heritage in the United States*, Détroit, Wayne State University Press, 1984, p. 130, « I see no use at the present time for a knowledge of the Latin and Greek languages for a lawyer, a physician, or a divine, in the United States, except it be to facilitate the remembrance of a few technical terms which may be retained without it. » Trad. de Françoise Waquet, *Le latin ou l'empire d'un signe*, *op. cit.*, p. 216.

d'homme¹⁶ ». C'est de cette façon que se développa le désir d'une parfaite maîtrise de la langue latine, qui non seulement prolongeait cette entreprise, mais qui cherchait encore à servir comme outil de connaissance des sentiments de l'homme et à en tirer un profit moral. En effet, la langue latine ne permettait pas seulement d'accéder aux textes les plus imposants de l'Antiquité, mais apportait aussi une connaissance riche et variée sur l'histoire, sur la société, sur l'humanité elle-même. Or, sans cette connaissance de la langue, l'ambition d'élévation morale de l'homme devenait un objectif inatteignable. C'est ainsi que se dessine et se met en place un modèle culturel global. En embrassant toutes les sphères de sa formation, ce modèle était destiné à éduquer et à former l'homme, en plus d'enrichir cette expérience grâce à la lecture et à l'approfondissement des œuvres les plus notables de l'Antiquité. Par ce dialogue constant entre les Anciens et les Modernes, l'élève, ayant accès désormais aux textes originaux, avait la possibilité d'accéder à un savoir immense au contact de ces archétypes de la pensée. Ainsi, ce projet supérieur permettait de « former de toute manière et sous tous les rapports, l'esprit, la raison, le goût de la jeunesse étudiante¹⁷ ». C'était là un idéal, et dans la République des lettres, « la culture gréco-romaine et la philosophie antique étaient, [aux yeux des humanistes], exemplaires¹⁸ ». De plus, puisque l'école humaniste est considérée comme la meilleure école possible pour éduquer l'homme et lui apprendre à communiquer plus aisément avec ses égaux, les humanistes développent une compréhension historique et critique originale du monde

16 Françoise Waquet, *idem*.

17 Jean-François La Harpe, « Extrait d'un plan sommaire d'éducation publique et d'un nouveau cours d'étude publié en janvier 1791 dans le *Mercure de France* », dans *Lycée ou Cours de littérature ancienne et moderne. Deuxième partie. Philosophie du dix-huitième siècle. Tome seizième, deuxième partie*, Paris, Agasse, an XIII, p. 389-390.

18 Hans Bots et Françoise Waquet, *La République des Lettres*, Paris/Bruxelles, Belin/De Boeck, 1997, p. 40.

classique¹⁹.

L'idéal humaniste contribua également à intégrer les lettres antiques et profanes à un plan d'éducation qui se voulait chrétien²⁰, de sorte qu'il fut possible « de récupérer les classiques comme naturellement chrétiens, et de revêtir d'accents et de couleurs "classiques" tout le christianisme²¹ ». Néanmoins, alors que l'éducation humaniste supposait une vision élevée de l'homme et la promotion de valeurs de tolérance, d'optimisme, d'égalité et d'universalité, elle en vint rapidement à « se réduire à l'aspect formel, artificiel de la culture antique et à s'appuyer sur des thèmes extrinsèques, linguistiques et oratoires²² ». Ce fut là un des principaux caractères de la réforme catholique et, plus précisément, une des principales critiques adressées à la pédagogie jésuite et à ses institutions.

Pour la Compagnie de Jésus, le latin est un instrument linguistique, et dans les textes classiques, « un utile répertoire de manières d'argumenter et de formules persuasives²³ ».

Aussi, s'ils enseignent le grec, l'hébreu, le latin,

les lettres, les classiques et la philosophie, c'est que la société dans laquelle on vit est ainsi formée, et pour la combattre ou la persuader, il est nécessaire de lutter à armes égales : répondre en latin et en grec à qui parle latin et grec ; combattre, Cicéron en main, contre ceux qui se servent de Cicéron²⁴.

C'est pour cette raison que l'éloquence telle qu'ils la conçoivent est une « préparation à la *praxis*, l'entraînement par un perpétuel exercice de la parole à l'art de persuader, de toucher, de commander. Tout cela se fait en latin, bien que la rédaction française soit, elle aussi, pratiquée²⁵ ». Ainsi, en mettant l'accent sur la langue latine et sur l'éloquence

19 Eugenio Garin, *L'éducation de l'homme moderne*, op. cit. p. 99.

20 *Ibid.*, p. 183.

21 *Ibid.*, p. 184.

22 *Idem.*

23 *Ibid.*, p. 185.

24 *Idem.*

25 *Ibid.*, p. 53.

scolaire, les enseignants de la Contre-Réforme vont enfermer le projet humaniste dans un cadre plus rigide.

L'enseignement du latin est réservé, par ailleurs, à des enfants qui sont destinés à faire partie des élites. En ce sens, l'apprentissage de cette langue est un facteur de distinction sociale. Ainsi, par la transmission de connaissances fortement littéraires, l'école modèle les élèves en leur procurant des outils ayant une valeur pratique alors reconnue qui pourrait leur servir en tant qu'ambassadeur, que secrétaire d'un ministère, pour devenir avocat, prêtre ou bien pour enseigner les *studia humanitatis*²⁶. C'est la situation constatée dans les collèges jésuites : on y éduque les fils de la noblesse qu'on destine à une carrière que ce soit dans l'armée, dans l'Église ou dans la magistrature. En acquérant le latin, langue universelle de l'Europe, les institutions d'enseignement préparent les hommes à faire carrière dans le monde. C'est même, on l'a vu, dans cet esprit que « le théâtre scolaire est inséparable de cette formation²⁷ », raison pour laquelle les Jésuites « en ont fait une composante essentielle de la pédagogie humaniste²⁸ ».

Plus encore, il s'agit d'entraîner la jeunesse par l'exercice de la rhétorique, de l'imitation, de l'explication de texte, afin de remplir le dessein supérieur auquel il est destiné : « permettre de bien exprimer sa pensée et de maîtriser l'art du discours, de convaincre les intelligences et toucher les cœurs²⁹ ». Toute cette entreprise pédagogique

26 Anthony Grafton et Lisa Jardine, *From Humanism to the Humanities. Education and the Liberal Arts in Fifteenth and Sixteenth Century Europe*, London, Duckworth, 1986, p. 24 « Equipped with them [the Renaissance's skills taught] the student could serve as an ambassador, or secretary to a government department, or could become an advocate, a priest, or a professor of the *studia humanitatis* in his turn. » Je paraphrase.

27 Jean de Viguierie, « Le collège jésuite comme programme d'un projet culturel », dans Gilbert Gadoffre (dir.), *La Culture comme projet de société : un colloque interdisciplinaire*, Loches (France), Éditions Universitaires, 1991, p. 52.

28 *Idem*.

29 *Idem*.

n'aurait été possible sans que s'impose une idée de langue, puisque c'est « le rapport établi avec les Anciens qui permet de savoir ce que c'est que le vrai latin, comme c'est en même temps la connaissance du vrai latin qui ouvre un accès aux textes des anciens³⁰ ». Autrement dit, le travail accompli durant toute la Renaissance et l'époque moderne a permis la construction d'une identité propre aux Modernes, tirée de ce qui provenait des Anciens et de ce qui avait un sens pour eux.

C'est dans ce contexte que, fortement inspirée par la Renaissance, toute une tradition pédagogique perdura durant plus de cinq siècles, laquelle privilégiait la lecture des Anciens et, de ce fait, accordait au latin un rôle central. En effet, de la Renaissance au milieu du XX^e siècle,

l'histoire culturelle de l'Occident peut s'écrire sous le signe du latin. La même langue régna dans l'école, se fit entendre dans l'Église, du moins, dans les pays catholiques, et jusqu'au XVIII^e siècle, elle fut le véhicule principal du savoir dans ses formes doctes. Même quand le latin décrut en importance [...], il n'en demeura pas moins, et partout, un enjeu³¹.

Tant que certaines professions nécessitaient le latin, c'était par ailleurs la langue diplomatique et celle de la cour pontificale, il fut commun de l'accepter dans le parcours pédagogique. Cependant, des considérations plus utilitaristes transformèrent les préoccupations des pouvoirs publics. Dans l'éducation, avec l'apparition de nouveaux savoirs qui ne demandaient plus la connaissance préalable des langues anciennes, c'est de manière significative que les critiques advinrent dans un continent où l'approche du passé avait moins d'assises, l'Amérique. Ainsi, à l'encontre d'une conception élitiste de l'enseignement humaniste et qui faisait peu de cas de scolariser la grande majorité, on opposa « des savoirs pratiques et directement utiles³² ».

30 Claude Lefort, *Écrire. À l'épreuve du politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1992, p. 214.

31 Françoise Waquet, *Le latin ou l'empire d'un signe*, op. cit., p. 209.

32 *Idem*.

Dès la fin du XIX^e siècle, pourtant, Anatole France rétorquait à ceux qui considéraient inutile l'apprentissage du latin que ce n'était pas pour le savoir, mais bien pour apprendre à penser qu'il était indispensable de l'apprendre³³, si bien qu'on ne pouvait que conclure à l'apparente force formatrice du latin. De même, en 1959, Jean Guéhenno affirmait qu'« il ne s'agit pas d'apprendre le latin pour le savoir ; on apprend le latin pour la merveilleuse discipline intellectuelle qu'il est³⁴ ». Au surplus, le latin joue aussi un grand rôle dans la compréhension des langues modernes et même dans la formation personnelle des individus. En effet, « l'apprentissage du grec et du latin sert à chaque pas pour la maîtrise du français ; la lecture du latin et du grec, à laquelle aboutit cet apprentissage, sert, elle, pour la formation de l'homme³⁵ ».

Bref, à l'aube du XXI^e siècle, alors que de notre élite néolibérale et mondialisée ne songe plus que vaguement à l'héritage du modèle humaniste dans l'éducation, c'est-à-dire à l'ambition de rendre les hommes libres par l'acquisition désintéressée du savoir, il est fondamental de repenser l'éducation et la culture générale, et les directions que celles-ci empruntent. En ce sens, il faudrait constamment rappeler que « l'idée neuve de la culture générale s'accompagne d'une nouvelle perception de la différence des temps³⁶ ». Par conséquent, il est possible de parvenir à une forme d'éducation par l'étude du latin, sans oublier la rhétorique, qui sont toutes deux « un moyen de culture et un sens de l'histoire, par le dialogue avec les anciens, au sein de la cité moderne, au prisme de toute la

33 Cité d'après Eugène de Saint-Denis, « Assisterons-nous à l'agonie des études latines ? », dans *Bulletin de l'Association Guillaume-Budé*, juin 1954, p. 26.

34 Jean Guéhenno, « La querelle du latin », dans *La table ronde*, mars 1959, p. 27.

35 Jacqueline de Romilly, *Lettre aux parents sur les choix scolaires*, Paris, Éditions de Fallois, 1994, p. 82.

36 Claude Lefort, *Écrire*, *op. cit.*, p. 213.

civilisation passée et future en un perpétuel dialogue³⁷ ».

37 François Lebrun, Marc Venard et Jean Quéniart, *Histoire générale de l'enseignement et l'éducation en France : de Gutenberg aux Lumières (1480-1789)*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981, p. 33.

BIBLIOGRAPHIE

A Corpus étudié

BAILLY de MESSEIN, Charles-François, *Copie de la lettre de l'évêque de Capsa coadjuteur de Québec, etc. au président du Comité sur l'éducation*, Québec, Samuel Neilson, 1790.

BAILLY de MESSEIN, Charles-François, *Rhetorica in Seminario Quebecensi data anno 1774*, Québec, Musée de la civilisation, Fonds d'archives du Séminaire de Québec, M-228.

DE LA SANTE, Gilles-Anne-Xavier, *Rhetorica a Patre Dicta de la Sante anno millesimo septingentesimo vigesimo septime in collegio Ludovici Magni*, Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, MS-3497.

HUBERT, Jean-François et SMITH, William, *Rapport du comité du Conseil, sur l'objet d'augmenter les moens d'éducation &c.*, Québec, Samuel Neilson, 1790.

PORÉE, Charles, *Rhetorica data a Carolo Poreo Societ. Jesu anno Domini millesimo septingentesimo decimo quinto*, Paris, Vallet, 1713.

B Sources avant 1800

THOULIER D'OLIVET, Pierre-Joseph, dit l'abbé d'Olivet, *Philippiques de Démosthène et Catilinaires de Cicéron traduites par monsieur l'abbé d'Olivet*, Paris, Pierre Gandouin, 1736

ALVAREZ, Emmanuel, *De Institutione grammatica libri tres*, Lisbonne, I. Barrerius, 1572.

ARISTOTE, *Τέχνης ῥητορικής (La rhétorique*, Paris, Belles Lettres, 1973, trad. de Mérédic Dufour et André Wartelle).

ARISTOTE, *Περὶ ψυχῆ (De l'âme*, livre 3, chap. 3, Paris, Belles Lettres, 1980, text. établi et trad. par Antonio Jannone et Edmond Barbotin).

BOILEAU, Nicolas, *Œuvres 2. Épîtres, art poétiques, œuvres diverses*, Paris, Garnier-Flammarion, 1969.

BONIFACIO, Juan, *De sapiente fructuoso*, Burgis, Philippum Juntam, 1589.

BOSSUET, Jacques Bénigne, *Maximes et réflexions sur la comédie*, Paris, Jean Anisson, 1694.

BOUHOURS, Dominique, *La manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit, Dialogues*, Paris, Libraires associés, 1771.

BOUHOURS, Dominique, *Les entretiens d'Ariste et d'Eugène*, Paris, Cavelier, 1741.

BOUHOURS, Dominique, *Pensées ingénieuses des Anciens et des Modernes*, Paris, Cavelier, 1742.

BOUHOURS, Dominique, *Pensées ingénieuses des Anciens et des Modernes*, Paris, Nyon,

1761.

BRUMOY, Pierre, « Pensées sur la décadence de la poésie latine », *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux arts*, Trévoux, Frères Bruys, 1722.

BUSSY-RABUTIN, Roger de, *Histoire amoureuse des Gaules*, t. 1, Londres, s.n., 1780.

CATHALAN, Jacques, *Oraison funèbre de Monseigneur Louis Dauphin prononcée dans l'église cathédrale de Séz*, Paris, Raymond Mazières, 1711.

D'AGUESSEAU, Henri François, dit Chancelier d'Aguesseau, *Œuvres*, t. 1, Yverdon, Veuve Rigaudin, 1772.

CICÉRON, *De Oratore (De l'orateur*, t. 2, Paris, Belles Lettres, 1950, trad. de Edmond Courbaud).

CICÉRON, *De Oratore (De l'orateur*, t. 3, Paris, Belles Lettres, 1956, trad. de Edmond Courbaud et Henri Bornecque).

CICÉRON, *In Verrem actio secunda : de Suppliciis (Discours*, t. 6, Paris, Belles Lettres, 1929, trad. de Gaston Rabaud).

CICÉRON, *Orator (L'orateur*, Paris, Belles Lettres, 1921, trad. de Henri Bornecque).

CICÉRON, *Pro P. Quinctio (Discours*, t. 1, Paris, Belles Lettres, 1921, trad. de Henri de La Ville de Mirmont).

CICÉRON, *Pro P. Sulla (Discours*, t. 11, Paris, Belles Lettres, 1946, trad. d'André Boulanger).

CICÉRON, *Pro Sexto Roscio Amerino (Discours*, t. 1, Paris, Belles Lettres, 1921, trad. de

Henri de La Ville de Mirmont).

CORNEILLE, Pierre, « L'illusion comique [1639] », *Théâtre complet*, t. 1, Paris, Bordas, 1993, ed. par Georges Couton.

DIDEROT, Denis (dir.), « éloquence », *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, t. 12, Genève et Neufchatel, Jean-Léonard Pellet et la Société Typographique, 1778.

DIDEROT, Denis, *Lettre sur les sourds et muets*, [Paris, Jean-Baptiste-Claude Bauche], 1751.

DIDEROT, Denis, *Plan d'une université*, dans *œuvres. Tome III. Politique*, éd. par Laurent Versini, Paris, Robert Laffont, 1995.

DU BELLAY, Joachim, *Andini poematum, lib. IV*, « Ad lectorem Andini varia epigrammata », Paris, Frédéric Morel, 1558.

DU BELLAY, Joachim, *Les regrets et autres oeuvres poétiques*, texte éd. par J. Jolliffe, Genève, Droz, 1966.

ROTTERDAM, Érasme de, « *Enchiridion militis christiani, Canon quartus* », *Opera omnia*, Leyde, Pierre van der Aa, 1704, t. 5.

FRÉON, Elie-Catherine, *L'année littéraire. Année MDCCLXI, vol. IV*, Paris, Michel Lambert, 1761.

GAMACHES, Etienne-Simon de, *Les agréments du langage réduits à leurs principes*, Paris, Guillaume Cavalier, Guillaume Cavalier fils et Jacques Estienne, 1718.

GRACIÁN, Baltasar, *Art et figures de l'esprit*, trad. de Benito Pelegrin, Paris, Seuil, 1983.

GRACIÁN, Baltasar, *L'homme de cour*, trad. de Amelot de la Houssaie, Paris, Gallimard, 2010.

GRACIÁN, Baltasar, *Oráculo manual y arte de prudencia*, CCXXXII, Amsterdam, Ivan Bleau, 1659.

GUEZ de BALZAC, Jean-Louis, *Les œuvres diverses du sieur de Balzac*, Amsterdam, Elzevier, 1664.

GUYOT DESFONTAINES, Pierre-François et GRANET, François, *Observations sur les écrits modernes. Tome vingt-troisième*, Paris, Chaubert, 1740.

HELVÉTIUS, Claude-Adrien, *De l'esprit*, t. 2, Paris, Durand, 1758.

JOUVANCY, Joseph de, *Candidatus rhetoricae*, Cologne, Servatium Noethen, 1715.

JOUVANCY, Joseph de, *Candidatus rhetoricae. olim a patre Franc. Pomey*, Paris, Jean Barbou, 1712

s.n. [JOUVANCY, Joseph de], *Christianis litterarum magistris de ratione discendi et docendi*, s.l., n.d.

JOUVANCY, Joseph de, *Ratio discendi et docendi*, Paris, Frères Barbou, 1725.

JOUVANCY, Joseph de, *Ratio discendi et docendi*, Paris et Lyon, Barbou et Perisse, 1674.

JOUVENCY [sic], Joseph de, *De la manière d'apprendre et d'enseigner (De ratione discendi et docendi)*, trad. par Henri Ferté, Paris, Hachette, 1892.

JUVÉNAL, *Traduction des satires de Perse, et de Juvénal*, par le révérend Père Tarteron, Paris, Compagnie des Libraire, 1729.

LA CHALOTAIS, Louis-René de Caradec de, *Essai d'éducation nationale*, s.l., s.n., 1763.

La Gazette de Quebec/The Quebec Gazette, Québec, 3 août 1775, n° 551.

LA HARPE, Jean-François, *Lycée ou Cours de littérature ancienne et moderne. Deuxième partie. Philosophie du dix-huitième siècle. Tome seizième, deuxième partie*, Paris, Agasse, an XIII.

LA ROCHEFOUCAULD, François de, *Œuvres complètes. Réflexions diverses, XVI*, Paris, Gallimard, 1964.

LA RUE, Charles de, *Sermons pour le Caresme, Tome second*, Lyon, Anisson et Posuel, 1719.

LAMY, Bernard, *Entretien sur les sciences*, Lyon, Jean Certe, 1694.

LAMY, Bernard, *La Rhétorique ou l'art de parler*, Paris, André Pralard, 1675.

MERCURE DE FRANCE, Paris, Guillaume Cavelier, Veuve Pissot, Jean de Nully, 1739.

s.n., *Nouvelles ecclésiastiques ou mémoires pour servir à l'histoire de la constitution unigenitus*, s.l., s.n., 5 septembre 1740.

OVIDE, *Ars amatoria (L'art d'aimer)*, Paris, Belles Lettres, 1967, trad. de Henri Bornecque).

PLINE L'ANCIEN, *Naturalis Historia (Histoire naturelle)*, t. 35, Paris, Belles Lettres, 1985, trad. de Jean-Michel Croisille).

PORÉE, Charles, *De Theatro, avec la traduction en regard du P. Brumoy, Discours sur les spectacles*, éd. Édith Flamarion, Toulouse, Société de littérature classique, 2000.

PORÉE, Charles, *Discours sur les spectacles*, trad. française par le père Brumoy, Paris, Coignard, 1733.

PORÉE, Charles, *Theatrum sit ne, vel esse posait schola informandis moribus idonea ratio, a Carolo Porée ejusdem Societatis Sacerdote* (abrégé sous le titre *De Theatro*), Paris, Coignard, 1733.

QUINTILIEN, *De institutione oratoria. (L'institution oratoire)*, éd. de Jean Cousin, Paris, Belles lettres, 1975-1980, 7 vol.)

RABELAIS, François, *Pantagruel*, Gérard Defaux (éd.), dans *Les cinq livres*, Paris, Le Livre de Poche/Classiques modernes, 1994.

RICHELET, Pierre, *Dictionnaire de la langue françoise, ancienne et moderne*, t. 3, Lyon, Pierre Bruyset-Ponthus, 1759.

ROLLIN, Charles, *De la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres*, t. 1, Paris, Veuve Estienne, 1740 [1726-1728].

ROLLIN, Charles, *De la manière d'enseigner et d'étudier les Belles-Lettres*, t. 2, Paris, Frères Estiennes, 1775.

ROLLIN, Charles, *Traité des études*, Paris, Veuve Estienne, 1726-1731.

SÉNÈQUE, *Epistulae morales ad Lucilium*, lib. V, (Lettres à Lucilius, t. 2, livre 5-7, trad. de Henri Noblot, Paris, Belles Lettres, 1947)

SÉNÈQUE, *Consolatio ad Marciam*, 26,1-3, trad. par M. Charpentier et F. Lemaistre, *Les œuvres de Sénèque le Philosophe*, Paris, Garnier, 1860, t. II, dans *Bibliotheca Classica Selecta*, Université Catholique de Louvain, Faculté de Philosophie et Lettres, <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/>, consulté le 24 octobre 2013.

SOAREZ, Cyprien, *De Arte Rhetorica*, Hispali, Andrea Pescioni, 1571.

TACITE, *Dialogus de Oratoribus*, (*Dialogue des orateurs*, VI, Paris, Belles Lettres, 1947, trad. de Henri Bornecque).

VOLTAIRE, [François-Marie Arouet, dit], « Esprit », 1754 ; *Articles pour l'Encyclopédie. Les œuvres complètes de Voltaire*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1987.

VOLTAIRE, [François-Marie Arouet, dit], *Catalogue des écrivains du siècle de Louis XIV*, t. 3, Dresde, Georges Conrad Walther, 1753

C Travaux et périodiques après 1900

ANDRÈS, Bernard (dir.), *La conquête des Lettres au Québec (1759-1799). Anthologie*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007.

ANDRÈS, Bernard et RIENDEAU, Pascal (dir.), *La conquête des Lettres au Québec (1766-1815). Florilèges*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département d'études littéraires, Projet de recherche « Archéologie du littéraire au Québec », cahier

n° 1, 1993.

ANDRÈS, Bernard, « Le fantasme du champ littéraire dans la Gazette de Montréal (1778-1779) », *Études françaises*, vol. 36, n° 3, 2000.

ANDRÈS, Bernard et BERNIER, Marc André (dir.), *Portrait des arts, des lettres et de l'éloquence au Québec (1760-1840)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002.

ANDRÈS, Bernard, « Sur les utopies québécoises, des Lumières aux Révolutions continentales », *Figura*, vol. 3, 2001.

ARMOGHATE, Jean-Robert, « Plaire, instruire et édifier : les traits spécifiques de la rhétorique de la chaire », *Littérature*, 2008/1, n° 149.

BAILLARGEON, Noël, *Le Séminaire de Québec de 1760 à 1800*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1981.

BARTHES, Roland, « L'ancienne rhétorique. Aide-mémoire », *Communication*, vol. 16, 1970.

BERNIER, Marc André, « *Ad majorem feminarum gloriam*, L'Essai de rhétorique à l'usage des jeunes demoiselles (1745) de Gabriel-Henri Gaillard et la tradition jésuite », dans Claude La Charité et Roxanne Roy (dir.), *Femmes, rhétorique et éloquence sous l'Ancien Régime*, Saint-Étienne, Publication de l'Université de Saint-Étienne, 2011.

BERNIER, Marc André (dir.), *Archive et poétique de l'invention*, Québec, Nota Bene, 2003.

BERNIER, Marc André, « De la bibliothèque de Bailly de Messein à la collection Klibansky : une histoire de l'imprimé dont les idées sont les acteurs », *Mémoires du livre /*

Studies in Book Culture, vol. 5, n° 1 (aut. 2013).

BERNIER, Marc André, « La conquête de l'éloquence au Québec. La *Rhetorica in Seminario Quebecensi* (1774) de Charles-François Bailly de Messein », *Voix et Images*, vol. 22, n° 3, (66) 1997.

BERNIER, Marc André, « La *Lettre sur les sourds et muets* (1751) de Denis Diderot : une rhétorique du *punctum temporis* », *Lumen : Selected Proceedings from the Canadian Society for Eighteenth-Century Studies/Lumen : travaux choisis de la Société canadienne d'étude du dix-huitième siècle*, vol. 18, 1999.

BERNIER, Marc André, *Libertinage et figures du savoir : rhétorique et roman libertin dans la France des Lumières (1734-1751)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2001.

BERNIER, Marc André (dir.), *Parallèles des Anciens et des Modernes: Rhétorique, histoire et esthétique au siècle des Lumières*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006.

BERNIER, Marc André, « Patriotes et orateurs : de la classe de rhétorique à l'invention d'une parole rebelle », *Voix et images*, vol. 26, n° 3, (78) 2001.

BEUGNOT, Bernard, « Vu du XVII^e siècle : littérature, religion, spiritualité », *Études françaises*, vol. 31, n° 2, 1995

BLAKE, Hanna, « Denis Diderot : formation traditionnelle et moderne », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n° 5, 1988.

BLANCO, Mercedes, *Les rhétoriques de la pointe. Baltasar Gracián et le conceptisme en Europe*, Genève, Slatkine, 1992.

BOMEL-RAINELLI, Béatrice, « De Rollin à Madame de Genlis : les traités et les romans

d'éducation du XVIII^e siècle dans les manuels d'histoire de la littérature de 1852 à 2005 », *Lumen : Selected Proceedings from the Canadian Society for Eighteenth-Century Studies/Lumen : travaux choisis de la Société canadienne d'étude du dix-huitième siècle*, vol. 26, 2007.

BOTS, Hans et WAQUET, Françoise, *La République des Lettres*, Paris/Bruxelles, Belin/De Boeck, 1997.

BOUABANE, Stéphanie et LECLERC, Jean, « Nature et fonction des *exempla* dans la *Rhetorica in Seminario Quebecensi* (1774) de Charles-François Bailly de Messein », *The Canadian Journal of Rhetorical Studies/La revue canadienne d'études rhétoriques*, septembre 1999, n° 10.

BOURASSA, André-Gilles, « Feux de la rampe et feu de l'action », *L'Annuaire théâtral : revue québécoise d'études théâtrales*, n° 35, 2004.

BOURASSA, André-Gilles, « Scènes de Nouvelle-France : 1535 », *L'Annuaire théâtral : revue québécoise d'études théâtrales*, n° 33, printemps 2003.

BOURASSA, Yves, « Les coulisses de la scène jésuite », dans Marc André Bernier (dir.), *Archive et poétique de l'invention*, Québec, Nota bene, 2003.

BOYSSE, Ernest, *Le théâtre des Jésuites*, Genève, Slatkine Reprints, 2011 [Paris, 1880].

BURGER, Beaudoin, *L'activité théâtrale au Québec (1765-1825)*, Montréal, Parti pris, 1974.

BURGER, Baudoin, « Les Spectacles dramatiques en Nouvelle-France (1606-1760) », Archives des lettres canadiennes, t. 5, *Le Théâtre canadien-français*, Montréal, Fides, 1976.

BURNAND, Léonard et PASCHOUD, Adrien (dir.), *Espaces de la controverse au seuil des Lumières (1680-1715)*, Paris, Honoré Champion, 2010.

BURY, Emmanuel (éd.), *Tous vos gens à latin. Le latin, langue savante, langue mondaine (XIV^e-XVII^e siècles)*, Genève, Droz, 2005.

CHARMOT, François, *La pédagogie des Jésuites. Ses principes, son actualité*, Paris, Spes, 1951.

CHEVALIER, Jean-Claude, « La pédagogie des collèges jésuites », *Littérature*, n° 7, octobre 1972.

COMPAYRÉ, Gabriel, *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le seizième siècle*, t. 1, Genève, Slatkine Reprints, 1970.

COMPÈRE, Madeleine et PRALON-JULIA, Dolorès, *Performances scolaires de collégiens sous l'Ancien Régime : étude d'exercices latins rédigés au Collège Louis-le-Grand vers 1720*, Paris, Institut national de recherche pédagogique/Publications de la Sorbonne, 1992.

CONLEY, Thomas M., *Rhetoric in the European Tradition*, Chicago, The University of Chicago Press, 1990.

CORRIVEAU, Jeanne, « le Théâtre collégial au Québec. L'apport de Gustave Lamarche », Archives des lettres canadiennes, t. 5, *Le Théâtre canadien-français*, Montréal, Fides, 1976.

COTTRET, Monique, *Jansénisme et Lumières : pour un autre XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998.

DAINVILLE, François de, *L'éducation des jésuites (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions de Minuit, 1978.

DE FRANCESCHI, Sylvio Hermann, « Le molinisme congruiste face au thomisme jansénisant. La correspondance entre le prince de Conti et le P. Agard de Champs (août-septembre 1664) », *XVII^e siècle*, n° 259, (2013, 2).

DELON, Michel (dir.), *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.

DEMOUSTIER, Adrien et JULIA, Dominique (prés.) ; ALBRIEUX, Leone et PRALON-JULIA, Dolorès (trad.) ; COMPÈRE, Marie-Madeleine (éd.), *Ratio studiorum : plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus : édition bilingue latin-français*, Paris, Belin, 1997.

DOUCETTE, Leonard E., *Theatre in French Canada : Laying the Foundations 1606-1867*, Toronto University of Toronto Press, 1984.

DUCROT, Oswald, « À propos de la seconde "Provinciale" », *Langue française*, n° 12, 1971.

FLAMARION, Édith, *La chair et le verbe : les jésuites de France au XVIII^e siècle et l'image*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, 2008.

FLAMARION, Édith, « Les cahiers d'élèves des jésuites en France au XVIII^e siècle : projet de groupe de travail », *Histoire de l'éducation*, n° 74, mai 1997, dans Marie-

Madeleine Compère et d'André Chervel (dir.), *Les humanités classiques*, Paris, 1997.

FLAMARION, Édith, *Théâtre jésuite néo-latin et Antiquité. Sur le « Brutus » de Charles Porée (1708)*, Rome, École française de Rome, 2002.

FITZPATRICK, Marjorie Ann, « The Fortunes of Moliere in French Canada », thèse de doctorat, Toronto, University of Toronto, 1968.

FUMAROLI, Marc, « Cicero pontifex romanus : la tradition rhétorique du Collège romain et les principes inspirateurs du mécénat des Barberini », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, n° 2, 1978, t. 90.

FUMAROLI, Marc, « Un philosophe et ses théologiens. Voltaire et la Compagnie de Jésus », dans *Exercices de lectures. De Rabelais à Paul Valéry*, Paris, Gallimard, 2006.

FUMAROLI, Marc, « Sacerdos sive rhetor, orator sive histrio : rhétorique, théologie et "moralité du théâtre" en France de Corneille à Molière », dans *Héros et orateurs. Rhétorique et dramaturgie cornélienne*, Genève, Droz, 1996.

FUMAROLI, Marc, *L'âge de l'éloquence. Rhétorique et « Res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 2002.

FUMAROLI, Marc, *Trois institutions littéraires*, Paris, Gallimard, 1994.

GALARNEAU, Claude, « Bailly de Messein, Charles-François », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. IV : de 1771 à 1800, Québec, Presses de l'Université Laval, 1980.

GALARNEAU, Claude, *Les collèges classiques au Canada français (1620-1970)*, Montréal, Fidès, 1978.

GALLO, Anne-Sophie, *Théâtre et opéra dans le Journal de Trévoux (1701-1762)*, Mémoire de maîtrise, 2007-2008.

GARDES-TAMINE, Joëlle, *La rhétorique*, Paris, Armand Colin/Masson, 1996.

GARIN, Eugenio, *L'éducation de l'homme moderne. La pédagogie de la Renaissance (1400-1600)*, Paris, Hachette/Pluriel, 1995.

GOFFLOT, L.-V., *Le théâtre au collège : du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Honoré Champion, 1907.

GOSSELIN, Auguste, *L'Église du Canada, depuis monseigneur de Laval jusqu'à la Conquête*, vol. 1, Québec, Laflamme et Proulx, 1911.

GRAFTON, Anthony et JARDINE, Lisa, *From Humanism to the Humanities. Education and the Liberal Arts in Fifteenth- and Sixteenth-Century Europe*, London, Duckworth, 1986.

GRENTE, Georges et MOUREAU, François (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises : le XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1995.

GUÉHENNO, Jean, « La querelle du latin », dans *La table ronde*, mars 1959.

HELLEGOUARC'H, Jacqueline (prés.), *L'art de la conversation, Anthologie*, Paris, Dunod, 1997.

JOUVE, Odoric-Marie (dir.), *Dictionnaire biographique des récollets missionnaires en Nouvelle-France (1615-1645, 1670-1849)*, Montréal, Fides, 1996.

LAGRAVE, Jean-Paul de, *Les origines de la presse au Québec (1760-1791)*, Montréal, Éditions de Lagrave, 1975.

LAQUERRE, Marie Lise et MASSÉ, Stéphanie, «Ironie, sarcasme et dérision dans *Le Canadien* (1806-1810)», Nancy Desjardins et Jacinthe Martel (dir.), *Archive et fabrique du texte littéraire*, Université du Québec à Montréal, Figura, Centre de recherche sur le texte et l'imaginaire, coll. « Figura », n° 4, 2001.

LEBRUN, François, VENARD, Marc et QUÉNIART, Jean, *Histoire générale de l'enseignement et l'éducation en France : de Gutenberg aux Lumières (1480-1789)*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981.

LECOQ, Anne-Marie (éd.), *La querelle des Anciens et des Modernes : XVII^e-XVIII^e siècles*, précédée de *Les abeilles et les araignées*, essai de Marc Fumaroli ; suivi d'une posface de Jean-Robert Armogathe, Paris, Gallimard, 2001.

LEFORT, Claude, *Écrire. À l'épreuve du politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1992.

LEMIRE, Maurice (dir.), *La vie littéraire au Québec :1764-1805, t. 1*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1991.

LEROUX, Georges, « La raison des études. Sens et histoire du *Ratio Studiorum* », *Études françaises*, 1995, vol. 31, n° 2.

LUCKÁCS, Ladislas, *Monumenta Paedagogica Societatis Iesu*, Rome, [1965-1992].

MAISTRE, Joseph de, *Du pape*, Anvers, Janssens et Van Merlen, 1820.

MARROU, Henri-Irénée, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris, Seuil, 1981.

MELANÇON, Benoît (dir.), *Penser par lettre*, Actes du colloque d'Azay-le-Ferron (mai 1997), Montréal, Fides, 1998.

MENANT, Sylvain, « La rhétorique dans le *Portatif* », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1995, vol. 95, n° 2.

MOREAU, Pierre-François (dir.), *Le stoïcisme au XVI^e et au XVII^e siècle : le retour des philosophies antiques à l'Âge classique*, Paris, Albin Michel, 1999, t. 1.

MORNET, Daniel, *La pensée française au XVIII^e siècle*, Paris, Armand Collin, 1926.

MORNET, Daniel, « Les enseignements des bibliothèques privées (1750-1780) », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1910, vol. XVII.

MOUCHEL, Christian, *Cicéron et Sénèque dans la rhétorique de la Renaissance*, Marburg, Hitzaroth, 1990.

MUNTEANO, Basil, « Humanisme et rhétorique, la survie littéraire des rhéteurs anciens », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1958, vol. LVIII.

MUNTEANO, Basil, *Constantes dialectiques en littérature et en histoire. Problèmes. Recherches. Perspectives*, Paris, Marcel Didier, 1967.

NIDERST, Alain, « Le Bel esprit », *L'esprit en France au XVII^e siècle*, François Lagarde (éd.), Paris-Seattle-Tübingen, *Papers on French Seventeenth-Century Literature*, 1997.

PERELMAN, Chaïm, *L'empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*, Paris, Vrin, 2003.

POULIOT, Léon, « L'enseignement universitaire catholique au Canada français de 1760 à

1860 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1958, vol. 12, n° 2.

PRAT, Jean Marie, *Maldonat et l'Université de Paris au XVI^e siècle*, Paris, Julien, Lanier et C^{ie}, 1856.

PROVOST, Honorius (prés.), *Le Séminaire de Québec. Documents et biographies*, Québec, La Revue de l'université Laval, 1964.

QUITARD, Pierre-Marie, *Dictionnaire étymologique, historique et anecdotique des proverbes*, Paris, P. Bertrand, 1842.

RAMBAUD, Alfred, « La Croix de Chevrières de Saint-Vallier, Jean-Baptiste de », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. II : de 1701 à 1740, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969.

REBOUL, Olivier, *Introduction à la rhétorique : théorie et pratique*, Paris, Presses universitaires de France, 1991.

REINHOLD, Meyer, *Classica Americana. The greek and Roman heritage in the United States*, Detroit, Wayne State University Press, 1984.

ROMILLY, Jacqueline de, *Lettre aux parents sur les choix scolaires*, Paris, Éditions de Fallois, 1994.

ROSSELLINI, Michèle, « Les mots sans guère de choses : la praelectio », *Langue française*, n° 121, 1999.

SAINT-DENIS, Eugène de, « Assisterons-nous à l'agonie des études latines ? », dans *Bulletin de l'Association Guillaume-Budé*, juin 1954.

SALAZAR, Philippe-Joseph, *L'art de parler. Anthologie de manuels d'éloquence*, Paris, Klincksieck, 2003.

SCHIMBERG, André, *L'éducation morale dans les collèges de la Compagnie de Jésus sous l'Ancien Régime (XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles)*, Paris, Honoré Champion, 1913.

SÉGUIN, Robert-Lionel, « Les divertissements au Québec aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. 61, n° 222 (1^{er} trimestre), 1974.

SERMAIN, Jean-Paul, « Le sens de la repartie », dans Étienne-Simon de Gamaches, *Les agréments du langage réduits à leurs principes : Du brillant*, Paris, Cendres, 1992.

SOMMERVOGEL, Carlos (éd.), *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, vol 3, Bruxelles et Paris, Oscar Shepens (Société Belge de Librairie), Alphonse Picard (Libraire des Archives nationales et de l'École des Chartres), 1892

SOMMERVOGEL, Carlos (éd.), *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, vol 6, Bruxelles et Paris, Oscar Shepens (Société Belge de Librairie), Alphonse Picard (Libraire des Archives nationales et de l'École des Chartres), 1895.

ST-YVES-LAMBERT, Jennifer, *L'éducation des femmes à la parole : la rhétorique française, à l'usage des jeunes demoiselles (1745) de Gabriel Henri Gaillard*, Mémoire de maîtrise, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 2009.

TÊTU, Henri et GAGNON, Charles-Octave, *Mandements, Lettres pastorales et Circulaires des Évêques de Québec*, vol. 1, Québec, Imprimerie générale A. Côté et c^{ie}, 1887.

TREMAINE, Marie, *A bibliography of Canadian Imprints 1751-1800*, Toronto, University of Toronto Press, 1999.

URBAIN, Charles et LÉVESQUE, Eugène, *L'Église et le théâtre*, Paris, Eurédit, 2007 [Paris, Grasset, 1930].

VICKERS, Brian, « Pour une véritable histoire de l'éloquence », *Études littéraires*, 1992, vol. 24, n° 3.

VIGUERIE, Jean de, « Le collège jésuite comme programme d'un projet culturel », dans Gilbert Gadoffre (dir.), *La Culture comme projet de société : un colloque interdisciplinaire*, Loches (France), Éditions Universitaires, 1991.

VIGUERIE, Jean de, « Tableau de la théorie pédagogique pendant la première moitié du XVIII^e siècle », Donald N. Baker et Patrick J. Harrigan (dir.), *The Making of Frenchmen : Current Directions in the History of Education in France, 1679-1979*, Waterloo (Ontario), Historical Reflections Press, 1980.

WAQUET, Françoise, « Compte-rendu de Adrien Demoustier et Dominique Julia (Prés.); Leone Albrioux et Dolorès Pralon-Julia (Trad.); Marie-Madeleine Compère (éd.), *Ratio studiorum : plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus : édition bilingue latin-français*, Paris, Belin, 1997 », *Histoire de l'éducation*, n° 81, 1999.

WAQUET, Françoise, *Le latin ou l'empire d'un signe (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Albin Michel, 1998.

ZANTA, Léontine, *La Renaissance du stoïcisme au XVI^e siècle*, Genève, Slatkine Reprints, 2007 [Paris, Honoré Champion, 1914].